

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1933.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Zp 504 52 / 1933

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1933

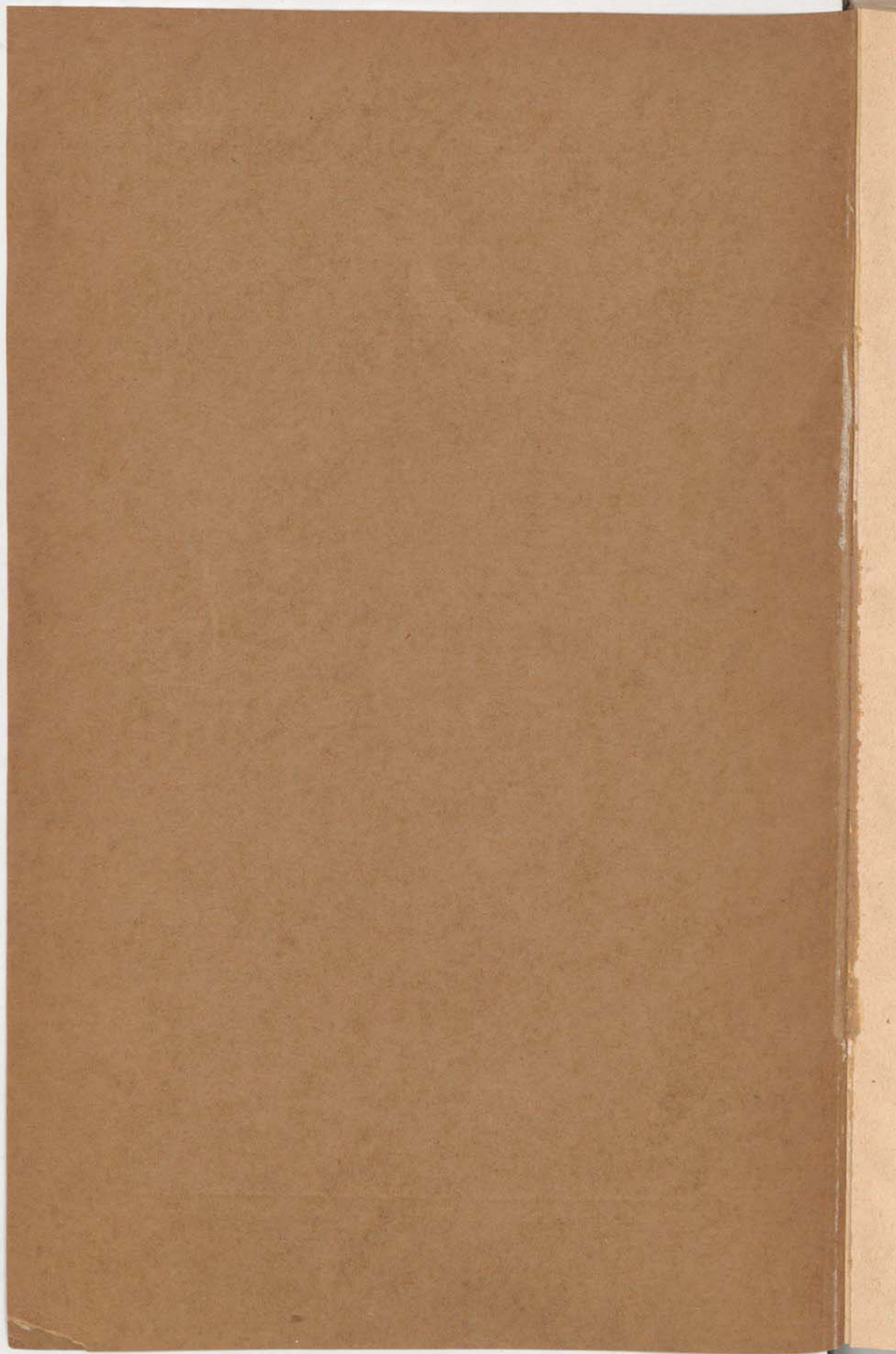


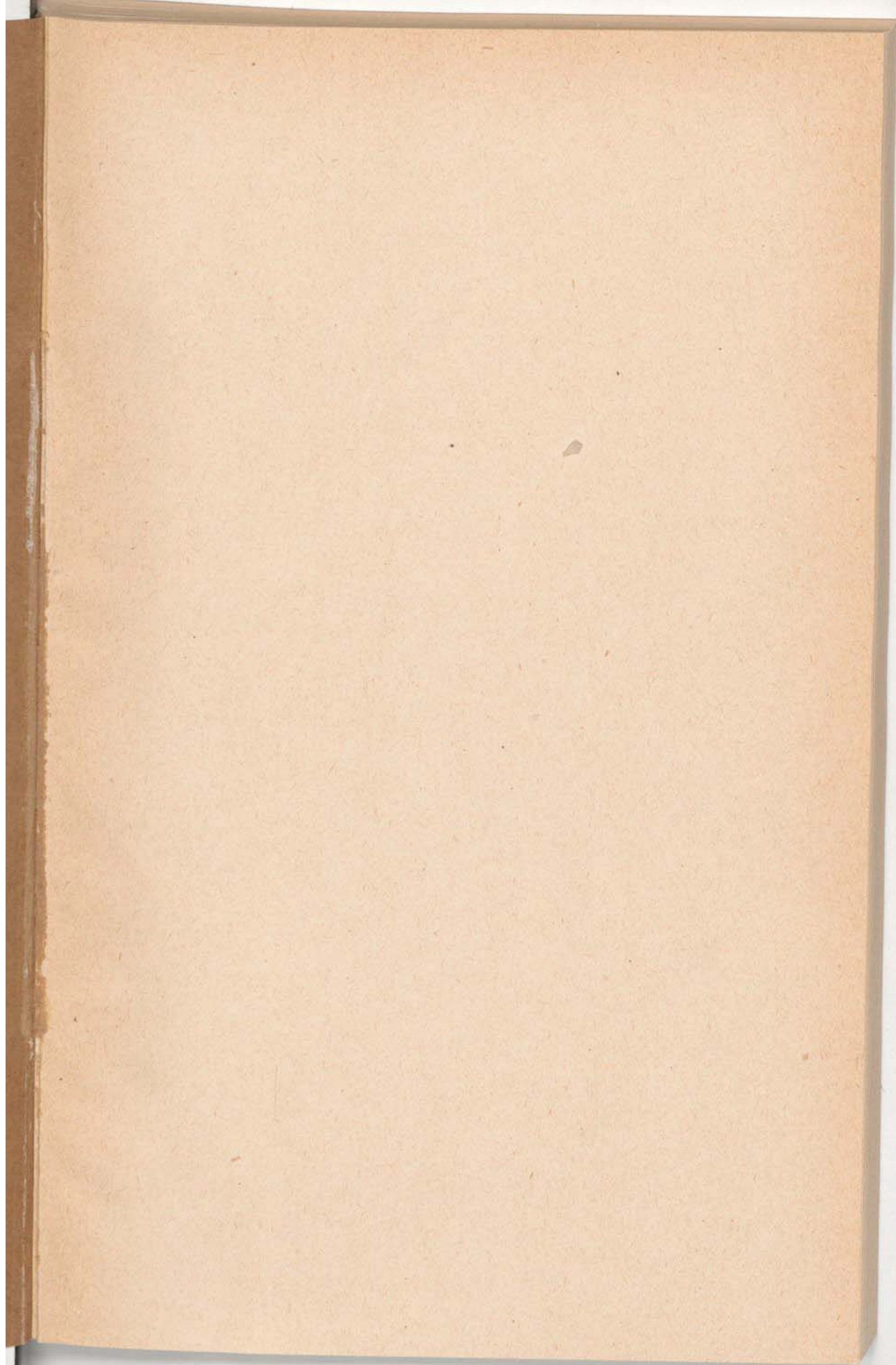
ROUEN

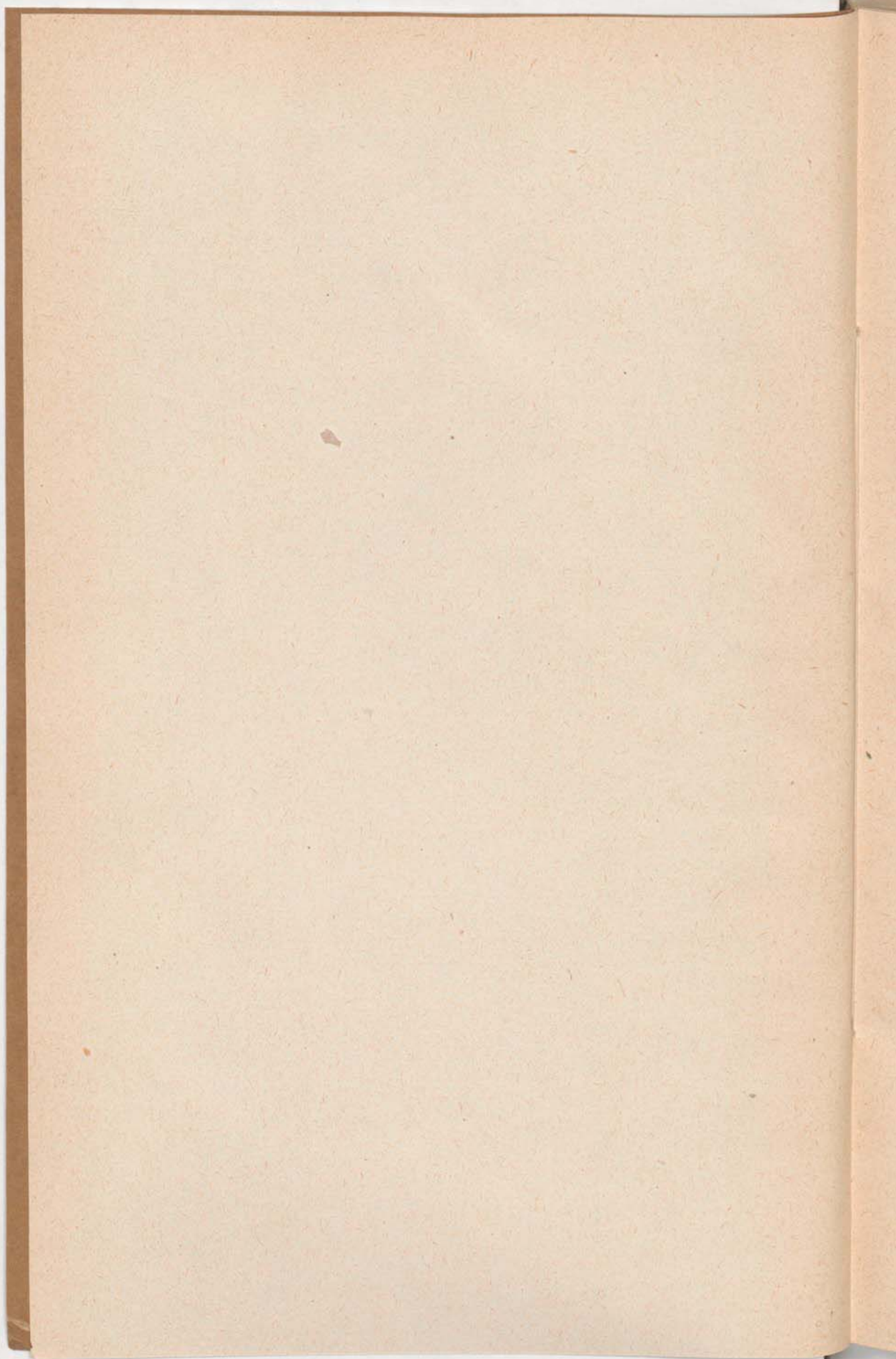
IMPRIMERIE A. LAINÉ

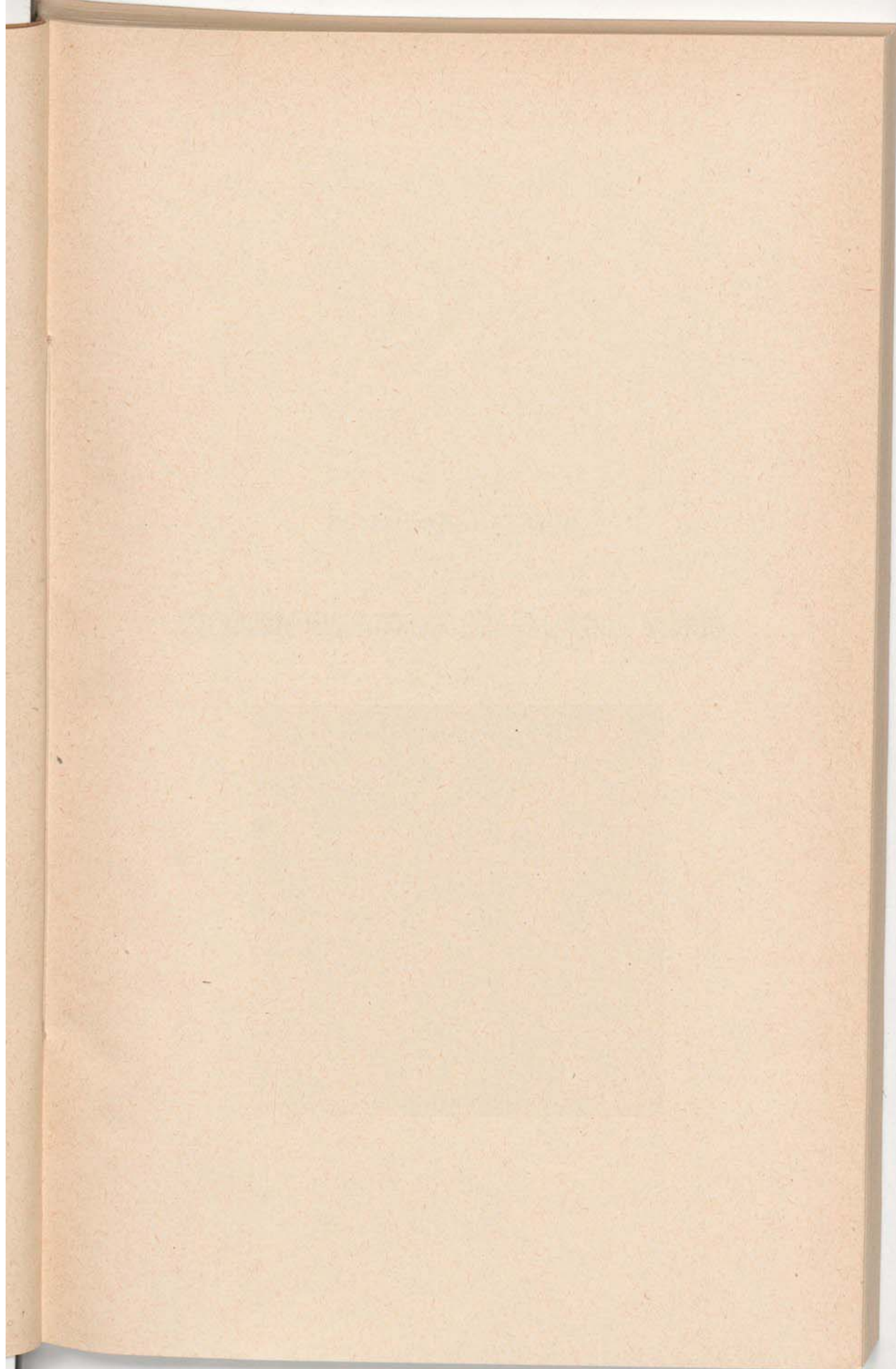
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

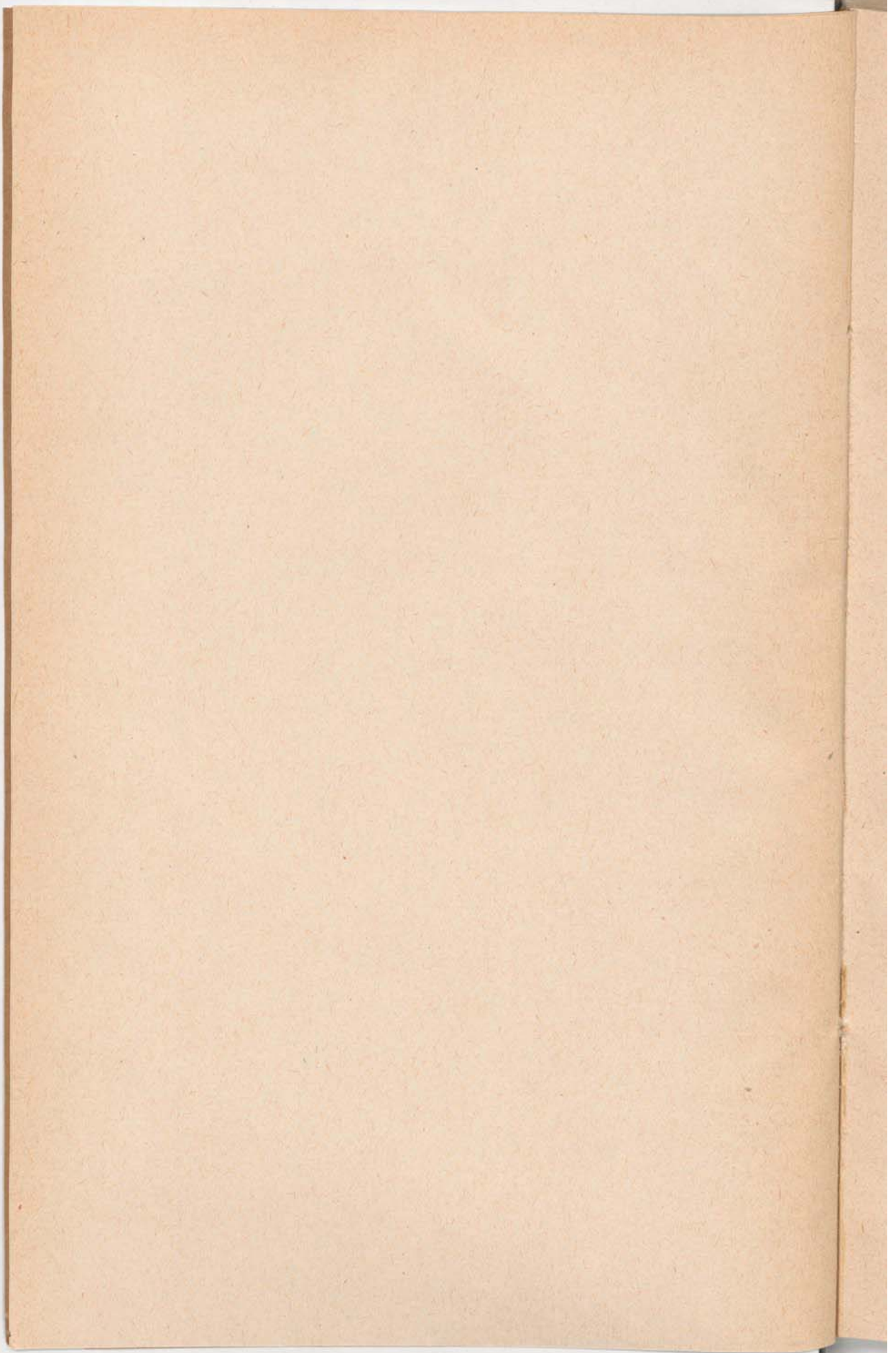
—
1934











PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1933

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1933



ROUEN

IMPRIMERIE A. LAINÉ

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte. 82

—
1934

THE
LIBRARY
OF THE
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY



TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

OFFICIERS EN EXERCICE POUR L'ANNÉE 1933

- M. FÉRON (A.), *Président*.
M. LAFOND (J.), ✱, *Vice-Président*.
M. RÉGNIER (R.), I ☉, ☿, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. JOUEN (Chanoine), O ✚, *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts*. — † 16 mai 1933.
M. LE CACHEUX, ✱, I ☉, *élu Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts le 2 juin 1933*.
M. DE BEAUREPAIRE (G.), I ☉, *Archiviste*.
M. LABROSSE (H.), ✱, I ☉, *Trésorier*.

MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS

- M. le chanoine BLANQUART, reçu en 1930, décédé le 19 janvier 1933.
M. le chanoine JOUEN, reçu en 1913, décédé le 16 mai 1933.
M. Louis DESCHAMPS, reçu en 1888, décédé le 12 novembre 1933.

MEMBRES CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

- M. le Dr GADE, vice-président des Normands Forbundet à Oslo, élu en 1911.
Mgr Paul PISANI, chanoine de Paris, docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, élu en 1904.

MEMBRES NOUVEAUX

Académicien résidant

M. CHEVALIER (Joseph), botaniste, vice-président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (élu le 13 mai 1932, reçu le 10 mars 1933).

Académicien correspondant

M. LOISEL (Gabriel), vice-président de la Société d'Etudes des Sciences naturelles d'Elbeuf (élu le 15 décembre).

OFFICIERS EN EXERCICE POUR L'ANNÉE 1934

M. LAFOND (J.), *, *Président.*

M. HIE (H.), *Vice-Président.*

M. RÉGNIER (R.), I ☉, ☿, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*

M. LE CACHEUX (P.), *, I ☉, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts.*

M. DE BEAUREPAIRE (G.), I ☉, *Archiviste.*

M. LABROSSE (H.), *, I ☉, *Trésorier.*

EXPOSÉ SOMMAIRE
DES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1933

par M. PAUL LE CACHEUX
Secrétaire de la Classe des Lettres

13 JANVIER. — Discours de M. Jean Lafond, vice-président. — Félicitations à M. Caille, reçu docteur ès sciences avec une thèse intitulée *Contribution à l'étude des éthers cellulosiques*. — Communication de M. Chirol sur l'église bâtie par lui à Charleville; — de M. le D^r Boucher sur l'étendard de Guillaume le Conquérant.

20 JANVIER. — Eloge funèbre de M. le chanoine Blanquart, décédé la veille. — Désignation de M. Labrosse pour représenter l'Académie à la cérémonie de la remise de la médaille frappée en l'honneur de M. Henri Omont, membre de l'Institut. — Félicitations à M. Allinne pour son élection à la présidence de la Société des Amis des Monuments rouennais. — Compte rendu financier de l'année 1932, par M. Labrosse, trésorier. — Nomination d'une commission pour dresser un inventaire des objets d'art appartenant à l'Académie : cette commission est composée de MM. Guey, Chirol, Leroy, Fauchois et des membres du Bureau. — Suite et fin de la communication de M. le D^r Boucher sur la bataille d'Hastings et l'étendard de Guillaume le Conquérant.

27 JANVIER. — Rapport de M. Chirol sur le jardin de l'Hôtel des Sociétés savantes, menacé par des projets de construction; — de M. Labrosse sur la cérémonie de la remise de la médaille à M. H. Omont. — Communication de M. Régnier sur les collections zoologiques du duc d'Orléans, installées au Muséum de Paris.

3 FÉVRIER. — Lecture d'une lettre de condoléances de M. le chanoine Porée, correspondant de l'Académie, au sujet de la mort de M. le chanoine Blanquart. — Communication de M. Delacour sur ses voyages en Orient : Indo-Chine, Chine, Japon, suivie d'observations de M. Fauchois.

10 FÉVRIER. — Communication de M. Ch. Leroy sur *La duchesse d'Abrantès et les éditeurs de ses mémoires*; — de M. Le Parquier sur une requête présentée aux échevins de Rouen le 25 septembre 1769, par M. Mouchard pour la fief de la Tour dite de la Pucelle, sur le rempart de Saint-Patrice.

17 FÉVRIER. — Lecture par M. Labrosse d'une communication de M. L'Hôte sur *Malherbe en Provence* (publiée).

24 FÉVRIER. — Attribution d'arrérages de la fondation Guérault à M^{mes} Bignon et Dubois et à M^{lle} Bénard. — Communication de M. le D^r Lemesle sur *L'instant psychique* (publiée). — Rapport de M. Régnier sur *Les Sciences naturelles et la Vie moderne*.

3 MARS. — Adoption des propositions de la Commission du *Précis* pour le volume de 1932. — Communication de M. Paulme sur *La catastrophe de Neunkirchen et le Problème sarrois*.

10 MARS. — Réception de M. Joseph Chevalier : Discours du récipiendaire (*L'Eloge de la Botanique*), réponse de M. Robert Régnier (*L'Importance des Recherches botaniques*), et allocution du Président (*Un Janséniste botaniste : Laurent Augier d'Angerville*). (Publiés.)

17 MARS. — Lecture par le Président d'une étude sur *Le cumul des bénéfices au Chapitre de Rouen et la réforme de cet abus au XVII^e siècle sous l'influence de la Compagnie secrète du Saint-Sacrement*.

24 MARS. — Rapport de M. G. Manchon sur l'Exposition de tableaux de M. Robert Pinchon à la Galerie Legrip.

7 AVRIL. — Compte rendu par M. Le Parquier de la conférence faite par M. Caille à la Société industrielle de Rouen sur *Les Fumées industrielles*. — Don par les commissaires-priseurs de Rouen d'une cinquantaine de jetons en bronze frappés à l'occasion du centenaire de l'Académie. — Envoi d'une lettre de rappel aux membres élus qui n'ont pas encore pris séance. — Communication de M. R. Régnier sur la capture à Mesnières (Seine-Inférieure) d'un Ondatra ou Rat musqué, et l'élevage du Ragondin en Normandie.

28 AVRIL. — Adoption d'un vœu de M. Paulme pour la photographie en groupe des membres de l'Académie. — Nomination d'une commission pour la revision des statuts et du règlement intérieur : cette commission est composée de M. Deschamps, doyen, MM. Gascard, Delabarre, Quenedey et Chirol, anciens présidents, MM. Le Cacheux, Hie et Leroy. — Communication de M. R. Régnier sur *Le Dépérissement du Pin sylvestre dans les environs de Rouen et notamment dans la forêt de Rouvray*.

5 MAI. — Service annuel en l'église cathédrale pour les bienfaiteurs et membres défunts de l'Académie. — Compte rendu de la visite à l'Exposition des Artistes rouennais, sous la direction de M. Guey. — Communication de M. Le Cacheux sur *La vie et l'œuvre de Siméon Luce, historien normand*.

12 MAI. — Annonce par le Président d'un projet de nouveaux statuts, qui sera communiqué aux membres de l'Académie. — Rapport de M. Delabarre sur la démolition de la fontaine de l'Hôtel des Sociétés savantes. — La subvention municipale dont bénéficie l'Académie est portée de 1.200 à 2.000 francs.

19 MAI. — Eloge funèbre de M. le chanoine Jouen, secrétaire de la classe des Lettres, décédé à Marseille le 16 mai 1933, au retour d'un voyage au Maroc. — Rapport de M. Chirol sur les réparations prévues à la Chapelle du Lycée.

26 MAI. — Lecture par M. Jean des Vignes-Rouges d'un chapitre de son nouveau roman *L'Enfant dans les Vignes*. — Communication de M. Le Parquier sur *Les Confréries de Charité en Normandie*, à propos d'une étude du lieutenant-colonel de Nanteuil. Le même membre signale un article de M. Albert Mirot sur l'Hôtel de la Barre du Bec, résidence parisienne des abbés du Bec-Hellouin, et un autre de M. Desmagières sur *Les Géants de Lasse* (ossements gigantesques appartenant à des animaux de l'époque quaternaire).

2 JUIN. — Election de M. Le Cacheux au titre de secrétaire de la classe des Lettres, en remplacement de M. le cha-

noine Jouen, décédé. — Communication de M. Régnier sur la vie et les mœurs des pucerons, et en particulier du puceron lanigère, introduit d'Amérique en France, il y a une centaine d'années.

9 JUIN. — Lecture d'un mémoire du Consortium relatif à la réparation de la fontaine de l'Hôtel des Sociétés savantes et adoption d'un vœu contre la construction d'écoles dans l'ancien jardin. — Remerciements à M. Jubert, bibliothécaire de la Ville, pour sa collaboration à la rédaction de notices biographiques et bibliographiques sur les membres de la Compagnie.

23 JUIN. — Communication de M. le commandant Quenedey sur divers termes de charpente employés au moyen âge (Poutre, Sommier, Tref ou Treb, Post, Rois ou Rouets); — de M^{me} Colette Yver sur le sanatorium de Praz-Coutant, auquel elle s'intéresse, et sur les différents traitements qui y sont en usage pour la guérison de la tuberculose.

30 JUIN. — Compte rendu par le Président de la cérémonie du Centenaire de la Société havraise d'Etudes diverses. — Protestation contre le projet de construction par la Ville d'une école dans le jardin de l'Hôtel des Sociétés savantes. — Félicitations à M. Chirol pour la haute récompense que vient de lui décerner la Société des Architectes de France et à M. R. Herval pour sa nomination comme directeur de la succursale du Crédit du Nord à Rouen. — Communication de M. le D^r Boucher sur les méthodes à suivre pour enrayer la propagation de la tuberculose : préventorium, sanatorium, hôpital. — Lecture par

le Président d'une étude sur *Saint Vincent de Paul dans le diocèse de Rouen*.

7 JUILLET. — Attributions d'arrérages de la fondation Guérout à M^{mes} Bignon et Dubois et à M^{lle} Bénard.

20 OCTOBRE. — Don de clichés photographiques par M^{me} Layer. — Distribution du *Précis* pour l'année 1932. — Discussion sur le projet de revision des statuts; — sur la réintégration dans la salle des séances de l'Académie du tableau de Court, déposé au Musée. — Réponse de M. le Maire de Rouen au sujet de la fontaine de l'Hôtel des Sociétés savantes.

27 OCTOBRE. — Communication de M. Le Parquier sur *L'organisation municipale de Rouen au XVIII^e siècle* (publiée).

3 NOVEMBRE. — Décès de M. le D^r Gade, membre correspondant. — Rapport de M. Ch. Leroy au nom de la Commission du prix Bouctot : l'Académie décide que le prix ne sera pas décerné cette année. — Communication de M. R. Régnier sur les Champignons vénéneux, d'après un récent article de M. Marcel Josserand.

10 NOVEMBRE. — Séance consacrée à la photographie en groupe des membres résidants.

17 NOVEMBRE. — Eloge funèbre de M. Louis Deschamps, doyen de l'Académie, décédé le 12 novembre dans sa quatre-vingt-deuxième année. — Décès de M. le chanoine Pisani, membre correspondant depuis 1904. — Remerciements à M. le chanoine Farcy pour l'envoi de ses ouvrages. — Lecture par M. Gascard d'un rapport de

M. Lenouvel sur le prix Gossier : une somme de 600 francs est attribuée à M. Gabriel Loisel, de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. — Communication de M. Gascard sur l'empoisonnement par les champignons, notamment par l'*Amanite phalloïde*, et sur les moyens employés pour sa guérison.

24 NOVEMBRE. — Proposition d'érection d'un monument funèbre en l'honneur de M. le chanoine Jouen : ce projet est développé par MM. Chirol et le chanoine Lesergent. — Remerciements à M. l'abbé Letellier, professeur à l'Institution Join-Lambert, pour l'envoi de ses ouvrages. — Communication de M. G. Manchon sur le peintre paysagiste anglais J.-M.-W. Turner.

1^{er} DÉCEMBRE. — Rapport de M. le chanoine Lesergent sur le projet d'érection d'un monument en l'honneur de M. le chanoine Jouen. — Rapport de M. le D^r Lemesle sur les prix Dumanoir, Octave Rouland et Boulet-Lemoine : le premier est attribué à l'Œuvre de l'Assistance par le Travail et à celle de l'Hospitalité de Nuit fondée par l'abbé Bazire; le second, formé des arrérages de deux années, à M^{lle} Le Prévost, de Pavilly; le troisième, à M^{me} Daniel Lefèvre, de Drosay. — Rapport de M. Chirol sur les prix Pellecat, qui sont attribués l'un à M. Levasseur et l'autre à M. Derivery. Sur la proposition de M. Chirol, la date limite du dépôt des dossiers pour ces deux derniers prix est reculée jusqu'au 1^{er} novembre. La date du 30 juin est maintenue pour les autres prix.

8 DÉCEMBRE. — Communication de M. R. Régnier : *La défense des habitations contre les moustiques.*

15 DÉCEMBRE. — Election de M. Loisel, membre correspondant. — Attributions des arrérages de la fondation

Guérout à M^{mes} Bignon, Dubois et Dumont-Bordet et à M^{lle} Bénard. — Rapport de M. Le Cacheux au nom de la Commission des Prix Braquehais-Verdrel et Rousselin-Mayet : l'Académie décide de décerner cette année quatre prix de 3.000 francs, quatre prix de 2.000 francs, trois prix de 1.500 francs et dix-huit allocations de 1.000 francs. — Exposé par M. Labrosse de la situation financière de l'Académie. — Communication par M. le D^r Cauchois : *La Mortinatalité en Seine-Inférieure*.

21 DÉCEMBRE. — Séance publique annuelle.

23 DÉCEMBRE. — Election des président et vice-président de l'Académie pour 1934 : M. Jean Lafond est élu président et M. Henri Hie, vice-président.

COMPTES DE L'ANNÉE 1933

A. — ACADEMIE

<i>Recettes</i>		14.993 68
Valeurs mobilières	1.771 26	
3 0/0 perpétuel	440 »	
4 0/0 1918	325 »	
4 1/2 0/0 1932 (A)	243 »	
8 Obligations Ville de Paris...	80 64	
4 Communales 1906	50 40	
12 Communales 1912	75 60	
2 Foncières 1879	12 60	
7 Foncières 1895	74 82	
1 Foncière 1913	14 70	
20 Oblig. Ch. de Fer du Nord.	210 »	
Soulte de remboursem. de Bons du Trésor (5.000).....	244 50	
	1.771 26	
Intérêts de dépôts.....	1.212 48	
Subvention municipale	2.000 »	
Cotisations (membres résidants).....	1.628 20	
Participation des Fondations aux frais généraux.	4.421 42	
Vente du <i>Précis</i>	250 »	
Total des Recettes ordinaires.....	11.283 36	
Recette extraordinaire : Remboursement d'une Foncière 1879	490 40	
	11.773 76	
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1933.....	3.219 92	
	14.993 68	
<i>Dépenses</i>		12.624 80
Impression du <i>Précis</i> de 1932 (32 ff. 1/2).....	8,228 95	
Impressions diverses	481 75	
Consortium des Sociétés savantes (13 0/0).....	1,274 30	
Personnel	1,144 »	
Frais généraux	130 30	
Frais de banque.....	810 85	
Entretien	492 75	
Eclairage	39 15	
Chauffage	308 60	
Frottage	145 »	
Assurance contre l'incendie.....	165 80	
Gratifications et rémunérations.....	259 »	
Service funèbre annuel.....	215 »	
Souscription (J. Gaument).....	100 »	
Divers (revision des statuts, photographie).....	276 90	
Timbres, etc.	319 50	
	12.624 80	
Excédent des Recettes (en caisse).....		2.368 88

B. — FONDATIONS ET DÉPÔTS

		Recettes	Dépenses	Excédents
BOUCTOT :				
Report de 1932.....	1.000 »	1.500 »	» »	1.500 »
Arrérages 3 0/0 1933.	500 »			
BOULET-LEMOINE :				
Arrérages 3 0/0 1933.....		1.000 »	1.000 »	» »
Prix (M ^{me} Daniel Lefebvre).....				
COURTONNE :				
Report de 1932.....	566 25	881 25	» »	881 25
Arrér. 4 1/2 0/0 1933.	315 »			
DUMANOIR :				
Report de 1932.....	800 »	1.600 »	» »	» »
Arrérages 3 0/0 1933.	800 »			
Prix (Assistance par le Travail et Œuvre hospitalière de Nuit)....			1.500 »	» »
Participation aux frais généraux....			100 »	» »
GOSSIER :				
Report de 1932.....	1.302 »	1.302 »	» »	» »
Prix (M. G. Loisel).....			600 »	» »
Participation aux frais généraux...			2 »	700 »
GUÉROULT :				
Report de 1932.....	500 »	5.760 »		400 »
Arrérages 3 0/0 1933.	5.260 »			
Allocations	5.200 »		5.360 »	
Frais	160 »			
HOUZEAU :				
Report de 1932.....	200 »	326		300 »
Arrérages 3 0/0 1933.	126 »			
Participation aux frais.....			26 »	
LA REINTY :				
Report de 1932.....	1.600 »	1.900 »		1.900 »
Arrérages 3 0/0 1933.	300 »			
PELLECAT :				
Arrérages 3 0/0 1932.....		2.000 »		
Prix (M. Derivery)...	1.000 »		2.000 »	» »
— (M. Levasseur)...	1.000 »			
ROULAND :				
Arrérages 3 0/0 1933.....		630 »		
Prix (F. Leprévost)...	600 »		630 »	» »
Frais (participation)...	30 »			
CAUMONT (dépôt) :				
Arrérages de 1932....	417 31	430 87	» »	430 87
Intér. 3.25 0/0 Caisse d'Épargne)	13 56			
<i>A reporter</i>		17.330 12	11.218 »	6.112 12

COMPTES

17

	Recettes	Dépenses	Excédents
<i>Reports</i>	17.330 12	11.218 »	6.112 12
BRAQUEHAIS-VERDREL :			
Coupons de 1933.....	49.019 62		
3 0/0 perpétuel....	28.632 »		
4 0/0 1917.....	300 »		
4 0/0 1918.....	2.070 »		
4 0/0 1925.....	5.284 »		
4 1/2 0/0 1932 (A).	1.508 62		
5 0/0 1920.....	11.225 »		
	<u>49.019 62</u>		
Allocations	42.500 »	} 48.019 62	1.000 »
Frais (débours)	1.494 20		
Frais (participation)..	4.025 42		
ROUSSELIN-MAYET :			
Report de 1932.....	1.185 »	} 1.870 »	
Arrérages 3 0/0 1933.	685 »		
Prix (Famille Duclou).	1.500 »	} 1.570 »	300 »
Frais (participation)..	70 »		
VERMONT :			
Report de 1932.....	381 »	} 508 »	500 »
Arrérages 3 0/0 1933.	127 »		
Participation aux frais.....			8 »
NORMANNIA (dépôt) :			
Report de 1932.....	6.729 »	} 6.918 10	
Intér. 3,25 0/0 Caisse d'Épargne)	198 10		
Retrait			1.439 20
	<u>75.645 84</u>	<u>62.254 82</u>	<u>13.391 02</u>

C. — BILAN (au 31 décembre 1933)

PASSIF

Disponibilités des Fondations.....	13.391 02
Disponibilités de l'Académie.....	2.368 88
	<u>15.759 90</u>

ACTIF

Caisse d'Épargne (Livret A 168.698).....	11.958 78
Banque de France (Compte 1582).....	383 »
Crédit Lyonnais (Compte R 2566).....	35 05
Caisse du Trésorier.....	3.383 07
	<u>15.759 90</u>

L'Académie a ratifié ces comptes dans sa séance du 16 mars 1934.

Le Trésorier,
H. LABROSSE.

Comment sont tenus les Comptes de l'Académie (Méthode du Journal-Bilan)

Le Trésorier utilise pour tenir ses comptes : un *journal-bilan* permanent, — des fiches ou feuilles pour les divers *débiteurs et créanciers* et les diverses catégories de *recettes* et de *dépenses*, — un état des *cotisations* à percevoir, — deux états des *coupons* à toucher.

I. — Le *Journal-Bilan permanent* a pour point de départ le Bilan annuel (équation entre l'Actif et le Passif) et toutes les opérations comptables y sont enregistrées chronologiquement, de manière à faire ressortir immédiatement les modifications qu'elles apportent au bilan primitif : accroissement par les recettes ou diminution par les dépenses ou simples mutations entre les divers éléments soit de l'Actif, soit du Passif.

Il comprend neuf colonnes : 1. Numéro d'ordre, — 2. Date, — 3. Opérations comptables, — 4, 5, 6. Actif (4. Caisse, 5. Créances, 6. Rubriques des divers débiteurs), — 7, 8, 9. Passif (7. Avoir propre à l'Académie, 8. Dettes, 9. Rubriques (créanciers, recettes et dépenses diverses).

Pour faire bien comprendre le mécanisme de l'enregistrement des opérations, il suffira d'en choisir une dizaine (supposées) et d'établir la page du Journal qui les concerne.

1° Le bilan de l'exercice clos est au point de départ.

Actif = Caisse du Trésorier, 500 fr. + Créances, 3.500 fr. (dépôts à la Caisse d'Épargne, 2.000 fr., à la Banque de France, 500 fr., au Crédit Lyonnais, 1.000 fr.), soit au total 4.000 fr.

Passif = Avoir de l'Académie, 2.500 fr. + Avoir dû aux Fondations, 1.500 fr. (Pellecat, 1.000 fr.; Guérault, 500 fr.), soit au total..... 4.000 fr.

2° Encaissement de cotisations.....	500 fr.
Accroissement du Passif à l' <i>Avoir</i> par Recettes (Cotisations).	
Accr. correspondant de l'Actif à la <i>Caisse</i> .	
3° Encaissement de coupons pour l'Académie par le Crédit Lyonnais	1.000 fr.
Accr. du Passif à l' <i>Avoir</i> par Recettes (Coupons).	
Accr. correspondant de l'Actif aux <i>Créances</i> (Cr. Ly.).	
4° Encaissement de coupons pour diverses Fondations (Pelletat, 1.000 fr., — Guérault, 1.500 fr.) par le Crédit Lyonnais.	
Accr. du Passif, aux <i>Dettes</i> (Pelletat, Guérault).	
Accr. de l'Actif, aux <i>Créances</i> (C. Ly.).	
5° Retrait du Crédit Lyonnais.....	2.000 fr.
Le Passif n'y est point intéressé.	
A l'Actif, accroissement de <i>Caisse</i> et diminution correspondante des <i>Créances</i> (Cr. Lyonnais).	
6° Vente du <i>Précis</i> (3 ex. à 50 fr., réglés par chèque sur le Crédit Lyonnais	150 fr.
Accr. du Passif à l' <i>Avoir</i> par Recettes (<i>Précis</i>).	
Accr. corresp. de l'Actif aux <i>Créances</i> (Cr. Ly.).	
7° Versement à la Caisse d'Epargne.....	2.500 fr.
Le Passif n'y est point intéressé.	
A l'Actif, accr. des <i>Créances</i> (Caisse d'Ep.), et diminution corresp. de la <i>Caisse</i> .	
8° Facture de l'imprimeur réglée par chèque sur la Banque de France	300 fr.
Dimin. du Passif à l' <i>Avoir</i> par Dépenses (Imp.).	
Dimin. de l'Actif aux <i>Créances</i> (B. de Fr.).	
9° Versement d'allocations (1.500 fr.) sur les arrérages de la Fondation Guérault, partie en espèces (300 fr.) et partie par chèque sur le Crédit Lyonnais (1.200 fr.).	
Diminution du Passif aux <i>Dettes</i> (Guérault).	
Diminution correspondante de l'Actif à la <i>Caisse</i> et aux <i>Créances</i> (Crédit Lyonnais).	
10° Dépôt du Comité de la souscription X..., organisée sous les auspices de l'Académie, d'une somme qui est versée à la Caisse d'Epargne	2.500 fr.
Accr. du Passif aux <i>Dettes</i> (souscription X.).	
Accr. corresp. de l'Actif aux <i>Créances</i> (C. d'Ep.).	

Et ainsi de suite pour toute opération. Si elle accroît ou diminue le Passif, elle accroîtra ou diminuera l'Actif, et le Trésorier devra procéder à deux additions ou soustractions.

Si elle ne constitue qu'une mutation entre les éléments de l'Actif, ou entre ceux du Passif, le Trésorier devra en accroître un et en diminuer un autre d'une somme égale. Simple application de la loi des équations mathématiques.

Il est évident, dans ces conditions, que l'on pourra à tout instant se rendre compte de la situation comptable de l'Académie. Le total de la Caisse et des Créances (constituant l'Actif) doit toujours égaler celui de l'Avoir et des Dettes (Passif). Cette vérification facile avertit sur-le-champ des erreurs ou omissions.

Le versement d'un débiteur (diminution de Créance) peut à la rigueur être considéré comme une Dette, puisque le montant de ce versement lui est dû. L'inscription pourrait donc s'en faire au Passif. De même, les remboursements à un Créancier (diminution de Dettes), pourraient être considérés comme des Créances, le Créancier doit ce qu'on lui verse et l'inscription pourrait s'en faire à l'Actif. Mais il y a un intérêt pratique à maintenir du même côté du Bilan les diverses modifications (+ ou —) du même compte, tant que ce compte ne change pas en somme de caractère : *débiteur* ou *créancier*.

Si, par erreur ou pour tout autre motif, on n'a pas suivi cette règle, la rectification est facile par une nouvelle inscription, *de signe contraire*, aux Créances et aux Dettes.

Par exemple, pour l'opération n° 5, si on avait inscrit :

	ACTIF		PASSIF
Caisse	Créances	Avoir	Dettes
+ 2.000			+ 2.000 Cr. Ly.

Pour rectifier, il suffirait d'écrire :

<i>Rectification du n° 5</i>			
	ACTIF		PASSIF
Caisse	Créances	Avoir	Dettes
	— 2.000 Cr. Ly.		— 2.000 Cr. Ly.

A remarquer enfin que ce *Journal* peut s'inscrire dans des pages de format modeste, avantage non négligeable.

I. - JOURNAL-BILAN PERMANENT

N ^o	DATE	OPÉRATIONS	ACTIF			PASSIF		
			CAISSE	CRÉANCES	RUBRIQUES	AVOIR (Acm.)	DETTES	RUBRIQUES
1	1-1	Bilan de 1933.....	500 »	2.000 » 500 » 1.000 » 3.500 »	C. d'Ep. B. de F. Cr. Ly.	2.500 »	1.000 » 500 »	Pellecat. Guérout.
2	30-1	Encaissement (Cotisons) .	500 »	1.000 »	Cr. Ly.	1.000 »	1.500 »	R./Cotisons. R./Coupons
3	30-1	Coupons.....	1.000 »	4.500 »	Cr. Ly.	4.000 »	1.500 »	Pellecat. Guérout.
4	30-1	Coupons ...	2.000 »	7.000 » -2.000 » 5.000 »	Cr. Ly. Cr. Ly.	150 »	1.000 » 1.500 » 4.000 »	
5	2-2	Retrait.....	3.000 »	150 »	Cr. Ly.			R./Précis.
6	3-3	Vente de 3 <i>Précis</i> à 50 fr.	-2.500 »	2.500 »	C. d'Ep.			
7	5-3	Vers ^t à la C. d'Epargne.	500 »	7.650 »	B. de F.	4.150 »	4.000 »	D./Imprimés
8	10-3	Frais d'imprimés.....	-300 »	7.350 »	Cr. Ly.	-300 »	-1.500 »	Guérout.
9	15-3	Allocations Guérout....	200 »	6.150 »	C. d'Ep.	3.850 »	2.500 »	Comité X.
10	30-3	Versement du Comité X.	200 »	2.500 » 8.650 »		3.850 »	2.500 » 5.000 »	

II. — CALENDRIER DES COUPONS

ÉCHÉANCES	TITRES	DÉTENTEURS	MONTANT	ACADÉMIE	FONDACTIONS
1-1	500 fr. 3 ^o / _o	Fon Bouctot....	125 »		125 »
- d ^o -	440 fr. 3 ^o / _o	Académie.....	110 »	110 »	
16-1	2 070 fr. 4 ^o / _o 18	Fon Braquehais.	517 50		517 50
1-4	20 Ch. de f. Nord	Académie.....	105 »	105 »	
1-4	500 fr. 3 ^o / _o	Fon Bouctot....	125 »		125 »
- d ^o -	440 fr. 3 ^o / _o	Académie.....	110 »	110 »	
	etc.				

III. — ETAT DES COUPONS PERÇUS

TITRES	ECH.	MONTANT à percevoir	DÉTENTEURS	MONTANT perçu	ACADÉMIE	FONDACTIONS
940 fr. 3 ^o / _o	1-1	235 »	C. L.	125 »	110 »	125 » Bouctot.
- d ^o -	1-4	235 »	B. F.	110 »	110 »	125 » Bouctot.
- d ^o -	1-7	235 »	C. L.	125 »	125 »	125 »
- d ^o -	1-10	235 »	B. F.	110 »	110 »	125 » Bouctot.
2.070 fr. 4 ^o / _o 1918.	16-1	517 50	C. L.	517 50		517 50 Braquehais.
- d ^o -	16-4	517 50	d ^o	517 50		517 50 Braquehais.
- d ^o -	16-7	517 50	d ^o	517 50		517 50 Braquehais.
- d ^o -	16-10	517 50	d ^o	517 50		517 50 Braquehais.
20 obl. Ch. de f. du Nord.	1-4	105 »	Trés.	105 »	105 »	
- d ^o -	1-10	105 »	d ^o	105 »	105 »	
TOTAL.....		3.220 »		3.220 »	650 »	2.570 »

II. — Le détail des créances d'une part, des dettes de l'autre, s'obtient en dépouillant sur feuilles ou sur registre (*Grand-Livre*) les divers comptes ou rubriques, de préférence au fur et à mesure des opérations.

ACTIF (Créances)		8.650 fr.
Cr. Ly.	C. d'Ep.	B. de Fr.
1.000	2.000	500
+ 1.000	+ 2.500	— 300
<hr/>	<hr/>	
2.000	4.500	
— 2.000	+ 2.500	
<hr/>	<hr/>	
0.000		
+ 150		
+ 2.500		
<hr/>		
2.650		
— 1.200		
<hr/>		
1.450	7.000	200
PASSIF (Dettes)		5.000 fr.
Pellecat	Guérault	Souscrip. X.
1.000	500	2.500
+ 1.000	+ 1.500	
	<hr/>	
	2.000	
	— 1.500	
	<hr/>	
2.000	500	2.500

Le Bilan, à l'issue des opérations précitées, apparaît aisément.

ACTIF		PASSIF	
Caisse	200 fr.	Avoir	3.850 fr.
Crédit Lyonnais....	1.450	Pellecat	2.000 fr.
Caisse d'Epargne...	7.000	Guérault	500
Banque de France .	200	Souscription X.	2.500
	<hr/>		<hr/>
	8.850 fr.		8.850 fr.

Le dépouillement de la colonne *Avoir* permettra d'établir le tableau des Recettes et des Dépenses qui, lors de la reddition de comptes, doit accompagner le Bilan.

RECETTES		DÉPENSES	
Au 1 ^{er} janvier	2.500 fr.	Frais d'imprimés...	300 fr.
Cotisations	500		
Coupons	1.000		
Vente du <i>Précis</i>	150		
	4.150 fr.		
AVOIR net (excédent des recettes)		3.850	
		4.150 fr.	

III. — Dès le début de l'année, le Trésorier dresse la liste des *cotisations* à percevoir (noms et montants) et inscrit en regard les versements effectués (montants et dates).

IV. — Pour contrôler aisément la perception des coupons de valeurs qui appartiennent soit à l'Académie, soit aux Fondations, et qui demeurent entre ses mains ou sont déposées en banque, il établit deux états :

a) L'un (*calendrier des coupons*) énumère les valeurs par ordre d'échéances, indique le montant de chaque échéance, le nom du détenteur et fait ressortir, en diverses colonnes, les bénéficiaires (Académie, Fondations). Cf. Tableau II.

Pratiquement, puisqu'il s'agit de rentes ou d'obligations, le tableau n'est établi que pour un semestre, le second étant la réplique du premier. Il avertit le Trésorier de recettes que les relevés de Banques ne lui font connaître qu'à la fin de chaque trimestre ou même semestre.

b) L'autre (*état des coupons perçus*) énumère les valeurs, non plus par ordre d'échéances, mais d'après leur nature, et indique le titre, le détenteur, la date et le montant de chaque échéance à percevoir, le montant perçu, les bénéficiaires (Académie, Fondations). Il facilite le contrôle des relevés de Banques. Cf. Tableau III.

Telle est la méthode de comptabilité — inédite, semble-t-il — suivie par le Trésorier. Elle offre l'avantage de la méthode classique de comptabilité en parties doubles, sans en avoir l'ampleur disproportionnée avec la modestie d'une comptabilité de particulier ou d'association. De plus, elle ne nécessite pas l'initiation aux formules quelque peu hermétiques : X doit à Z et aux ingénieux tours de passe-passe qui transforment en bilan définitif les colonnes de *débets* et de *crédits*.

Il est aisé, évidemment, d'en concevoir une encore plus simple et une autre plus compliquée.

Plus simplement, le Trésorier pourrait se borner à tenir un Journal de Caisse. L'année écoulée, muni de ce Journal, de ses états de cotisations et de coupons, des relevés de compte des dépositaires divers (Banques, Caisse d'Épargne), il dresserait les comptes de l'année. Son Actif devant être égal, d'une part, aux soldes de ces divers comptes (Caisse, Banques, etc.) et, d'autre part, à l'excédent des Recettes sur les Dépenses, il aurait un contrôle mathématique de l'exactitude de ses dépouillements. Mais cette façon de procéder ne permet pas de se rendre compte, en cours d'année, de la situation exacte de la Compagnie, au point de vue financier.

Il pourrait aussi donner à sa comptabilité l'ampleur d'une comptabilité commerciale. L'initiation serait plus longue, les écritures plus nombreuses et sans grand intérêt. Il y a bien la méthode dite « américaine », le Journal-Grand-Livre. La multiplicité des colonnes de dépouillement nécessite un immense registre, bien encombrant et peu en rapport avec le petit nombre relatif des opérations comptables.

Ajoutons, pour conclure, que cette méthode conviendrait fort bien à toute comptabilité de modeste importance (parti-

culiers, associations, etc.) et que son emploi pourrait constituer une initiation facile à la méthode commerciale classique.

Pour une comptabilité privée, il y aurait sans doute lieu de distinguer l'Avoir immédiatement disponible (Banques, Chèques postaux, Caisse d'Épargne, etc.) de l'Avoir immobilisé (mobilier, immeuble, titres) et, dans ce cas, une colonne supplémentaire serait nécessaire au Passif, à moins que l'on ne tienne un Journal-Bilan spécial pour cette catégorie d'Avoir, ce qui paraît préférable.

Notons enfin que souvent on doit tenir compte de la dépréciation, généralement progressive, de certains éléments d'actif, de l'Avoir immobilisé notamment. On peut enregistrer cette dépréciation soit à l'Actif, comme une *diminution*, soit, si l'on tient à laisser subsister dans le bilan l'estimation primitive, au Passif, comme une *dette* (Amortissement).

Le Trésorier,

HENRI LABROSSE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

Tenue le jeudi 21 décembre 1933, à l'Hôtel des Sociétés savantes
sous la présidence de M. LAFOND, vice-président

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 21 décembre, à 17 h. 30, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 40 bis, rue Saint-Lô, dans la salle de la Société normande de Géographie.

M. Jean Lafond, vice-président de l'Académie, présidait la séance, en l'absence du président, M. A. Féron, retenu par la maladie. MM. Paul Le Cacheux, secrétaire de la classe des Lettres, Georges de Beaurepaire, archiviste, et Henri Labrosse, trésorier, l'assistaient au Bureau.

Dans la salle, avec la plupart des membres de l'Académie, on remarquait, parmi les personnalités présentes : MM. Gouinguenet, président du Conseil de Préfecture, représentant le Préfet de la Seine-Inférieure; le commandant Pagnol, représentant le général commandant le III^e Corps d'Armée; Mgr de la Villerabel, archevêque de Rouen, membre de l'Académie; Mgr Bertin, vicaire général; MM. Charles Renard, président de la Société industrielle; l'abbé Lemire, aumônier du Pensionnat Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle; le rabbin Bäüer; Levillain, directeur de l'Ecole supérieure de Commerce; René Rouault de la Vigne, archiviste-bibliothécaire du *Journal de Rouen*.

S'étaient fait excuser : MM. Métayer, député-maire de Rouen; André Marie et Jean Thureau-Dangin, députés; Robert Régnier, le commandant Quenedey, Pierre Chirol, René Herval et Lenouvel, membres de l'Académie; M. R. Grimoin-Sanson, membre correspondant; M. Maurice d'Anjou, directeur du Musée industriel et commercial.

Le discours que devait prononcer M. Féron, président de l'Académie, a été lu par M. Labrosse. C'est un travail sur *les Académies provinciales*, ce qu'elles furent dans le passé et le rôle qu'elles devraient tenir dans la vie de la nation.

M. Gascard lit son rapport sur le prix Gossier, attribué à M. Loisel, vice-président de la Société d'Etudes des Sciences naturelles d'Elbeuf, pour son mémoire scientifique sur le sujet qui avait été proposé par l'Académie : *L'eau d'alimentation des villes*.

M. Fernand Guey présente ensuite les deux lauréats des prix Pellecat : M. Levasseur, élève du cours d'architecture à l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Rouen, et M. Derivery, artiste peintre, élève de l'atelier Simon à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Puis M. le D^r Lemesle fait l'éloge des gens de bien auxquels ont été attribués les prix Boulet-Lemoine (M^{me} Daniel Lefèvre, de Drosay), Dumanoir (l'Œuvre de l'Hospitalité de Nuit de l'abbé Bazire) et Octave Rouland (M^{lle} Leprévost, de Pavilly).

Enfin, M. Le Cacheux proclame les noms des bénéficiaires des fondations Braquehais-Verdrel et Rousselin-Mayet, dont on trouvera plus loin la liste.

Après des remerciements adressés par M. Jean Lafond aux personnes présentes, la séance est levée à 19 heures.

LES ACADEMIES PROVINCIALES SALONS OU SOCIÉTÉS SAVANTES...?

Par M. A. FÉRON

DISCOURS POUR LA SÉANCE PUBLIQUE

Le jeudi 21 décembre 1933

EN dépit de l'échec lamentable du projet qu'il avait l'honneur de vous présenter l'année dernière touchant les études d'histoire locale..., et de quelques autres, votre Président, Messieurs, demeure un optimiste incorrigible. Ne suffit-il pas à des projets de réforme qu'ils répondent à une nécessité : s'ils semblent irréalisables aujourd'hui, peut-être s'imposeront-ils demain? Excusez-le donc si, pour la dernière fois qu'il prend officiellement la parole, il vous convie à la poursuite de nouvelles chimères à propos des Académies provinciales, et de leur avenir.

Tout le monde connaît, et parfois, au sujet des Académies provinciales, répète volontiers cette boutade attribuée à Voltaire :

« Ce sont de bonnes filles qui n'ont jamais fait parler d'elles. »

Comme la plupart des citations courantes, celle-ci n'échappe pas à la règle : elle est inexacte, non seulement pour la forme, mais encore pour le fond. Au singulier dans la lettre du

marquis de Villette d'où nous la transcrivons (1) elle n'était qu'un léger coup de griffe à une compagnie nettement précisée, et Voltaire, sans nul doute, eût été désolé s'il avait pu prévoir la généralisation abusive qui serait faite de sa malicieuse formule : Il faisait lui-même partie d'un certain nombre d'Académies provinciales et, quant à la nôtre, entretenait les plus amicales relations avec plusieurs de ses membres fondateurs qui, maintes fois, regrettèrent de ne pouvoir, pour des raisons extra-académiques, se l'attacher comme collègue; sa sympathie pour notre Compagnie n'en fut d'ailleurs nullement altérée, et je n'en veux pour preuve que le fait suivant :

En septembre 1745, l'Académie n'avait encore ni sceau ni devise. Le Cornier de Cideville s'en ouvrit à son ami et celui-ci, le 6 octobre suivant, lui répondait :

« Je vous fais part ici d'une petite lettre du Saint-Père, avec laquelle je vous donne ma bénédiction; mais j'aimerais mieux faire pour votre Académie une inscription qui pût lui plaire et n'être pas indigne d'elle. Elle réunit trois genres; si elle prenait pour devise une Diane, avec cette légende : *Tria regna tenebat*; avec l'exergue : Académie des Sciences, de Littérature et d'Histoire à Rouen, 1745.

« Bonsoir; je vous embrasse. Je n'ai pas un moment. Mes respects à votre Académie. N'oubliez pas M. l'abbé du Resnel, sur l'amitié de qui je compte toujours. » (2)

(1) *Œuvres du marquis de Villette*. Edimbourg [et] Paris, 1788, in-8°. Cf. Lettre à M. le marquis de Villeville. Ferney, 1777.

« Un membre de l'Académie de Châlons en racontait un jour toutes les prérogatives et finit par dire qu'elle était la *filles aînée* de l'Académie Française. M. de Voltaire, qui l'écoutait, lui répondit : *Assurément, c'est une bien bonne fille et qui n'a jamais fait parler d'elle.* »

(2) *Œuvres de Voltaire...*, édit Benchot, tome LV. Correspondance, tome V, p. 67.

Diane, jugée sans doute un peu frivole, fut remplacée par un portique gréco-latin; mais l'idée de Voltaire fut conservée et devint notre *Tria limina pandit*.

Donc, aucun doute, le légitime prestige dont jouissaient alors les Académies provinciales ne saurait être contesté : Fontenelle, Buffon, Montesquieu, Rousseau... et bien d'autres pourraient en apporter le témoignage. Marmontel, à propos de son passage à la direction du *Mercur de France*, écrira :

« Je m'étais mis en relation avec toutes les Académies du royaume...; et, sans compter leurs productions..., les seuls programmes de leurs prix étaient intéressants... par les vues saines et profondes qu'annonçaient les questions à résoudre.... Je m'étonnais quelquefois moi-même de la lumineuse étendue de ces questions qui de tous côtés nous venaient du fond des provinces; rien, selon moi, ne marquait mieux la direction, la tendance, les progrès de l'esprit public. » (3)

Le XVIII^e siècle fut réellement l'âge d'or de ces savantes sociétés.

Inutile, n'est-ce pas, de vous rappeler comment cet essor fut brisé par le décret du 8 août 1793, lorsque déjà la suppression des provinces et leur morcellement en divisions arbitraires — mesure nécessaire, peut-être, pour achever l'unification nationale — avait préparé cette centralisation qui devait modifier si profondément la vie intellectuelle du pays.

Rétablies pour la plupart sous l'Empire, les sociétés académiques surent-elles s'adapter à la vie nouvelle?

(3) *Œuvres complètes de Marmontel*. Paris, Verdière, 1818. Cf. t. I, Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants, livre VI, p. 335.

Au cours du XIX^e siècle, leur attitude, en présence des diverses suggestions, privées ou officielles, fut-elle toujours dictée par un intérêt supérieur... ?

Alors que, sous l'Ancien Régime, — tout en guidant, dans chacune de nos provinces, non seulement les travaux littéraires, mais les recherches de la science naissante, les études économiques et sociales, — elles avaient résolument travaillé pour l'avenir : organisé des cours, ouvert leurs riches bibliothèques à la jeune génération, il semble que, dans la France centralisée, revivant complaisamment leur glorieux passé, elles se soient trop facilement résignées à n'être, au regard des jeunes Sociétés Savantes qui se fondaient sur tous les points du territoire, que de vénérables doyennes, sans autre mission que la garde de traditions périmées.

« C'est pour avoir trop scrupuleusement rempli ce devoir, dira, en 1851, l'un de mes prédécesseurs à la présidence, que les Académies ont encouru le reproche d'immobilité. »

Figées, pour la plupart, dans un froid classicisme, elles ne pouvaient comprendre le lyrisme débordant qui enivrait alors les écoles. De là cette suspicion, puis ces sarcasmes des jeunes auxquels elles n'opposèrent jamais que le mépris, alors que, dans l'ensemble de ces critiques, certaines méritaient peut-être mieux....

« Examinons, sans les dissimuler, — disait alors M. le D^r Avenel, président de notre Compagnie, — ces reproches contre les Académies; et, s'il ressort de cet examen que quelques-uns puissent être fondés, recherchons avec vous les moyens de les en garantir. » (4)

(4) *Précis des travaux de l'Académie... de Rouen pendant l'année 1850-1851*. Discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1851..., par M. Avenel, président.

Et, quoiqu'en séance publique, M. Avenel aborde sans sourciller les plus délicates des questions..., et jusqu'à cet « esprit de confraternité si précieux, auquel, dit-il, le public a le droit de donner un autre nom plus sévère ».

Je ne me permettrai pas, vous le pensez bien, de suivre l'exemple de mon honorable prédécesseur..., certain, d'ailleurs, qu'en ces matières épineuses vous connaissez toute ma pensée, et ne retiendrai que sa conclusion :

« LA MISSION DES ACADÉMIES, ÉTUDIÉE SANS PRÉVENTION COMME SANS ENTHOUSIASME, EST PLUTÔT UN APOSTOLAT QU'UNE VAINES SATISFACTION D'AMOUR-PROPRE. »

Je pourrais, car M. Avenel n'eut pas seul le don de clairvoyance, vous citer, prises à diverses époques, de semblables doléances; mais, comme moi, vous estimerez sans doute que ce n'est ni le lieu ni le moment.

Si déjà le « Français moyen » d'alors s'intéressait fort peu aux travaux des Académies, croyez bien qu'il ne témoignait pas la même indifférence à ces petites querelles intérieures, dont complaisamment les revues d'avant-garde lui apportaient de malicieux échos. La satire est un genre facile, elle fit fortune en cette seconde moitié du XIX^e siècle..., et s'enrichit encore quelques années après.

Vous connaissez le thème ordinaire de ces pièces, vers ou prose, dirigées contre les Académies; mais il en est une, la dernière en date, à ma connaissance, — elle est postérieure à la guerre, — qui présente au moins cette originalité d'avoir pour auteur un académicien, mieux, un dignitaire de la célèbre

Académie des Jeux floraux; elle fut publiée dans un des plus sérieux périodiques de nos provinces recouvrées (5).

Disons de suite que, pour ne froisser aucune susceptibilité, M. Armand Praviel — j'avais omis de vous le nommer — a soin de placer sa vénérable société « dans une de ces lointaines sous-préfectures où les chiens eux-mêmes ont l'air de solliciter un coup de pied quelque part pour se désennuyer un peu ».

L'Académie...? « Ce sera un milieu de vieillards, c'est-à-dire de gens qui pourront certes avoir beaucoup de savoir, de culture, de finesse d'esprit même, mais aussi qui considèrent leur carrière comme terminée, leur tâche remplie, et pour lesquels l'« Académie » est un simple délassement de leurs travaux achevés, comme la tapisserie, le jardinage ou la pêche à la ligne..., [ces] vieux Messieurs se réunissent une fois par semaine, de novembre à juin, dans une des salles de la mairie, ou de la chambre de commerce, ou de l'ancien évêché, échangent des communications somnifères dont l'écho ne parvient jamais au grand public; une fois l'an, ils tiennent une séance réputée assommante, à laquelle leurs familles elles-mêmes ont rarement la charité d'assister et où ils sont obligés de venir de leur personne renforcer l'auditoire. »

A côté de la caricature, M. Praviel nous présente ses conceptions personnelles; elles sont, il faut l'avouer, sans grande originalité. Mais, voici sa conclusion :

« Je supplie ceux qui liront cet article de ne pas supposer un seul instant que j'aie cédé à quelque rancune..., à quelque

(5) *L'Alsace française*, numéro du 26 août 1922 :

Les Académies de province, par Armand PRAVIEL, Maître et Mainteneur de l'Académie des Jeux floraux.

tentation d'ironiser ou de critiquer pour le plaisir. J'aime passionnément la province..., je m'honore de faire partie de plusieurs [Académies], et je ne m'irrite que d'une chose, c'est de la disproportion entre la grandeur de leur vocation et la médiocrité de leur influence. »

Sous une forme différente, et sans doute... irrévérencieuse, ne reconnaissez-vous pas là une thèse identique à celle que soutenait, ici même, notre président de 1851 ? Or, cette influence, Messieurs, il ne tient qu'à la volonté des Académies de la reconquérir.

Evidemment, l'apathie désolante de la société contemporaine pour les questions intellectuelles se répercute fâcheusement sur les Académies.... Mais quoi... ? les variations du niveau, je ne dirai pas intellectuel, mais du niveau d'intellectualité, ne sauraient être traduites en courbes constamment ascendantes ; leurs lignes, tendant toutes vers un infini inaccessible, présenteraient des sommets, mais aussi des points bas. Quel réconfort, et quel stimulant pour qui, sans présomption, peut compter sur l'avenir !

Les circonstances, d'ailleurs, ne sont peut-être pas aussi défavorables que l'on pourrait *a priori* le croire. Ignorées du grand public, les sociétés académiques ne sont pas si dédaignées en haut lieu.

C'était en 1921 ; le legs Cognacq venait d'échoir à l'Académie Française, et celle-ci, fort perplexe pour l'attribution des prix, songeait, à l'instigation de son secrétaire perpétuel, à faire appel, pour les enquêtes indispensables, aux Académies de province :

« Nos confrères, disait M. René Doumic, dans son rapport sur les Prix de Vertu de cette année 1921, répon-

dront, j'en suis sûr, à notre appel. Et qui sait.... Nos Académies de province sont peuplées de vrais savants et de lettrés délicats. Trop souvent leurs travaux expirent aux limites de leur province. C'est grand dommage.... Pourquoi l'Académie Française ne s'entendait-elle pas avec les Académies de province afin de travailler à la conservation des souvenirs du passé et à l'accroissement des richesses littéraires de la mère patrie? C'est un grand tort de s'ignorer les uns les autres, et la France, qui a besoin de toutes ses forces, se réjouirait une fois de plus de leur union. » (6)

Cette union, M. Doumic ne pouvait l'ignorer, ne serait que la reprise d'une tradition interrompue par les événements de 1789-1793 et que les Académies furent les premières à regretter; plusieurs d'entre elles ayant eu le privilège d'une affiliation particulière, soit avec l'Académie Française, soit avec l'Académie des Sciences.

Ce qui manque aux Académies provinciales, ce ne sont pas les hommes, mais le stimulant des encouragements, une impulsion d'en haut, la publicité, c'est enfin l'association au lieu de l'isolement.

De cette idée de fédération, qui remonte à l'origine des Sociétés Savantes, peut-être l'Académie de Rouen pourrait-elle revendiquer la première tentative de réalisation: En séance, le 12 janvier 1774, l'abbé Yart donnait lecture à ses collègues d'un projet dont nous extrayons ces lignes:

« L'utilité des Académies est si généralement reconnue que nous devons prendre tous les moyens de l'étendre et de

(6) Cf. *Journal officiel*, numéro du 3 décembre 1921. — Séance publique de l'Académie Française (1^{er} décembre 1921). Rapport sur les Prix de Vertu, par M. René Doumic, directeur de l'Académie.

l'augmenter. Il n'en est point de plus assuré que celui d'une communication générale entre ces corps savants et littéraires.... Cependant nos Académies se connaissent à peine; les succès des uns sont perdus pour les autres et, lorsqu'elles devraient ne former qu'un corps de lumière, à peine quelques étincelles s'en échappent et rejaillissent sur les contrées voisines..., la capitale jouit peu des connaissances des provinces et celles-ci des travaux de la capitale. »

Il propose d'engager toutes les Académies du royaume à se réunir pour établir à Paris un journaliste qui se chargerait de recueillir l'analyse de leurs travaux, publierait mensuellement ces notes et, en fin d'année, les travaux les plus remarquables.

« Le rédacteur, ajoute-t-il, n'imprimerait rien que d'après l'avis de ces différents corps » et serait ainsi « soulagé du fardeau de la critique si pénible pour une ame honneste. » (7)

Notre registre de procès-verbaux, quoique mentionnant cette initiative, est muet sur la décision prise; nous voulons croire que, suivant le vœu de Yart, communication en fut donnée aux Académies intéressées; mais, ce que nous ne pouvons dissimuler, c'est l'insuccès de cette tentative.

Il serait fort intéressant de suivre en détail, au cours du XIX^e siècle, les divers efforts accomplis en vue de l'union des sociétés académiques; mais je dois être bref. Je me limiterai donc aux faits essentiels (8).

On peut dire que toute la question est dominée par la recherche du centre commun.

(7) Archives de l'Académie. Dossier Yart.

(8) Voir en Appendice quelques notes bibliographiques sur la question.

Les sociétés se grouperont-elles autour d'une initiative individuelle, nous aurons l'Institut des Provinces de M. de Caumont; ou bien seront-elles incorporées — réserve faite de leur individualité — dans une organisation officielle, ce fut également tenté.

M. de Caumont (9), un Normand, dont la notoriété est telle que toute présentation serait superflue, avait déjà fondé diverses associations; il avait, en 1833, créé les *Congrès scientifiques*, qui depuis, en divers lieux, se tenaient régulièrement chaque année, lorsqu'en 1838, il imagina d'établir comme couronnement de ces congrès, avec le concours de leurs collaborateurs ordinaires, membres pour la plupart de Sociétés Savantes, une sorte d'Académie centrale, chargée, non seulement de préparer les réunions annuelles, mais encore de communiquer l'impulsion aux associations provinciales et en même temps faire connaître leurs travaux.

Le nom choisi pour ce groupe central : *Institut des Provinces*, était à lui seul tout un programme et devait, comme bien on pense, soulever de terribles orages; or, M. de Caumont n'était pas homme à tenter d'apaiser la tempête. On en jugera par quelques lignes d'une réponse qu'il publia, à une question posée à l'un de ses congrès. Il s'agissait de savoir « Quelle pourrait être l'organisation des Sociétés Savantes des départements. » Sur quoi M. de Caumont fait cet exposé préliminaire :

« ...rien ne les unit... Ce fait incontestable résulte de la concentration académique parisienne qui tend à *diviser pour régner*.

« Paris s'étant dit : *La France intellectuelle, c'est moi*;

(9) Cf. Appendice ; Arcisse de Caumont.

je suis le centre unique auquel tout doit aboutir, les centres secondaires d'autrefois ont perdu leur importance. Dépouillés de leurs privilèges, méconnus des hommes qui auraient dû les réhabiliter, tout prestige s'est évanoui et les prétentions de Paris se sont accomplies.... » (10)

A cet état d'esprit, joignons un certain goût pour les manifestations extérieures : cortèges et fanfares, et nous aurons sans doute l'explication de la réserve sur laquelle se tinrent la plupart des Académies à l'égard de l'Institut de M. de Caumont, qui, après une période incontestablement brillante, devait, avec l'âge de son fondateur, s'assombrir peu à peu, pour finalement s'éteindre avec lui.

A côté de l'œuvre de M. de Caumont, parallèlement, et souvent même en lui empruntant ses idées et ses méthodes, se place l'initiative des divers ministères qui se succédèrent de Guizot à nos jours.

En fondant, en 1834, pour la publication des « Documents inédits », le comité qui devait ultérieurement devenir le *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Guizot, dans une circulaire adressée aux membres des Sociétés Savantes, écrivait :

« Il faut, d'une part, que les Sociétés Savantes reçoivent du Gouvernement, protecteur naturel de l'activité intellectuelle aussi bien que matérielle du pays, un encouragement soutenu ; de l'autre, que leurs travaux soient effectivement portés à la connaissance du public. Le plus sûr moyen, je pense, d'arriver

(10) *Réponse aux questions d'organisation académique...*, par M. DE CAUMONT. Caen, s. d. [1860], in-8°, 8 pp.

N. B. — Les mots en italiques sont de même dans l'imprimé de M. de Caumont.

à ce double résultat, c'est d'instituer entre ces sociétés et le Ministère de l'Instruction publique des relations fréquentes et régulières. » (11)

Nous pourrions multiplier les citations : circulaires de MM. de Salvandy, Fortoul... et autres, elles seraient sensiblement identiques.

Voyons les actes :

En 1851, M. de Caumont, avec l'aide de l'Institut des Provinces, avait entrepris la publication d'un *Bulletin bibliographique des Sociétés Savantes des départements*. Le ministre de l'Instruction publique, jugeant à bon droit l'idée intéressante, fondait, quelques années plus tard, le *Bulletin...* devenu en 1856 la *Revue des Sociétés Savantes*. En 1882, cette publication un peu confuse se partagea en un nouveau *Bulletin...*, organe du *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, et un *Répertoire des Travaux historiques*, lequel devait contenir l'analyse des publications parues en France et à l'étranger; mais, conçu sur un trop vaste plan, ce répertoire dut être abandonné dès la troisième année, pendant que le *Bulletin*, scindé suivant les diverses sections du Comité, prenait sa forme définitive.

A ces revues et bulletins divers, rattachons deux publications du plus haut intérêt, dues à des maîtres éminents : la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes...*, par MM. de Lasteyrie et Lefebvre-Pontalis, et la *Bibliographie des travaux scientifiques...*, entreprise ultérieurement par MM. De-

(11) Cf. Appendice. Comité des travaux historiques : Guizot. Circulaire du 23 juillet 1834, relative aux rapports des Sociétés Savantes avec le Ministère,

niker et Descharmes; mais en notant, hélas! que les suppléments annuels à la *Bibliographie* de Lasteyrie sont arrêtés à l'année 1910 et que la *Bibliographie scientifique*, commencée en 1916, non seulement demeure inachevée, mais paraît, comme la précédente, définitivement abandonnée.

Enfin, toujours à l'exemple de M. de Caumont, le second Empire, par les soins du Comité des Travaux historiques et scientifiques, organisa les *Congrès annuels des Sociétés Savantes*. Malheureusement, en même temps se précisait cette prétention de soumettre les Académies au contrôle des Universités (12), laquelle, jointe à quelques autres erreurs, ne fut pas sans nuire gravement à l'efficacité des congrès. Ces fautes furent réparées, mais non leurs conséquences.

Actuellement, chaque année, en vue du congrès suivant, un programme est élaboré et adressé à toutes les Sociétés Savantes. Il est incontestable que, dans l'esprit du Comité, il

(12) Cf. Appendice. Comité des travaux historiques : Fortoul. Circulaire aux recteurs (10 janvier 1856). Rouland, *idem* (20 mai 1857, 29 mai 1858..., etc.).

Voir également : Archives de l'Académie de Rouen. — En 1861, l'Académie voulant apporter quelques modifications à ses statuts, recevait du Préfet de la Seine-Inférieure (20 févr. 1861) une note dans laquelle nous lisons : « ...M. le Ministre me fait observer qu'il importe que son département ait une juste part d'influence sur les travaux des Compagnies... en conséquence... il conviendrait d'insérer dans les statuts... 1° La mention que l'Académie est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique; 2° Une disposition portant que le Recteur de l'Académie de Caen, et l'Inspecteur d'Académie en résidence à Rouen sont membres de droit de la Compagnie; 3° Enfin la clause que l'Inspecteur d'Académie fait toujours partie de droit de la Commission de publication. » — L'Académie, cela se conçoit, préféra ne pas insister... et conserva ses anciens statuts.

s'agit d'appeler les investigations sur des points importants, négligés ou réclamant le concours d'un grand nombre d'érudits, de promouvoir, en un mot, au sein des sociétés le travail collectif que des délégués viendraient ultérieurement présenter au congrès. En fait, ne sont guère présentés que des travaux individuels, fort intéressants certes, mais qui, le plus souvent, ne répondent nullement aux desiderata.

Je ne saurais prétendre à la connaissance des futurs conditionnels..., cependant, qui sait si la participation, plutôt minime, du Comité des Travaux historiques et scientifiques à la vie et à l'activité des Sociétés Savantes ne serait pas tout autre... si, en 1881, lors de la réorganisation des Congrès, les sociétés, et particulièrement les Académies, étaient résolument entrées dans les vues du Comité.

Sans nous attarder à la recherche des responsabilités..., elles seraient multiples et diverses, établissons le bilan de l'initiative officielle. Nous trouvons, somme toute, des publications, instruments de travail individuel précieux..., mais incomplets, et un congrès annuel. Quant à l'union des Sociétés Savantes autour d'un centre effectif, elle ne fut jamais réalisée.

La cause...? un académicien de province crut l'avoir trouvée... en même temps que le remède.

En 1846, dans son discours de réception à l'Académie de Lyon et, quelques années plus tard, en 1857, comme président de cette même Compagnie, M. Francisque Bouillier, ayant pris comme sujet la question de l'union des Sociétés Savantes, faisait cette constatation demeurée, hélas! d'actualité :

« Malgré les encouragements si souvent promis, malgré toutes les tentatives pour les rattacher à un centre, les Aca-

démies de province sont encore aujourd'hui sans ressources ; elles sont abandonnées à elles-mêmes, sans relation d'aucune sorte les unes avec les autres, sans relation régulière ni avec le Ministère, ni avec l'Institut, ni même avec le Comité [des Travaux historiques]. » (13)

Et, parlant de l'Institut des Provinces, tout en rendant hommage à la valeur incontestée, au zèle de M. de Caumont, il ajoute :

« Quel que soit le mérite de toutes ses institutions, il est évident qu'elles reposent sur le zèle et sur le dévouement d'un seul homme et, que cet homme venant à manquer, tout croulera. »

Ceci était écrit en 1857!

« Il n'y a en France, poursuit Francisque Bouillier, qu'un seul Institut, pour les provinces, comme pour la capitale : c'est l'Institut de France. A lui seul appartient la suprématie scientifique, à lui seul l'autorité suffisante pour rallier, avec le concours de l'Etat, autour du même centre, toutes les Sociétés Savantes, pour donner à leurs travaux une impulsion nouvelle et les directions communes sans lesquelles il sera difficile de combler certaines lacunes et de résoudre certains problèmes de la science et de l'histoire. »

Cette idée du rattachement des Académies régionales à l'Institut de France n'appartient d'ailleurs pas en propre au président de l'Académie de Lyon. M. de Salvandy, durant ses deux ministères, s'y était arrêté (14) et, particulièrement dans sa circulaire du 28 juillet 1845, il faisait part aux

(13) Cf. Appendice : Francisque Bouillier.

(14) Cf. Appendice. Comité des travaux historiques : de Salvandy. Rapports au roi sur les exercices 1839 et 1840 ; circulaire du 28 juillet 1845.

Sociétés Savantes de la pensée qu'il avait eue « de les rattacher à l'Institut lui-même comme au centre des lumières et de l'activité ». Mais..., il avait à cet effet prévu, au sein de l'Institut, cinq comités nommés par le ministre; cette ingérence administrative dans un corps jaloux de son indépendance fit échouer le projet.

M. Bouillier, cependant, qui connaissait cette tentative, ne désespérait pas que, reprise sur d'autres bases, elle ne fût réalisable : « Pourquoi, nous dit-il, n'avoir pas laissé l'Institut lui-même aviser aux moyens de se mettre en relations avec les Sociétés Savantes, sans aucun autre intermédiaire que ses secrétaires perpétuels et des commissions nommées par lui? »

Ultérieurement, M. Bouillier, devenu lui-même membre de l'Institut, poursuivra son idée et, dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1878, en volume l'année suivante, il écrira :

« Qu'il s'agisse de l'œuvre de M. de Caumont ou de celle du Ministère, je ne puis m'empêcher dès à présent de comparer à un corps sans tête toutes ces tentatives d'associations des Sociétés Savantes au sommet desquelles ne se trouve pas l'Institut de France. Nulle part ailleurs, quoi qu'on fasse, n'est l'autorité qui peut rallier à elle les Académies des départements et leur donner plus de mouvement et de vie. Le Ministère de l'Instruction publique, comme M. de Caumont, y échouera, si même il n'a déjà échoué. »

Et, dans des lignes éminemment suggestives, il établit l'économie de son projet.

Je ne puis malheureusement tout citer et dois me borner à l'essentiel : Groupement des sociétés particulières autour de l'Académie régionale, puis, sur la demande des Académies,

qui auraient à produire leurs titres, « délibération et vote, sinon de l'Institut tout entier », au moins d'une commission mixte composée d'un certain nombre de membres de toutes ses classes.

Malgré les titres de son auteur : Doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, ce projet fut..., naturellement, taxé par certains d'utopie. Disons simplement qu'il était..., et demeure, semé d'obstacles difficiles à franchir. Pour toute association, la condition *sine qua non* est le consentement des parties ; or, Messieurs les membres de l'Institut n'ont jamais esquissé le moindre geste pouvant être interprété comme un assentiment....

Même cette idée de collaboration émise, il y a une dizaine d'années par M. René Doumic, au nom de l'Académie Française, et que je rappelais il y a quelques instants, qui donc y songe encore...? sauf, peut-être l'Académie de Clermont qui, en 1928, proposait sur cette base un nouveau projet de Fédération des Académies de province (15)...., projet que, devant l'indifférence des autres compagnies, elle dut, croyons-nous, abandonner.

EN présence des échecs successifs de ces diverses tentatives, devons-nous, tristement, nous résigner, nous replier sur nous-mêmes dans l'attente de temps meilleurs? Certes non! Formons des vœux pour cette fédération de toutes les Sociétés

(1) *Projet de fédération des Académies de province. Rapport présenté à ce sujet à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, par M. Victor GUIDY, Archiviste de l'Académie. Clermont-Ferrand, De Bussac, 1928, in-8°, 8 pp.

Savantes autour des Académies régionales devenues de modestes filiales de l'Institut; mais en attendant la réalisation de ce bel idéal, travaillons.

Travaillons à reconquérir près de nos concitoyens l'influence que nous possédions jadis. Il nous suffira pour cela d'être fidèles, non à la lettre, mais à l'esprit de nos premiers statuts. Ce n'est pas tant la valeur individuelle de leurs membres que leurs œuvres propres qui firent le prestige des Académies du XVIII^e. A leur exemple, en dehors du travail personnel, songeons au travail collectif.

« On parle constamment, disait en 1923 M. Homolle, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, on parle... de rendre à la vie locale plus d'autonomie et d'activité; la décentralisation intellectuelle est le prélude nécessaire et la condition de toute décentralisation. » (16)

Cette décentralisation, n'est-ce pas aux Académies provinciales qu'il appartient de la réaliser?

Tout d'abord, que les Académies ne se renferment pas dans une sorte de clôture monacale; puisque la fédération générale est temporairement chimérique, qu'elles tentent au moins, en élargissant, par exemple, les attributions des quelques consortiums existants, de grouper autour d'elles les diverses Sociétés Savantes régionales (17). Qu'elles multiplient leurs séances publiques; qu'elles organisent des confé-

(16) *Journal officiel*, numéro du 7 janvier 1923. Compte rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 5 janvier 1923.

(17) Noter que cette union des sociétés régionales serait profitable à tous :

Là où un consortium existe, n'aurait-il pas intérêt à s'entendre avec l'Académie afin qu'un compte rendu de l'activité des sociétés

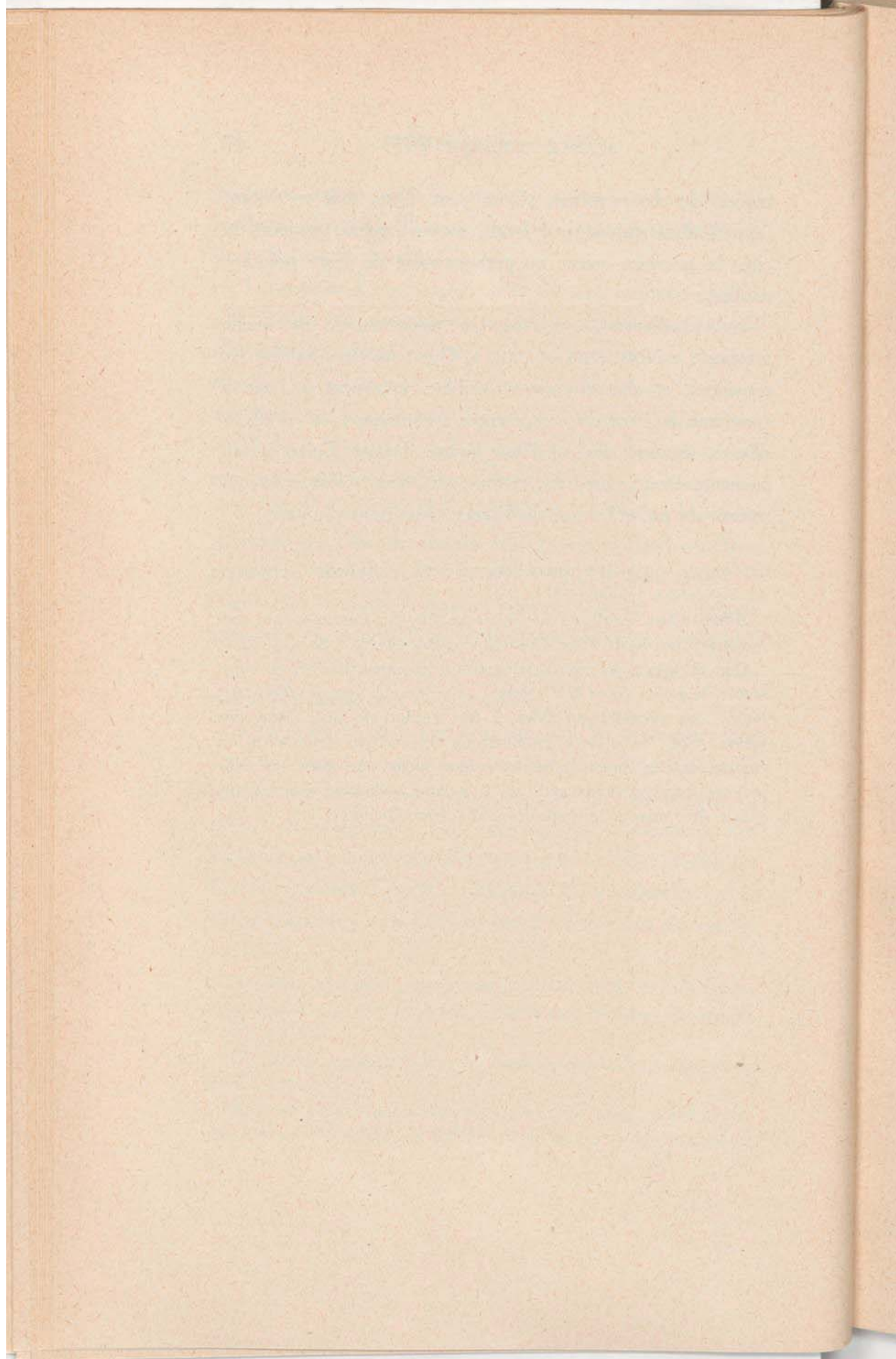
rences, des cours même, s'il se peut. Que, tout en évitant l'écueil d'un régionalisme étroit, souvent puéril, toujours la cité, la province soient au premier rang de leurs préoccupations.

Individuellement, que tous se pénétrant de la vieille maxime : « NOBLESSE OBLIGE ». Que tous, dans les diverses provinces, et chacun dans sa sphère, apportent à l'œuvre commune le fruit de compétences incontestées, et les Académies, comme des satellites qu'une brume légère aurait momentanément obscurcis, retrouveront, par le simple rayonnement de notre Institut de France, leur éclat d'antan.

adhérentes soit publié annuellement dans le Bulletin, Mémoires ou Précis des travaux...?

Autre point, méritant une sérieuse étude : l'organisation par le consortium local d'une Bibliothèque des Sociétés Savantes :

Que chaque société soit jalouse de conserver, avec son autonomie, le fonds de sa bibliothèque propre, cela peut se défendre ; mais.. les périodiques? N'est-il pas déplorable que, dans une même ville, les mêmes publications de sociétés françaises ou étrangères, les envois officiels, soient reçus par deux ou trois sociétés, parfois davantage... et qu'aucune collection complète ne puisse être mise à la disposition des travailleurs?



APPENDICE

ARCISSE DE CAUMONT

Né à Bayeux le 10 fructidor
an IX (28 août 1801), mort à
Caen le 16 avril 1873.

RÉFÉRENCES BIOGRAPHIQUES

Notice sur M. de Caumont. Par M. Charles RICHELET.
Paris, Thunot, 1851, in-8°.

Cette notice, considérablement augmentée, a été réimprimée en 1869 dans l'*Annuaire de l'Institut des Provinces*, p. 358.

Rapport fait le 14 février 1874 sur la proposition d'élever un monument à M. Arcisse de Caumont. Par G. VILLERS.
Bayeux, H. Grobon et O. Payan, 1874.

M. de Caumont, sa vie et ses œuvres. Par M. E. DE BEAUREPAIRE. Caen, Le Blanc-Hardel, 1874, in-8°, 81 pp.

Cette notice, tirage à part de l'étude primitivement publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Caen* (année 1874, pp. 324 à 401), contient une bibliographie de l'œuvre de M. de Caumont.

N. B. — A divers points de vue, les revues des sociétés fondées par M. de Caumont publièrent également des notices biographiques; voir le détail dans E. de Beaurepaire, p. 3, note.

INSTITUT DES PROVINCES

Congrès scientifique de France. Première session tenue à Caen en juillet 1833. Rouen, Nicétas Periaux, 1833, in-8°, XI-296 pp.

De cette date à 1876, les Congrès scientifiques ont tenu

quarante-deux sessions (72 vol.). Cf. Lasteyrie, *Bibliographie générale... des travaux... publiés par les Sociétés Savantes de la France*.

Congrès des délégués des Sociétés Savantes. Notice sur la souscription et liste des souscripteurs pour la médaille offerte à M. de Caumont dans la séance du 26 avril 1862. Paris, 1863, in-8°, 55 pp.

Institut des Provinces. Mémoires, 1^{re} série. Paris, Caen, 1859, 1 vol. in-4°, LXXII-426 pp. — *Mémoires*, 2^e série, Paris, Le Mans, 1845, 1869, 2 vol. in-4°, 735 pp. et 442-88 pp.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques. Caen, Hardel, 1846, in-12, 191 pp.

De 1846 à 1871, 23 vol. : 10 in-12 et 13 in-8°. L'*Annuaire* n'a pas paru en 1848 et 1849. En 1847, M. de Caumont a simplement imprimé un procès-verbal des séances de l'Institut des Provinces tenues à Caen en octobre 1846. Caen, Hardel, in-8°, 26 pp.

Bulletin bibliographique des Sociétés Savantes des départements.

Ce recueil, fondé en 1851 et dont la publication fut très irrégulière, fut supprimé en 1854 lorsque le Ministère fonda le *Bulletin des Sociétés Savantes*.

L'Institut des Provinces en 1872, s. l. n. d., in-8°, 31 pp.

Contient la composition du Bureau et la liste générale des membres de l'Institut des Provinces à cette date.

A la mort de M. de Caumont on tenta vainement de poursuivre son œuvre. En 1876, pour remplacer l'*Annuaire*, un Bulletin trimestriel fut publié, qui disparut au bout de peu de mois. Un nouvel effort fut fait en 1878 pour reconstituer l'Institut des Provinces sous le nom d'*Union des Sociétés Savantes* : on entreprit la publication de l'*Union, Chronique des Sociétés Savantes*,

qui n'eut qu'une existence éphémère (cf. Lasteyrie, ouvr. cité, t. I^{er}, p. 189).

Par son testament, du 22 juillet 1872, M. de Caumont fit une dernière fondation : les *Assises de Caumont*, devant se tenir tous les cinq ans, alternativement à Caen et à Rouen, pour entendre les rapports sur le mouvement scientifique, littéraire et artistique dans la région formée par la Normandie, le Maine et l'Anjou. Cette volonté fut exécutée jusqu'en 1913. En 1918, il fut constaté que les assises quinquennales étaient devenues impossibles ; une délibération des municipalités et sociétés intéressées fixa la périodicité à dix ans. La dernière session se tint à Rouen en 1923.

COMITE DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

L'ouvrage capital sur le Comité fait partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique :

Le Comité des travaux historiques et scientifiques (Histoire et Documents), par Xavier CHARMES. Paris, Imprimerie nationale, 1886, 3 vol. in-4°.

Voir dans l'Introduction, au [chap.] VI, les pages (CXLVI à CLXXXII) consacrées aux rapports des Sociétés Savantes avec le Ministère.

Et, au tome II, les documents suivants :

GUIZOT. 23 juillet 1834. Circulaire aux membres des Sociétés Savantes. (Cf. *supra* notre discours, pp. 39-40.)

DE SALVANDY. 24 avril 1838. Circulaire (aux Préfets) demandant des renseignements sur les Sociétés Savantes et Littéraires existant dans les départements.

« ...le but de cette statistique, que je désire former, est de mettre à la portée des Sociétés existantes des moyens nouveaux d'étendre leurs travaux... »

— 5 juillet 1838. Circulaire (aux Préfets) autorisant entre les Sociétés Savantes l'échange en franchise de leurs publications.

— 7 août 1838. Circulaire renouvelant la demande de renseignements sur les Sociétés Savantes.

— Rapport au roi sur l'exercice 1839 [cité par X. Charmes dans son Introduction, p. CLII].

« ...[Les] Sociétés Savantes du royaume... sont animées d'un amour vrai de l'étude et... n'ont besoin que d'être dirigées pour donner les plus utiles résultats. Il faut que leurs travaux puissent être encouragés ; la plus sûre récompense est la publication de tous les matériaux et de tous les documents qui seront dus à leur zèle et qui auront mérité d'être mis sous les yeux de Votre Majesté, des Chambres et de l'Institut... »

— Rapport au roi pour l'exercice 1840 [cité par X. Charmes dans son Introd., p. CLII].

« ...Je demande une somme de 10.000 francs pour subvention aux Sociétés Savantes. Mon administration s'est appliquée à donner à ces Sociétés... plus d'action, plus d'ensemble et plus d'autorité... Elles ont été mises en rapport avec les Comités historiques... et le seront avec l'Institut... »

LOUIS-PHILIPPE. 27 juillet 1845. Ordonnance du roi qui prescrit la publication d'un *Annuaire des Sociétés scientifiques et littéraires* du royaume.

[Cet annuaire ne parut qu'une seule fois : Année 1846, Masson, libraire.]

DE SALVANDY. 28 juillet 1845. Circulaire (aux Présidents des Sociétés Savantes) relative à l'ordonnance du 27 juillet.

« ...Sa Majesté veut... qu'un Annuaire méthodique et complet soit consacré chaque année à recueillir tous les noms, toutes les œuvres, tous les programmes, tous les succès. Ce seront les archives de l'esprit français dans ses efforts éclairés et libres. »

[Dans cette circulaire se trouve le paragraphe suivant, dont nous n'avons, dans notre discours, cité que la partie essentielle :]

« ...Vous savez que déjà, sous ma première administration, je m'étais attaché à donner à ces compagnies... les moyens d'action qui leur manquent... j'avais eu la pensée de les rattacher à l'Institut lui-même, comme au centre des lumières et de l'activité intellectuelle de la France, au moyen de cinq Comités historiques, que l'un des fonds du budget me permettait de doter richement, pour qu'ils pussent servir d'intermédiaire à cette action nouvelle et féconde. Aujourd'hui, cette organisation n'existe plus.... »

— 19 mars, 25 juillet 1847. Circulaires (aux mêmes) au sujet de l'envoi en franchise des publications des Sociétés Savantes.

— 11 septembre 1847. Circulaire (aux mêmes) demandant un état des ressources des Sociétés.

E. DE PARIEU. 20 janvier 1850. Circulaire (aux mêmes) concernant le service d'échange des publications.

— 20 février 1850. Arrêté prescrivant la formation d'une Bibliothèque des Sociétés Savantes.

— 5 janvier 1851. Circulaire (aux Présidents des Sociétés Savantes) relative à l'établissement de communications entre les Sociétés Savantes et le Comité des Arts et Monuments.

DE CROUSEILLES. 20 octobre 1851. Circulaire demandant aux Présidents des Sociétés Savantes des renseignements pour la publication de l'Annuaire des Sociétés Savantes de 1852.

[L'Annuaire annoncé dans cette circulaire n'a jamais été publié.]

FORTOUL. 16 mars 1854. Circulaire (aux mêmes) relative à la création d'un *Bulletin des Sociétés Savantes*.

— 10 janvier 1856. Circulaire (aux Recteurs d'Académie) relative aux rapports des Recteurs avec les Sociétés Savantes.

« ...La première... de vos attributions consiste à surveiller les écoles de l'Etat...; mais là ne s'arrête pas votre mission.... Les Sociétés Savantes... se rattachent

à l'Administration de l'Instruction publique par les encouragements qu'elles en reçoivent... Votre position élevée vous permettra, je l'espère, d'exercer l'influence la plus salubre sur les Sociétés qui sont comprises dans la circonscription de votre ressort... »

— 31 janvier 1856. Arrêté chargeant une commission formée dans le Comité d'examiner les communications des Sociétés Savantes et d'en rendre compte à l'Assemblée générale.

ROULAND. 20 mai 1857. Circulaire (aux Recteurs) relative à la publication de la *Revue des Sociétés Savantes*.

« Monsieur le Recteur, le patronage des Sociétés Savantes que le Gouvernement vous a confié est une des parties les plus importantes de votre mission... » [etc.]

— 30 mai 1857. Circulaire (aux Recteurs) demandant que les professeurs de facultés participent aux travaux de la *Revue des Sociétés Savantes*.

— 22 février 1858. Arrêté réorganisant le Comité sous le titre de *Comité des Travaux historiques et des Sociétés Savantes*.

— 29 mars 1858. Circulaire (aux Recteurs) relative à l'exécution de l'Arrêté du 22 février.

« ...La pensée intime qui m'a guidé est tout entière dans la dénomination que j'ai donnée au Comité. J'ai voulu rattacher autant qu'il est possible les Sociétés Savantes à mon Ministère...

« Je verrai avec satisfaction MM. les membres du corps enseignant devenir membres actifs de ces associations... Ils n'oublieront pas... les obligations spéciales que leur impose... leur titre de fonctionnaires et ils se garderont avec soin de s'associer à certains projets qui ont pour but d'enlever à l'Etat toute influence sur les Sociétés Savantes...

« Je me propose de tenir compte à MM. les professeurs du zèle qu'ils apporteront à une œuvre dont ils sauront apprécier l'intérêt...

« Nous serons... pleinement récompensés de nos efforts et nous aurons bien mérité de l'Empereur, du pays et

de la science, si nous pouvons amener insensiblement et sans pression les Sociétés Savantes à recevoir et à suivre les inspirations du Gouvernement. »

— (Même date). Circulaire (aux Présidents de Sociétés Savantes) relative à l'exécution de l'Arrêté du 22 février.

« ...Il ne faut pas se le dissimuler, les travaux des compagnies savantes passent souvent inaperçus..., on doit constater avec regret qu'ils sont moins connus en France que de l'autre côté du Rhin.... Diverses mesures ont été prises par mes prédécesseurs...; mais ces mesures n'ont pas eu le résultat qu'on en pouvait attendre. Les Sociétés ne se connaissent pas beaucoup mieux que par le passé....

« Pour encourager... les travaux, j'ai décidé que trois prix annuels de 1.500 francs seront décernés à partir de 1859 aux Sociétés Savantes qui présenteront les meilleurs mémoires... sur les questions proposées par le Comité.... »

— 10 janvier 1859. Circulaire (aux mêmes) prescrivant communication au Ministère d'extraits des procès-verbaux des Sociétés Savantes ainsi que des modifications de leur personnel.

— 25 janvier 1860. Arrêté relatif à des prix à décerner aux Sociétés Savantes.

— 22 mars 1861. Circulaire (aux Recteurs) indiquant de quelle manière doivent être conçus les comptes rendus des professeurs de facultés sur les travaux des Sociétés Savantes.

— 1^{er} août 1861. Circulaire (aux Présidents de Sociétés Savantes) relative aux concours des Sociétés Savantes.

« ...La distribution solennelle des prix... aura lieu à Paris dans la grande salle de la Sorbonne.... »

— 20 août 1861. Circulaire (aux mêmes) relative aux lectures préparées pour les réunions des délégués des Sociétés Savantes par les membres de ces Sociétés.

— 9 décembre 1861. Circulaire annonçant la publication des mémoires lus dans les susdites réunions à la Sorbonne.

ROULAND [puis] DURUY. 16 février, 15 mai 1863, 15 février 1864, 5 février 1867. Circulaires diverses relatives aux réunions des délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne.

DURUY. 17 mai 1865. Arrêté créant une nouvelle série de la *Revue des Sociétés Savantes*.

NAPOLÉON III-DURUY. 30 mars 1869. Décret instituant des prix annuels pour les travaux d'histoire, d'archéologie ou de science.

DURUY. 19 avril 1869, 31 mars 1870. Circulaires (aux Recteurs) relatives au décret du 30 mars 1869.

RICHARD. Juillet 1870. Circulaire (aux Préfets) demandant la liste des Sociétés Savantes existant dans chaque département.

JULES SIMON. Décembre 1871. Circulaire (aux Recteurs) relative aux encouragements à donner aux études scientifiques.

« ...L'intervention de l'Etat dans les travaux de l'intelligence est délicate; elle ne peut être fructueuse qu'à la condition de ne pas entraver la liberté des hommes de science.... Que l'administration s'abstienne d'une intervention directe.... »

THIERS, 21 décembre 1872. Décret supprimant le concours institué le 30 mars 1869 entre les Sociétés Savantes.

JULES SIMON. 25 décembre 1872. Arrêté mettant un prix annuel à la disposition de chacune des sections du Comité.

« ...Trois mille francs... pour être distribués... soit aux Sociétés Savantes.. soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire, de l'archéologie et des sciences. »

— 30 décembre 1872. Circulaire (aux Présidents des Sociétés Savantes) relative à la réunion des délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1873.

DE CUMONT. 15 janvier 1875. Circulaire (aux mêmes) prescrivant une enquête sur la situation des Sociétés Savantes.

J. BRUNET, 28 juin 1877. Circulaire (aux mêmes) relative à la publication d'une bibliographie des travaux des Sociétés Savantes des départements.

« ...Malgré les efforts du Comité... et de l'Administration, les travaux des Sociétés Savantes de France sont loin d'obtenir une publicité suffisante... [une bibliographie générale serait nécessaire; elle présente de grosses difficultés] il est une opération préliminaire dont l'utilité n'est pas contestable; elle consisterait en une liste sommaire mais complète et exacte des publications des Sociétés Savantes.... »

[Un spécimen des indications à fournir, rédigé par Léopold Delisle, est joint à la circulaire.]

BARDOUX, 15 avril 1878. Circulaire (aux mêmes) relative aux échanges de publications entre les Sociétés Savantes.

J. FERRY, 12 février 1881. Circulaire (aux mêmes) relative à la réunion à la Sorbonne en 1881.

« ...Elle ressemblera aux précédentes sinon que :

« 1° A côté des sociétés et des professeurs des départements, ceux de Paris y seront également admis;... »

— 5 mars 1881. Arrêté abrogeant l'Arrêté du 25 décembre 1872.

— 5 et 9 mars 1881. Arrêtés concernant le *Comité des travaux historiques et scientifiques*.

— 28 mars 1881. Circulaire invitant les Sociétés Savantes de Paris à prendre part aux réunions tenues annuellement à la Sorbonne.

— 11 juillet 1881. Circulaire (aux Présidents des Sociétés Savantes) relative à la publication d'une monographie des Sociétés Savantes.

— 18 juillet 1881. Circulaire (aux mêmes) arrêtant le programme du Congrès des Sociétés Savantes pour 1882.

FERRY-DUVAUX. *Idem* pour 1883. 27 juillet 1882 et 26 janvier 1883.

J. FERRY. *Idem* pour 1884. 3 août 1883.

FALLIÈRES. *Idem* pour 1885. 24 août 1884.

R. GOBLET. *Idem* pour 1886. 7 septembre 1885.

X. CHARMES, Directeur du Secrétariat. 5 mars 1883. Rapport (au Ministre de l'Instruction publique) relatif à la réorganisation du *Comité des travaux historiques et scientifiques*.

JULES FERRY. 12 mars 1883. Arrêté réorganisant le *Comité des travaux historiques et scientifiques*.

FRANCISQUE BOUILLIER

L'Institut et les Académies de Province. Travail lu à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, dans la séance publique du 29 juin 1857, par M. F. BOUILLIER, correspondant de l'Institut, Président de l'Académie et doyen de la Faculté des Lettres de Lyon. Lyon, Imprimerie Vingtrinier, 1857, gr. in-8°, 29 pp.

Cette brochure doit être un tirage à part des *Mémoires de l'Académie de Lyon*. Année 1857-1858. Lettres, tome VI. — Voir également *Mémoires de l'Académie de Lyon*, 1856-1857. Lettres, tome V.

Dans la *Revue des Deux Mondes* :

Numéro du 1^{er} janvier 1878. *L'Institut et les Sociétés Savantes*;

Numéro du 15 avril 1878. *Une Académie de province au XVIII^e siècle*;

Numéro du 1^{er} octobre 1878. *Une parfaite Académie selon Bacon et Leibniz*.

L'Institut et les Académies de Province, par Francisque BOUILLIER. Paris, Hachette, 1879, in-16, IX-386 pp.

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

(SCIENCES)

Par M. ALBERT GASCARD

UN prix de 1.200 francs sera décerné à une étude de l'eau d'alimentation des villes au point de vue des modifications qu'elle subit du fait des antiseptiques (hypochlorites, ozone, etc.) qu'on y ajoute et des canalisations (plomb, etc.) qu'elle parcourt. Action de ces antiseptiques sur les canalisations et remèdes (ultrafiltration, etc.) à apporter aux inconvénients qui peuvent en résulter. »

Trois mémoires ont été présentés sous les devises suivantes :

- 1° *En hommage d'Hygie, déesse de la Santé;*
- 2° *Le Ravitaillement en Eau potable doit être considéré comme un Service public;*
- 3° *Persévérance obtient tout.*

Le premier décrit les procédés employés pour la stérilisation des eaux et donne quelques conseils sur la pose des canalisations, dans l'espoir de diminuer le mauvais goût de l'eau javellisée.

Le second estime qu'il n'y a que deux procédés applicables pour stériliser les eaux : l'ozone et l'hypochlorite. Il fait une critique sévère de l'emploi de l'ozone, donne une bibliographie assez complète de la javellisation et termine par l'éloge de la verdunisation. Celle-ci, comme l'on sait, est une javellisation se distinguant par la dose d'hypochlorite

dix fois plus faible, et par son addition à l'eau immédiatement avant l'arrivée dans une pompe centrifuge qui assure le mélange.

Ces deux mémoires présentent donc l'historique de la question, sans apporter de notions ou d'expériences nouvelles, et bien qu'ils dénotent un effort méritoire, ils ne peuvent être comparés au troisième.

Ce dernier, il est vrai, néglige un peu la bibliographie et n'apporte pas de solution à la dernière partie du problème, mais il donne le compte rendu d'expériences intéressantes relatives à l'action des divers antiseptiques sur l'eau et sur les canalisations.

Ces expériences, dont la plupart sont nouvelles, représentent un travail de laboratoire consciencieux et longuement poursuivi, qui mérite une récompense.

Aussi, l'Académie a-t-elle décidé de lui décerner le prix Gossier, avec une somme de 600 francs.

En ouvrant l'enveloppe portant la devise : « *Persévérance obtient tout* », notre Président a eu le plaisir de constater que l'auteur de ce mémoire, M. Gabriel Loisel, était déjà lauréat de l'Académie. Il obtint le prix Houzeau, en 1931.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Académie, dans sa dernière séance, a élu membre correspondant M. Gabriel Loisel, vice-président de la Société d'Etudes des Sciences naturelles d'Elbeuf.

Nous lui adressons nos félicitations.

RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. FERNAND GUEY

MESSIEURS,

NOTRE Président a bien voulu, cette année, me charger de présenter en cette séance publique et solennelle le rapport concernant l'octroi des prix Pellecat à deux jeunes artistes.

J'ai accepté avec d'autant plus de plaisir qu'il s'agissait d'encourager dans leur carrière, ainsi que s'exprima le fondateur généreux de ces prix, un peintre et un architecte, formés tous deux dans cette Ecole régionale des Beaux-Arts dont j'ai depuis peu la charge. C'était non seulement affirmer, parmi vous, s'il en était besoin, l'intérêt profond que je porte à la jeunesse qui m'est confiée, c'était encore l'occasion de rendre hommage à la direction de mon éminent prédécesseur M. Lelong, ainsi qu'au goût et à la valeur artistique, au dévouement et à la science pédagogique des professeurs des deux Ecoles des Beaux-Arts et d'Architecture.

C'est grâce à ces maîtres et à la direction qui leur fut imprimée que nous avons le plaisir de saluer aujourd'hui ces deux nouveaux lauréats; rappellerai-je que ce n'est pas la première fois que l'Académie accorde depuis bientôt vingt-cinq ans les prix Pellecat à des élèves de nos Ecoles; nombreux ont été ceux que notre Compagnie a distingués, plus nombreux encore s'il est possible seront-ils dans l'avenir.

Un tel encouragement, en dehors même de sa valeur matérielle, peut être, en effet, décisif et influencer hautement

sur les destinées d'un jeune artiste, particulièrement de celui qui s'est voué aux arts graphiques ou plastiques. Les conditions de formation des professionnels sont si loin de répondre aux exigences de l'art qu'ils doivent pratiquer, que ces témoignages de sollicitude, de compréhension de leurs efforts, venant de leurs aînés, arrivent à point pour les soutenir dans une besogne infiniment plus difficile, plus rude et plus haute qu'on ne l'imagine dans les milieux qui leur sont étrangers.

Pour bien s'en persuader, il faut comparer nos méthodes de formation artistique actuelles avec celles qui se pratiquaient autrefois, méthodes qui sont restées celles qui nous valent l'élite de nos littérateurs et de nos musiciens.

Le témoignage de Chardin, dont le cœur compatissant réclamait à Diderot son indulgence pour ses collègues moins heureux, nous renseigne mieux que de longs écrits sur la manière dont la jeunesse était formée en son temps. Rappelons ce que disait le vieil et génial artiste, presque septuagénaire, au sagace auteur des *Salons* en 1765 : « Messieurs, Messieurs, de la douceur. Entre tous les tableaux qui sont ici, cherchez le plus mauvais; et sachez que deux mille malheureux ont brisé entre leurs dents le pinceau, de désespoir de faire jamais aussi mal. Parocel que vous appelez un barbouilleur et qui l'est en effet, si vous le comparez à Vernet, ce Parocel est pourtant un homme rare, relativement à la multitude de ceux qui ont abandonné la carrière dans laquelle ils sont entrés avec lui. Lemoine disait qu'il fallait trente ans de métier pour savoir conserver son esquisse, et Lemoine n'était pas un sot. Si vous voulez m'écouter, vous apprendrez peut-être à être indulgent. On nous met, à l'âge de sept ou huit ans, le porte-crayon à la main. Nous commençons à dessiner, d'après l'exemple, des yeux, des bouches,

des nez, des oreilles, ensuite des pieds et des mains. Nous avons eu longtemps le dos courbé sur le portefeuille, lorsqu'on nous place devant l'*Hercule* ou le *Torse*; et vous n'avez pas été témoin des larmes que ce *Satyre*, ce *Gladiateur*, cette *Vénus de Médicis*, cette *Anthée* ont fait couler. Soyez sûrs que ces chefs-d'œuvre des artistes grecs n'exciteraient plus la jalousie des maîtres s'ils avaient été livrés au dépit des élèves. Après avoir séché des journées et passé des nuits à la lampe devant la nature immobile et inanimée, on nous présente la nature vivante, et, tout à coup, le travail de toutes les années précédentes semble se réduire à rien : On ne fut pas plus emprunté la première fois qu'on prit le crayon. Il faut apprendre à l'œil à regarder la nature; et combien ne l'ont jamais vue et ne la verront jamais! C'est le supplice de notre vie. On nous a tenus cinq à six ans devant le modèle lorsqu'on nous livre à notre génie, si nous en avons. Le talent ne se décide pas en un moment, ce n'est pas au premier essai qu'on a la franchise de s'avouer son incapacité. Combien de tentatives, tantôt heureuses, tantôt malheureuses! Des années précieuses se sont écoulées avant que le jour de dégoût, de lassitude et d'ennui ne soit venu. L'élève est âgé de dix-neuf à vingt ans lorsque, la palette lui tombant des mains, il reste sans état, sans ressource.... » Et le bon artiste ajoutait : « Celui qui n'a pas senti la difficulté de l'art, ne fait rien qui vaille; celui qui, comme mon fils, l'a senti trop tôt, ne fait rien du tout, et croyez que la plupart des hautes conditions de la société seraient vides si l'on n'y était admis qu'après un examen aussi sévère que celui que nous subissons.... »

Depuis la suppression de cet enseignement, tel qu'il était pratiqué jusqu'au XIX^e siècle, les études ont, comme vous le

voyez, bien changé; c'est à dix-neuf ou vingt ans qu'on avait acquis la science du dessin et de la peinture, maintenant c'est presque à cet âge seulement qu'on débute. Point n'est besoin de vous dire quelle somme de connaissances, quasi universelles, on exige maintenant de l'architecte. S'il doit être dessinateur accompli, artiste et homme de goût, il doit être également technicien émérite, mathématicien, géomètre, physicien, voire chimiste. Aussi quelles difficultés ne rencontrent-ils pas alors, ces jeunes gens qu'une véritable vocation attire dans nos écoles et dans nos ateliers; quelle patience, quelle ténacité et quel renoncement aussi comportent de telles carrières, acceptées de gaieté de cœur, soutenues heureusement par des espérances qui renaissent plus vives après les inhérents échecs des débuts.

En y réfléchissant, comme on comprend mieux à quel généreux mobile a obéi M. Pellecat quand il dictait ses dernières volontés!

*
**

La Commission nommée à l'effet d'exécuter les dispositions libérales dont est chargée notre Compagnie a retenu deux des candidatures, celle de M. Levasseur, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, maintenant élève de l'Ecole régionale d'Architecture, et celle de M. Derivery, également ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, maintenant élève de l'atelier Lucien Simon. Tous deux deviennent titulaires du prix Pellecat pour l'année 1933.

M. Robert Levasseur est né à Compiègne le 28 avril 1910, mais sa famille est venue se fixer à Rouen presque à cette époque. Il commence ses études à Saint-Etienne, les poursuit à Rouen à l'Ecole primaire supérieure, avec succès; son goût

pour le dessin et l'architecture se manifeste, et cela n'a rien de surprenant : observateur attentif et réfléchi, tel que nous le connaissons, comment n'aurait-il pas été conquis ici-même par tant d'éclatants chefs-d'œuvre? Ses parents l'envoient chez l'un de ses oncles, architecte lui-même et professeur de dessin à l'École de Châlons-sur-Marne; il apprend, là, dans le milieu le plus affectueux, les rudiments de l'art, sa curiosité se développe, son esprit critique s'affine et s'aiguise; il rentre à Rouen, et c'est pour se faire admettre à l'École régionale des Beaux-Arts.

Son professeur de dessin, M. Bocquet, constate des progrès constants; M. Lelong l'initie à la décoration; le soir, il est un fervent de l'atelier de M. Ruel; entre-temps, soucieux d'épargner à sa famille de plus lourds sacrifices, il emplit ses après-midi dans diverses agences d'architecture où il fait comme on dit « la place ». Son chef d'atelier, M. Ruel, lui indique la voie, le conseille et le prépare activement pendant les années 1928-1929; en 1930, Robert Levasseur a la satisfaction d'être admis à l'École régionale d'Architecture. Dès lors, sans autre interruption que celle du service militaire, le jeune artiste poursuit ses études, obtient toutes ses valeurs de deuxième classe dans le minimum de temps, passe en première où il est actuellement.

Robert Levasseur ayant fait son service militaire à Saint-Maixent, comme officier de réserve, en profite pour visiter le centre de la France, étudier ses monuments, puis il revient en Champagne et en Lorraine où rien de tout ce qui touche à son art ne le laisse indifférent.

A Rouen, dans l'atelier de M. Ruel, il prépare avec autant de goût que de méthode ses prochains succès et acquerra bientôt, nous l'espérons, un diplôme d'architecte

qui fera un égal honneur à l'artiste et à l'Ecole qui l'a formé.

Jacques Derivery est né à Hénouville le 9 avril 1913, dans un agreste village, sur un plateau qui domine les courbes gracieuses de la Seine. Ses impressions d'enfance dans le domaine familial et à ses alentours ne furent que jeux de lumière sur ces panoramas merveilleux qui se déroulent de Boscherville à Jumièges. Après de bonnes et solides études à Rouen, pressé par sa vocation, il entra à l'Ecole des Beaux-Arts. Il y passait successivement sous les disciplines de ses professeurs et méritait dans nos palmarès les places les plus enviées. En 1932, il se fait admettre à l'atelier de Lucien Simon à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, et cet éminent maître nous le recommande chaleureusement. Les œuvres que nous connaissons de lui affirment une robuste vigueur et nous permettent de croire qu'il est actuellement dans la plus heureuse période de la formation de son talent. Le prix Pelletat va apporter au jeune artiste le réconfort d'un encouragement matériel et moral dont nous voulons croire qu'il sentira tout le prix.

RAPPORT
SUR
LES PRIX DE VERTU

Par M. le D^r MAURICE LEMESLE

MESDAMES, MESSIEURS,

POURQUOI les actes de moralité ont-ils dans l'opinion publique moins de retentissement que les crimes dont les récits encombrant les journaux ?

En posant cette question au début d'un rapport sur les prix de vertu, je ne cède point à un désir de paradoxe ; je n'essaye pas non plus de plaider les circonstances atténuantes ni de justifier par avance le peu d'intérêt que je saurai donner au travail que l'Académie a voulu me confier.

Le fait est d'une observation si générale que vous m'excuserez d'en chercher à mon tour une explication.

Un psychiâtre déclarait naguère que « les monstres moraux sont intéressants, parce que, par eux, nous pouvons observer une zone rarement explorée de la nature humaine ».

Je risquerai une interprétation qui n'est point sans rapport avec cette formule qui a l'avantage d'être inspirée par l'optimisme. Les actes de moralité, dirons-nous, ne nous étonnent point, parce qu'ils sont fréquents dans la vie de chaque homme.

Eh oui, Mesdames et Messieurs, notre civilisation aurait ses jours comptés si, constamment, chacun de nous se révoltait

contre la loi morale et le contrat social. Elle disparaîtrait comme les villes de Sodome et de Gomorrhe, qui furent détruites par le feu du ciel lorsqu'elles ne comptèrent plus parmi leurs habitants le pourcentage de justes nécessaire.

Un rapport existe entre l'acte de moralité et la vertu qui projette une clarté sur la question posée.

Chacun de nous accomplit fréquemment des actes de moralité, mais il n'a pas pour cela droit à des prix de vertu ! La vertu est la force qui fait que certaines personnes accomplissent pendant longtemps des actes de moralité. La vertu a pour caractéristique de se prolonger dans le temps. Selon l'étymologie, elle est une force ; nous ajouterons qu'elle est une force continue.

Tout différent est l'héroïsme. L'acte héroïque ne peut être constamment accompli ni indéfiniment renouvelé. Il exige des circonstances exceptionnelles ; or, il est impossible, par exemple, que, chaque jour, un citoyen, pour sauver ses semblables, se précipitât dans la Seine ou dans les flammes d'un incendie. J'irai plus loin, et je dirai que, vu sous cet angle, l'acte d'héroïsme offre un point d'analogie avec l'acte criminel. Sa répétition entraînerait fatalement la rapide disparition de son auteur. Si le criminel nargue les lois humaines et divines, le héros brave les forces de la nature. En répétant ses exploits sublimes, comme le criminel ses délits antisociaux, le héros s'expose à écourter son séjour sur notre planète.

La vertu, elle, est profondément humaine ; elle reste dans les limites habituelles fixées à notre activité, mais elle honore l'humanité parce qu'elle revêt ce caractère auquel aspire notre nature si éphémère et si contradictoire ! Je veux parler de la durée.

Nous savons tous que nous devons honorer nos parents,

mais les soins que nous leur accordons sont temporaires, limités, intermittents. Seul peut être proclamé vertueux celui qui, pendant de nombreuses années, a accompli auprès de ses père et mère ces actes de piété filiale que la conscience nous ordonne, mais que les circonstances ou notre manque de caractère nous empêchent de renouveler des centaines de fois.

C'est cette persistance, cette continuité dans l'effort qui mérite d'être couronnée.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, avant de lire le palmarès des Prix de Vertu décernés par l'Académie de Rouen, je vous demande l'autorisation d'évoquer la mémoire de nos donateurs.

En nous permettant de récompenser de beaux dévouements, ils ont fait preuve non seulement de générosité, mais encore de psychologie. De même que le mal, le bien est courageux. En célébrant la vertu, grâce à leur libéralité, l'Académie est persuadée qu'elle contribue à maintenir une certaine atmosphère morale, faute de quoi les nations périssent dans l'asphyxie.

PRIX BOULET-LEMOINE

Les donateurs du prix Boulet-Lemoine, dont le montant s'élève à 1.000 francs, l'ont destiné à une « personne de condition modeste qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifice pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

L'Académie a la conviction de répondre à leur volonté en décernant le prix à M^{me} Daniel Lefebvre, née Louise Delabarre. La lauréate, qui habite actuellement Drosay, est née à Crasville-la-Mallet, d'une famille de dix enfants. Ses parents, ouvriers courageux qui ont élevé leurs enfants dans

cette discipline campagnarde qui trempe les caractères, n'ont pas été favorisés par le sort. A l'âge de cinquante-quatre ans, le père est touché par la maladie qui doit l'emporter quatre années plus tard. Pendant des mois, il reste alité, et c'est sa fille, Louise Delabarre, qui, avec sa mère, lui donne les soins que réclame sa triste situation. Le père meurt en 1915. Bientôt la famille est dispersée par la guerre. Deux frères sont faits prisonniers; on se gêne, dans la petite maison de Drosay, pour envoyer à ceux qui sont dans les camps de concentration d'Allemagne les colis qui atténueront, pour eux, les horreurs de la faim. Mais la malchance s'acharne sur les Delabarre. En 1917, un frère, malade depuis longtemps, meurt à son tour. Et Louise Delabarre lui ferme les yeux après l'avoir entouré de soins aussi affectueux qu'inutiles. La guerre prend fin; les hommes reviennent d'Allemagne. On commence à respirer un peu. Cependant, le rôle de Louise Delabarre n'est pas terminé. La vieille mère dont la santé a été ébranlée par toutes ces vicissitudes est, en 1928, frappée par la paralysie. Inerte maintenant, elle garde le lit, n'apportant aucune aide à celle qui veille sur le foyer et réclamant d'elle chaque jour ces soins humbles, humiliants et pénibles qu'exigent tous les grabataires. Louise Delabarre veille à son chevet comme elle a veillé à ceux du père et du frère. Elle le déclare très simplement : « Elle ne pouvait quitter sa mère. » Et cependant des printemps embaumés succèdent aux hivers, la voix de l'amour chante sous les pommiers en fleurs; sa jeunesse à elle, Louise Delabarre, fait aussi entendre sa voix. Et Louise Delabarre reste sourde au chant de sa jeunesse qui s'éloigne. Son lot, à elle, est de veiller sur la paralytique. Et cela dure pendant trois ans, jusqu'à la mort de M^{me} Delabarre, en 1931. Ses deux parents ayant

été jusqu'au bout comblés de soins, ses frères et sœurs étant tous placés, M^{lle} Delabarre consent enfin à penser à elle. Elle épouse, en 1932, un brave homme qui, comme elle, a l'estime de tout le voisinage.

L'Académie de Rouen se réjouit de couronner du prix Boulet-Lemoine cette belle suite d'efforts inspirée par le culte de la famille.

PRIX OCTAVE ROULAND

Le prix Octave Rouland est « destiné aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

Notre lauréate, France Leprévost, de Barentin, appartient à une famille de quatre enfants, et son histoire, que nous narre M. le Président de la Section cantonale des Pupilles de la Nation qui est en même temps secrétaire de la Ligue des Familles nombreuses de Pavilly, a quelque chose d'émouvant, comme ces contes que l'on fait épeler aux enfants et qu'illustrent des images d'Epinal. En 1926, le père de France Leprévost, cantonnier à Doudeville, habite une maisonnette dans un hameau perdu parmi les grands arbres. Sa femme meurt en lui laissant quatre enfants, dont l'aînée, France, a dix ans et dont la dernière a trois ans et demi. Le père, qui va au loin sur la grand'route gagner le pain de la nichée, ne rentre au logis qu'avec le soir tombant. Pendant l'absence du père, France veille sur la petite famille. C'est elle qui garde son frère et ses deux sœurs et prépare le repas de tous. Et l'on s'imagine cette table d'enfants seuls qui paraissent jouer à la dînette. Mais celle qui remplit le rôle de la maman est perspicace. Elle a dû abandonner

l'école, mais elle continue à s'instruire tout en raccommo-
dant les bas et en faisant chauffer la soupe.

En 1928, avec l'inconséquence de pauvres gens que hante
un espoir chimérique, Leprévost accepte la gérance d'un débit
campagnard. Il compte, pour mener à bien l'entreprise sur
l'habileté de sa fille... qui a un peu plus de douze ans!

Un an plus tard, — et cela ne surprendra personne, — le
fonds doit être vendu. La gêne s'installe au foyer. En 1931,
le père et la fille trouvent un emploi dans une filature de
Pavilly; France, à son retour de l'usine, continue à remplacer
près des siens la maman disparue, et, précise le rapport, les
enfants suivent régulièrement la classe et sont d'une tenue
parfaite.

Actuellement, les plus mauvais jours semblent être passés
pour la famille Leprévost.

L'Académie se rappelant le rôle qu'a rempli depuis sept ans
M^{lle} France Leprévost, lui a attribué les 800 francs du
Prix Octave Rouland, comme une récompense pour sa
conduite passée et, aussi, comme un encouragement dans la
voie de la persévérance.

PRIX DUMANOIR

Mesdames et Messieurs, la crise qui sévit si cruellement
sur le peuple de France et l'hiver rigoureux qui en aggrave
les méfaits a incité l'Académie à accorder les prix Dumanoir,
disponibles cette année, à deux œuvres qui depuis longtemps
soulagent dans notre ville les misères physiques et morales
des classes laborieuses : l'Assistance par le Travail de Rouen
et le Refuge de Nuit de l'Abbé Bazire. Toutes deux méri-
teraient qu'on les étudiât avec attention, mais le temps m'est
compté et je me contenterai d'esquisser leur fonctionnement.

Association, dite l'Assistance par le Travail

L'« Assistance par le Travail » a été fondée, il y a quarante ans, par M. Octave Marais, avocat, qui a laissé dans notre ville le souvenir d'un homme éminent et d'un grand cœur.

Le but de l'œuvre « est de donner du travail provisoire ou de faire obtenir un travail régulier aux nécessiteux sans emploi ».

L'Assistance par le Travail possède un chantier rue du Pré-de-la-Bataille où, de 9 heures à midi et de 1 heure à 4 heures, les hommes sans emploi, dont la bonne volonté a été reconnue par les membres de l'Association, sont occupés à fabriquer des allume-feu et à trier des légumes secs. Ils reçoivent le matin et à midi une soupe copieuse, et le soir, s'ils n'ont pas été trop négligents, ils perçoivent une rétribution de 5 à 6 francs.

Salaire modeste, pensera-t-on. Il ne faut pas oublier que les ouvriers qui bénéficient de l'Assistance ne sont point des spécialistes et que leur rendement est limité. D'ailleurs, pendant les dix jours qu'ils peuvent passer au chantier, du temps leur est octroyé pour qu'ils cherchent un emploi stable.

C'est dire que l'entreprise n'est point commerciale, mais, avant tout, moralisatrice. Cette intention, affirmée dès les premières lignes de ses statuts, a été fort bien comprise par le chef de chantier, M. Legrain. Il sait qu'il doit non pas seulement surveiller des employés plus ou moins disciplinés, mais surtout remettre des hommes dans le droit chemin.

Chaque année, les rapports de son distingué secrétaire en font foi, l'Association opère de véritables sauvetages. Elle empêche des âmes de s'enliser dans les bas-fonds, elle écarte

de ses assistés les terribles obsessions que la misère impose à ceux qu'elle harcèle.

Un de ses dirigeants m'a exprimé avec éloquence l'idée qui est maîtresse de l'œuvre. « Il faut, m'a-t-il dit, qu'à Rouen, il soit impossible que quelqu'un mourût de faim. » Cette idée, l'Assistance par le Travail a contribué puissamment à la réaliser.

Quatre cent treize hommes ont été secourus par elle pendant l'année 1932, et 500.000 francs de salaires ont été, depuis sa fondation, distribués par ses soins.

Mesdames et Messieurs, l'Académie est heureuse de rendre hommage à ceux grâce à qui l'Assistance poursuit sa noble tâche.

Ne pouvant les citer tous, je me permettrai de rappeler les noms des membres du Bureau : M. Anquetin, trésorier ; M. Adam, secrétaire ; MM. Leverdier et Bonneville, vice-présidents, et vous m'autoriserez à citer de nouveau, avec une ferveur particulière, le président et l'animateur de l'œuvre, notre éminent collègue, M^e Henri Hie, qui a réalisé, dans ce champ un peu ingrat de l'activité sociale, une de ces belles harmonies qu'il sait si bien décrire lorsqu'il les rencontre dans le domaine de la musique.

L'Œuvre hospitalière de Nuit

Le refuge de l'abbé Bazire célébrait son cinquantenaire il y a un peu plus de douze mois. L'Académie se devait de manifester à nouveau, en cette circonstance, l'estime qu'elle porte à cette œuvre charitable. Déjà, elle lui a accordé un de ses prix Dumanoir, en présence de l'abbé Bazire lui-même et de M^{lle} Bazire, qu'animait l'un et l'autre une grande passion pour les pauvres,

Depuis cette époque, vingt-cinq ans se sont écoulés, et depuis vingt-trois ans, M. le chanoine Lefay occupe la place de l'abbé Bazire à la direction de l'Asile de Nuit. M. le Chanoine est un homme d'une modestie pointilleuse; je m'en voudrais de le blesser, mais je ne peux m'empêcher de dire qu'avec le concours d'un personnel dévoué il maintient à l'asile, depuis un quart de siècle, l'esprit qu'y avait fait régner le fondateur. A l'Asile de Nuit, on loge le pauvre quatre ou cinq nuits de suite, on le nourrit, on le secourt, mais, surtout, on l'aime et on le respecte.

Récemment, par un soir glacial, je suis allé boulevard Saint-Hilaire, et très simplement je viens apporter mon témoignage sur ce que j'ai vu. Oh! je n'ai pas vu de palaces comme il s'en construit maintenant, mais une maison modeste, où les pauvres se sentent chez eux.

Qu'on s'imagine une salle propre, mais sans ornement. Aux murs, des inscriptions rappellent une époque disparue. Témoin cet avis que j'ai consigné au hasard : « Taille de cheveux, deux sous; barbe, un sou. »

Dans un angle, on aperçoit, derrière une grille en bois, deux sœurs de la Compassion qui s'affairent autour d'un vaste fourneau.

L'angle opposé, occupé par le secrétariat, est également séparé du public par une claire-voie. Il y a dans la pièce une soixantaine d'hommes, dont les nouveaux venus viennent de passer sous la douche. Chacun doit remplir la formalité de l'inscription. Chaque homme entre à son tour dans le secrétariat. Il donne son nom, présente une pièce d'identité, qui est souvent un livret militaire, mais quelquefois une simple enveloppe de lettre, puis il soulève son gilet. Ce geste a son importance, c'est ainsi que le fonctionnaire reconnaît si son

client a une chemise propre ou une chemise sale, ou même s'il n'en a pas du tout. Des emplacements spéciaux sont réservés dans les dortoirs à chacune de ces catégories. L'homme quitte le bureau en emportant une large plaquette où est inscrit le numéro du lit qu'il occupera et le ticket qui lui permettra de toucher sa ration de soupe au riz. Je regarde ces hommes dont le froid a fait rougir les visages et accentué les traits. Parmi eux l'on devine quelques mauvais garçons qui vous observent d'une manière furtive, mais presque tous ont des figures franches qui disent la malchance bien plutôt que le vice, presque tous ont de larges mains qui ne demandent qu'à manier la pioche.

Bientôt ces mains trouvent à s'employer. Les soixante hommes, chacun d'eux ayant reçu sa pitance dans une gamelle en fer-blanc, sont maintenant assis côte à côte sur une douzaine de bancs. On voit leurs dos qui s'arrondissent, leurs cuillères qui s'agitent au milieu de la buée, et l'on entend le bruit des ustensiles qui se heurtent sous l'effet des mouvements que la faim précipite.

Le repas achevé, l'on procède à la distribution des vêtements. Entassés le long des grilles du secrétariat, les hommes tendent les mains pour recevoir, qui une chemise, qui un cache-nez, qui un veston. Les sœurs donnent tout ce qu'elles ont, mais elles ne peuvent satisfaire à toutes les demandes; et je me rappellerai longtemps le geste d'un bras qui s'était allongé vers un pardessus, et qui retomba lourdement sans emporter le vêtement convoité. Et tout cela se passe sans cri, sans bousculade, dans un silence qui crée autour de ces misères une atmosphère de dignité.

Enfin, sur un signal du fonctionnaire, tous les hommes se groupent tête nue, face à l'abbé. Nul, dit le règlement, n'est

tenu à prendre part à la prière, mais pendant qu'elle a lieu, chacun doit observer une attitude de déférence. Et le directeur s'adresse à ses protégés, leur offrant la bienvenue et leur souhaitant une bonne nuit. Puis le *Notre Père* s'élève dans la salle austère. Un murmure répond aux paroles du prêtre, et il m'a semblé qu'une émotion plus intense passait sur l'assemblée lorsque les hommes demandèrent pour chacun d'eux le pain de chaque jour.

Maintenant, c'est fini. Les hommes montent aux dortoirs. Au moins, pendant cette nuit, ils connaîtront le charme d'un vrai lit, avec une pailleasse, des draps et des couvertures.

Plus de quatre cent mille hommes sont déjà passés par le refuge de l'abbé Bazire. Un million deux cent mille fois l'œuvre hospitalière a offert la soupe et le gîte aux fugitifs et aux errants.

Je ne sais combien de centaines de mille francs ont été dépensées par l'abbé Bazire et par ses successeurs, mais je sais bien que l'abbé Lefay m'en voudrait grandement si je ne citais pas au moins les personnalités qui l'aident à accomplir sa tâche : MM. Leverdier, Cavrel, Gambu, Lefebvre, M. le baron de Rothiacob, M. Borde et M. Lancesseur. Ils ont le droit à notre reconnaissance, comme à celle de leurs protégés. Car tout se tient dans une cité comme dans une nation, et nous sommes solidaires les uns des autres devant le bien comme devant le mal.

*
**

Mesdames et Messieurs, c'est par cette idée que je veux terminer. Si l'on veut que le bien produise son effet de

contagion, il faut qu'on le proclame partout où on l'a rencontré. L'Académie vous serait reconnaissante si vous lui signaliez, en 1934, une œuvre méritoire ou quelque belle action. Je suis persuadé qu'il n'en manque pas dans notre bonne province.

RAPPORT

SUR LES

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL ET ROUSSELIN-MAYET

par M. PAUL LE CACHEUX

MESSIEURS,

LORSQUE Dieu forma le cœur de l'homme, a dit Bossuet, il y mit premièrement la bonté. » Parmi les favorisés des biens de la fortune, il en est, et beaucoup, qui connaissent et pratiquent cette vertu. Et si des fondations nous avaient été léguées pour récompenser les bons riches, nous ne serions pas en peine de les distribuer. Cependant, il faut l'avouer, la bonté fleurit surtout chez les humbles et elle s'accompagne fort bien d'une certaine pauvreté. Les moralistes l'ont souvent reconnu. Le vieil Homère l'avait remarqué avant eux. Quand Ulysse se présente sous l'aspect d'un mendiant, le dos chargé d'une besace percée, les puissants le repoussent et le maltraitent : c'est le pâtre, l'esclave Eumée qui s'empresse à lui offrir les dons de l'hospitalité, la place au feu, le repas rustique, et, dans des vases grossiers, un vin plus doux que le miel, parce que, dit-il, celui qui mendie est l'envoyé de Jupiter.

Oui, le pauvre donne, et plus souvent qu'on ne le croit. Il n'est pas rare de rencontrer dans les ménages les moins fortunés un orphelin recueilli par charité. Et lorsqu'on ne peut venir en aide à plus pauvre que soi par des dons en nature — ce qui est le cas le plus fréquent — on donne

son temps, ses services. Combien de fois, au cours de nos enquêtes aux foyers des familles nombreuses, n'avons-nous pas vu une voisine remplacer près des tout petits la mère absente ou prodiguer à un malade des soins dévoués — travail supplémentaire accompli en dehors du logis et pour lequel il ne viendrait jamais à l'esprit de ces braves gens de réclamer une rétribution!... En vérité, si l'on retranchait du budget des pauvres les offrandes que les pauvres eux-mêmes y apportent, quelque généreux que fussent les riches, il y aurait encore un vide, celui que, simplement, humainement, l'amitié du pauvre s'ingénie à combler.

En léguant à l'Académie, par son testament, une somme importante, destinée à récompenser et secourir ces belles familles, M^{me} Braquehais-Verdrel n'a pas entendu les décharger de ce devoir d'entr'aide mutuelle qu'elles pratiquent si cordialement. Je pense même qu'elle eût ressenti quelque chagrin si on lui avait dit que cette distribution de prix, entourée cependant de toutes les garanties d'équité, risquait de provoquer chez les moins favorisés des sentiments de jalousie. Elle eut pendant toute sa vie la passion du bien. Elle ne pouvait voir souffrir les gens sans penser à les soulager. Elle le faisait sans étalage, et le plus souvent sous le voile de l'anonyme, avec une persévérance dans la charité qui ne s'est jamais démentie. Mais elle savait qu'il est chimérique de chercher à redresser toutes les inégalités sociales. Ses libéralités à l'égard des familles nombreuses n'ont point pour but de récompenser des vertus éclatantes qui, d'elles-mêmes, frappant tous les yeux, soulèvent l'enthousiasme et l'admiration, mais bien plutôt de mettre en honneur ces humbles vertus familiales, ces affections du foyer domestique, dans lesquelles nous voyons les plus solides assises de la

société et qui sont appelées à exercer une influence si considérable sur la moralité d'une nation.

Certes, les actes de dévouement qu'inspire l'esprit de famille ne sont point rares en France, et notre région rouennaise ne le cède sous ce rapport à aucune autre. Ils étaient même si communs autrefois qu'on n'avait jamais songé à leur décerner des prix. Mais, dans notre pensée, qui était celle de M^{me} Braquehais-Verdrel, il s'agit moins de glorifier l'accomplissement de devoirs auxquels l'homme ne peut se soustraire sans se ranger lui-même parmi les êtres dénaturés, que d'aider le plus grand nombre possible de familles méritantes à acquérir ce peu de bien-être sans lequel toute pratique des vertus familiales est impossible, de les soutenir dans la tâche si rude qu'elles ont assumée en acceptant d'élever de nombreux enfants et de leur permettre ainsi de continuer avec courage, peut-être même dans la joie, ce qu'elles faisaient avec effort et angoisse, quelquefois avec la douleur de le faire incomplètement. Nous n'avons qu'un regret, c'est que malgré la générosité de la donatrice, nos ressources soient si limitées. A peine le tiers des familles qui s'adressent à nous peut-il obtenir satisfaction. Et nous éprouvons de véritables scrupules de conscience quand il nous faut choisir, entre tant de foyers dignes d'intérêt, ceux où les largesses de la femme de bien dont nous sommes les mandataires, viendront, aux approches de Noël, faire éclore un sourire sur les lèvres des enfants et mettre un peu de joie dans le cœur des mères!...

Ainsi, l'Académie n'est riche qu'un jour par an, et cette richesse éphémère suffit à lui créer des soucis. Que serait-ce si elle avait consenti à courir les chances de la Loterie nationale et gagné un lot de 5 millions, que rêvait pour elle notre

trésorier!... Mais M^{me} Braquehais-Verdrel nous a fait beaucoup d'honneur en nous confiant le soin d'exécuter ses volontés charitables. Si la tâche comporte des difficultés, elle a aussi ses agréments, et nous avons eu raison de l'accepter. Lorsque l'Académie française décerne, chaque année, en séance solennelle, ses prix de vertu, il est d'usage qu'elle fasse, par l'organe de son rapporteur, un acte public d'humilité. Elle s'étonne qu'une Compagnie littéraire ait pu être choisie pour récompenser les bonnes actions, à une époque où il existe si peu de liens entre la littérature et la vertu, et elle s'excuse de proposer à l'admiration du monde des exemples qu'elle se sent incapable elle-même d'imiter. Sentiment qui ne date pas d'hier et qu'elle n'est pas la seule à éprouver. Grimm raconte que M. de Montyon ayant fondé son prix de vertu, les curés de Paris s'en émurent. Il leur sembla que la philosophie allait empiéter sur le domaine de la religion et que MM. les Quarante attentaient aux privilèges du clergé en se faisant distributeurs de charités. Usant de représailles, ils décidèrent donc de fonder un prix pour le plus joli madrigal qui se ferait tous les ans dans leur diocèse. N'est-ce pas un peu ce qui se passe à Rouen où, quand revient la saison des palinods, nous voyons les Philippins décerner de la façon la plus gracieuse des couronnes poétiques très recherchées, tandis que l'Académie, qui sait qu'on s'améliore à tout âge, travaille à sa perfection morale en se mettant à l'école des familles nombreuses. Mais laissons les ironistes ciseler leurs épigrammes; ils ont beau dire : le soin de soulager l'infortune et d'honorer les belles familles est en bonnes mains. Nous avons autant de joie à prendre contact avec un foyer d'honnêtes travailleurs qu'à découvrir et couronner l'œuvre d'un écrivain de talent. Et nous sommes

plus fiers de mettre en relief le dévouement obscur, la dignité de vie, si fréquents dans les milieux populaires, que de signaler à l'attention du public tant de pièces de théâtre, tant de romans où l'on trouve la mise en scène de réalités avilissantes et l'étalage cynique de tous les vices. La famille française, la vraie, à tous les degrés de l'échelle sociale, nous offre heureusement un spectacle plus noble et plus reconfortant.

En ce qui concerne l'attribution des prix Braquehais-Verdrel, les volontés de la testatrice n'ont pas enfermé nos choix dans des limites trop étroites. Elle n'a pas réglé le nombre des bénéficiaires et elle nous a laissés libres de fixer le montant des prix. Nous avons, cette année, une somme de 42.500 francs à distribuer. Il nous eût été agréable de pouvoir en réserver la moitié à des récompenses de 5.000 fr. et de répartir l'autre en allocations de 1.000 francs. Mais le nombre des candidatures a été tout de suite très élevé; il a atteint le chiffre de quatre-vingts, et certaines d'entre elles présentaient un intérêt tout particulier, car elles n'étaient que des renouvellements de demandes déjà faites l'an dernier. Nous devons le dire, à l'honneur des familles nombreuses, très peu de ces demandes, à peine trois ou quatre, nous ont paru susceptibles d'être écartées. Ces ménages chargés d'enfants sont vraiment admirables. Le courage des parents en face des difficultés de l'existence, encore accrues par le chômage, peut être cité en exemple à ceux qui gémissent sur le malheur des temps mais ne se résignent pas à réduire leur train de vie et n'ont rien abandonné de leur luxe. Au cours des enquêtes que nous avons faites, M. Labrosse et moi, près d'environ soixante-quinze familles, nous avons aperçu sur bien des visages des traces de veilles et de privations, mais nous avons entendu peu de plaintes. Les cités de

familles nombreuses ne rappellent en rien la *Citta dolente*, la cité dolente des lamentations et des désespoirs, à l'entrée de laquelle Dante fut saisi d'angoisse. Si nous avons vu de pauvres femmes pleurer, ce n'est pas en s'apitoyant sur leur misère actuelle et le nombre de leurs enfants, c'est en évoquant le souvenir du petit être qu'elles avaient perdu et qui, pour occuper le septième ou le huitième rang dans la nichée, n'en avait pas été le moins bien accueilli ni le moins aimé. Il y a dans ces milieux tout autant de dignité qu'ailleurs, et à coup sûr, plus de tenue morale et de désintéressement que chez les gens de lettres qui se font leurs détracteurs. Toutes, ou presque toutes les familles que nous avons visitées méritaient les encouragements de l'Académie. Nous avons essayé d'en retenir le plus grand nombre possible, dût la part de récompense être un peu diminuée pour chacune d'elles.

La répartition comprend : quatre prix de 3.000 francs, quatre prix de 2.000 francs, trois prix de 1.500 francs et dix-huit allocations de 1.000 francs.

FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

Prix de 3.000 francs

M. et M^{me} CADOT, route Nationale, Moulineaux, sept enfants.

M. et M^{me} Henri LEGROS, lotissement du Plein-Air, près le rond-point des Bruyères, rue B, à Rouen, sept enfants.

M. et M^{me} Maurice GROSSO, route de Paris, Notre-Dame-de-Franqueville, sept enfants.

M^{me} veuve André MASSON, hameau Calleville, Emanville, six enfants.

Prix de 2.000 francs

M. et M^{me} Léon DUHAMEL, 27, rue des Capucins (la Grande Famille), Rouen, huit enfants.

M. et M^{me} André GRENIER, 15, route de Monville, Malaunay, six enfants.

M. et M^{me} Charles MÉNAGER, route de Paris, Notre-Dame-de-Franqueville, sept enfants.

M. et M^{me} Eugène CAUVIN, 1, rue Descroizilles, Rouen, sept enfants.

Prix de 1.500 francs

M. et M^{me} Jean-Yves BANÉAT, rue du Champ-des-Oiseaux, 23, Le Trait, quatorze enfants (dix vivants).

M. et M^{me} André TIEURCELIN, cité Jacques-Cartier, 4, Le Trait, huit enfants (sept vivants).

M. et M^{me} Louis LETELLIER, 2, rue Galilée, Petit-Quevilly, sept enfants.

Allocations de 1.000 francs

M. et M^{me} Auguste AUBER, 36, rue Jules-Siegfried, Pavilly, dix enfants (huit vivants).

M. et M^{me} Célestin BÉCASSE, Esteville, par Cailly, neuf enfants.

M. et M^{me} Eugène BOCACHART, rue Albert-Thomas (lotissement des Chartreux), Petit-Quevilly, sept enfants.

M. et M^{me} Fernand CAPON, rue de Grieu, logement 10, Rouen, huit enfants.

M. et M^{me} Julien CHENU, 9, rue Max-Duret, Rouen, sept enfants.

M. et M^{me} Gustave DELESTRE, 11, chemin d'Oissel, Petit-Couronne, sept enfants.

M. et M^{me} Jules GRUEL, 51, route de Lyons, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, six enfants.

M. et M^{me} Eugène LÉBOUCHER, La Neuville-Champ-d'Oisel, neuf enfants (six vivants).

M. et M^{me} Lucien LEBRUN, 105, rue Jules-Ferry, Barentin, huit enfants.

M. et M^{me} Alexandre LEFEBVRE, 53, rue de la Haie, Boisguillaume, huit enfants.

M. et M^{me} Augustin LEFRANÇOIS, 2, rue Legrelle, Monville, onze enfants (neuf vivants).

M. et M^{me} Charles LEROUX, 43, rue des Belges, Maromme, quinze enfants (onze vivants).

M^{me} veuve LETELLIER, chemin de l'Etrille, Le Houlme, sept enfants.

M. et M^{me} Albert LUCE, rue de Grieu, pavillon 12, Rouen, neuf enfants (huit vivants).

M. et M^{me} Laurent MARCENY, chemin du Vert-Buisson, Bois-Cany, à Grand-Quevilly, dix enfants (sept vivants).

M. et M^{me} Marcel PERTUZON, 6, rue Alexandre-Ribot (Les Sapins), Rouen, huit enfants (sept vivants).

M. et M^{me} Francis RIVAL, 120, rue Orbe, Rouen, dix enfants (huit vivants).

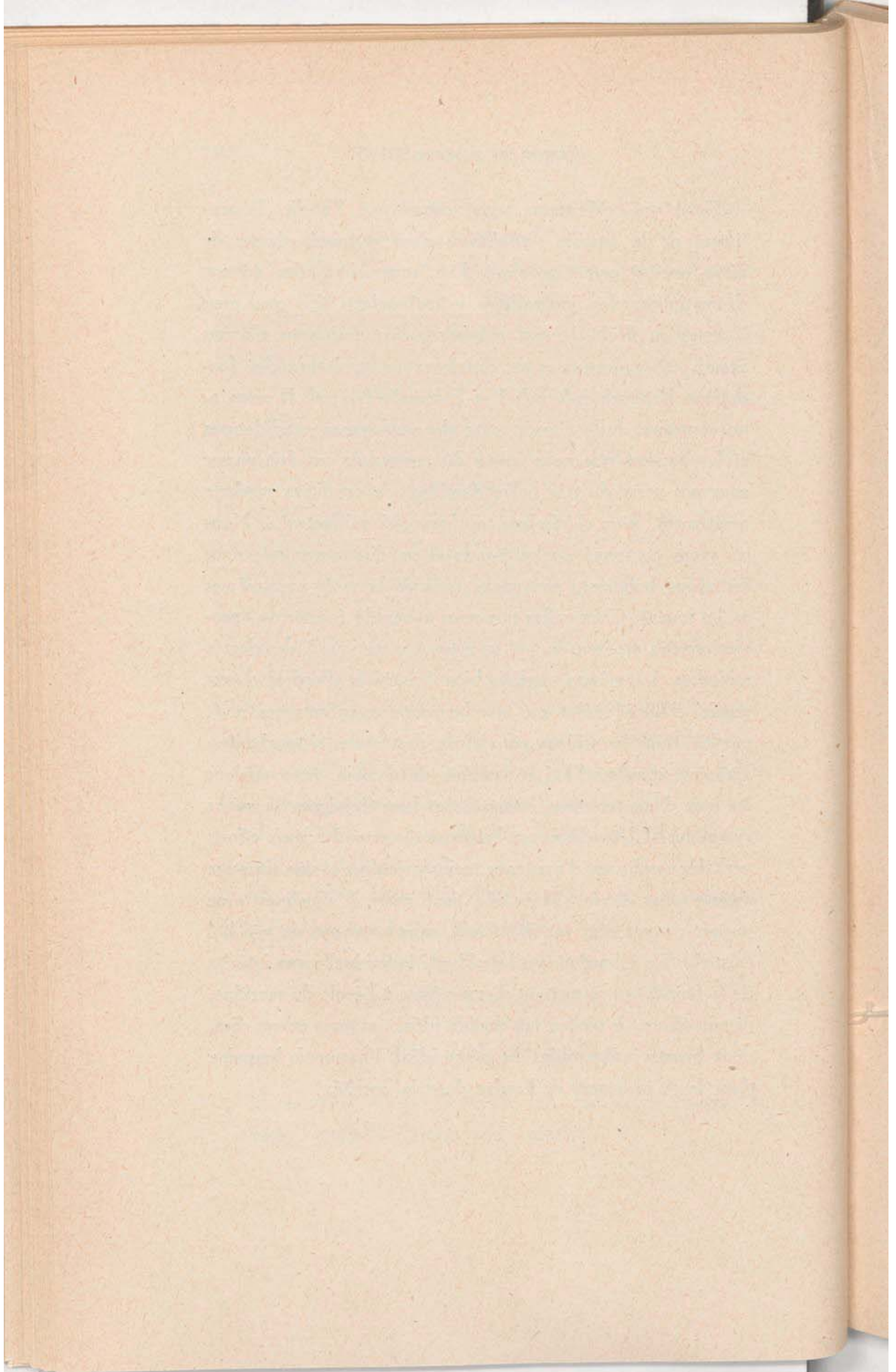
M. et M^{me} Jules VINCENT, hameau de Claquemeure, Duclair, douze enfants (huit vivants).

FONDATION ROUSSELIN-MAYET

Prix de 1.500 francs

M. et M^{me} Victor DUCLOS, 27, rue des Capucins (la Grande Famille), Rouen, sept enfants,

Est-il vrai, Messieurs, que, comme on l'a dit, le sentiment de la famille s'affaiblisse dans certaines classes de notre société contemporaine? Des romanciers, des auteurs dramatiques, des journalistes le prétendent. Ce que nous sommes en droit de leur répondre, c'est que nous n'avons jamais été embarrassés de distribuer les arrérages des fondations Braquehais-Verdrel et Rousselin-Mayet. Il nous a, au contraire, fallu choisir entre de nombreuses candidatures et les dossiers que nous avons dû compulsier ont fait passer sous nos yeux de très belles familles, de condition modeste assurément, mais si résolues, si dignes, si vaillantes!... Nous en avons couronné quelques-unes et ne disons pas que nous les avons honorées, nous nous sommes honorés nous-mêmes en les louant. Chez celles que nous avons dû écarter, — provisoirement, espérons-le, — on retrouve, quoique à des degrés moindres, les mêmes qualités bien françaises d'ordre, d'économie, d'honnêteté et cet attachement aux enfants qui revêt parfois, dans les milieux populaires, des formes si touchantes. Lauréats d'aujourd'hui et lauréats de demain, nous voulons les unir dans un même hommage et leur témoigner la même sympathie. L'Académie est heureuse de seconder leurs efforts vers des conditions d'existence moins précaires et une situation sociale plus élevée. Mais elle tient aussi à s'incliner avec respect devant eux, car ils offrent, sans le savoir, un très bel exemple. En subordonnant leur liberté individuelle aux intérêts de la famille, en se mettant d'eux-mêmes à l'école du sacrifice, ils contribuent à réaliser un double idéal, ou pour mieux dire, deux formes inséparables du même idéal, l'harmonie humaine dans leurs personnes et l'ordre dans la société.



DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. J. CHEVALIER

(10 mars 1933)

L'ÉTUDE DE LA BOTANIQUE

Il y a environ deux cents ans, en 1735, trois botanistes rouennais, le chanoine Berthault et les chirurgiens Moyencourt et Dufay, se réunissaient, pour cultiver la botanique et les belles-lettres, dans un petit jardin du faubourg Bouvreuil.

A la suite de diverses circonstances que vous connaissez mieux que moi, ce petit groupement ne tarda pas à s'accroître et un legs de l'abbé Legendre permit bientôt de réaliser la fondation d'une société qui, par lettres patentes d'août 1744, devint l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

C'est donc en réalité la botanique qui a réuni les premiers fondateurs de l'Académie et c'est sans doute le souvenir de cette fondation qui vous a fait songer à appeler un botaniste au milieu de vous. Comme, hélas! il n'y en a pas beaucoup à choisir dans la région rouennaise, voilà comment je suis ici aujourd'hui, confus du très grand honneur qui m'est fait en étant admis dans votre illustre Compagnie, tandis que bien d'autres l'auraient mérité plus que moi.

Comment alors vous parler d'autre chose que de cette douce science si en honneur et on pourrait dire si à la mode au XVIII^e siècle?

Les publications botaniques abondaient à cette époque. Ici même, la bibliothèque de la Ville possède un manuscrit en six volumes in-4^o sur l'*Histoire générale des Plantes* par Pinard, membre de l'Académie de Rouen, Aux Sociétés

savantes et dans la bibliothèque de M. Joseph de Beurepaire il existe un dossier de près de deux cents planches emprunté à l'*Histoire des Plantes de la Lorraine* entreprise par Buchoz.

Chacune de ces planches, qui sont admirables, fut gravée aux frais de souscripteurs appartenant à tous les milieux intellectuels et comprenant jusqu'à des souverains.

Aujourd'hui, le savant auteur de la *Flore de Normandie*, M. Corbière, ne peut même pas, faute des fonds nécessaires, publier une deuxième édition, alors que la première est devenue introuvable.

Il est malheureusement trop vrai que, présentement, toutes les occupations qui exigent des loisirs et n'aident pas à faire fortune sont bien délaissées. Pourrait-on d'ailleurs chercher des plantes en ne circulant plus qu'en auto et toujours plus vite?

Bien entendu, ceux qui tournent leurs efforts du côté des sciences étudieront celle de la botanique aussi bien que les autres; mais ceux-là constituent une élite forcément restreinte.

Autrefois, au contraire, la botanique était pratiquée par beaucoup de profanes et, comme l'armée se recrute dans le civil, la noblesse dans la bourgeoisie, les savants se recrutent bien aussi parmi les amateurs.

Or, la botanique est peut-être la science qui devrait tenter le plus grand nombre d'amateurs, et c'est là ce que je voudrais vous exposer aujourd'hui.

Elle nous fait connaître les végétaux au milieu desquels nous vivons constamment, que nous utilisons pour nous nourrir, nous vêtir, nous loger, nous meubler, nous chauffer!

Elle nous incite à excursionner, à voyager, au grand bénéfice de notre santé et de notre intelligence,

Elle charme et occupe nos loisirs, même quand les circonstances ou la vieillesse nous interdisent de beaucoup circuler.

*
**

Avez-vous parfois songé à la quantité de gens qui sont incapables de distinguer un chêne d'un hêtre, un platane d'un vernis du Japon, un champ de blé d'un champ de seigle, une culture de petits pois d'un plant de haricots?

Ne serait-ce pourtant pas à la fois utile et agréable de connaître les fruits, les légumes, les salades, les champignons qui constituent la plus grande part de notre alimentation?

Ne nous exposons pas à mordre dans un coing en le prenant pour une pomme, ce qui pourrait bien arriver, pourtant, même à plus d'un Normand!

Ne risquons pas, surtout, de confondre les champignons vénéneux avec ceux qui sont comestibles!

Et puisque, parmi ces derniers, se trouvent des aliments aussi appréciés que les truffes, les morilles, les cèpes, permettez-moi d'insister un peu sur le grand intérêt que présente leur connaissance.

Chaque année, on apprend que des empoisonnements se sont produits par l'absorption de ces délicieux cryptogames : je crois volontiers que ceux-ci ont bon dos, si j'ose m'exprimer ainsi, et que souvent ils ont été dangereux parce qu'ils avaient été mal préparés ou en état de décomposition.

Mais une chose est certaine : c'est que bien des accidents seraient évités si on se donnait la peine d'étudier tant soit peu les champignons.

Ici même, dans la région normande, il n'existe guère que trois ou quatre espèces réellement vénéneuses : la moindre

étude permettrait de les reconnaître facilement et d'éviter tout cas mortel.

Parmi les autres on en rencontrerait, certes, qui pourraient occasionner une indigestion ou un malaise, mais jamais la mort.

Cependant, la plupart des gens qui récoltent des champignons en ignorent totalement les caractères; ils se fient à l'aspect superficiel des espèces qu'ils croient connaître, alors que celles-ci ressemblent souvent à d'autres très dangereuses et qu'une étude spéciale permet seule de les en distinguer. Il n'existe pas, en effet, de caractères généraux, appréciables pour tous, et permettant une discrimination certaine entre les champignons alimentaires et les champignons vénéneux. De toutes les méthodes préconisées à cet égard, aucune ne constitue un critérium réel : il existe bien certains genres, assez faciles à identifier, qui ne présentent aucune espèce dangereuse, comme le genre *Morille* et le genre *Hydne* : les diverses variétés du genre *Lycopadon* (*vulgo* vesses de loup) passent pour alimentaires tant que leur chair conserve sa blancheur, mais, sauf les morilles, ces genres ne comportent guère que des espèces plutôt médiocres.

Au contraire, ce sont les agarics et les bolets parmi lesquels se trouvent, à la fois, les champignons les plus délicats et les plus dangereux. Or, le genre *Agaric*, reconnaissable à la présence de feuillets disposés en lamelles sous le chapeau, se subdivise lui-même en plus de vingt sous-genres, et ce n'est que par une étude sérieuse de chacun d'eux qu'on peut les distinguer avec certitude.

Bien entendu, pour arriver à en identifier les innombrables espèces, il faudrait une étude toute spéciale de la mycologie, mais il suffit de se limiter aux genres les plus comestibles

pour arriver à les bien connaître; pour peu qu'on se donne la peine de savoir déterminer aussi les quelques espèces réellement mortelles, on est certain d'éviter tout accident. Il devient alors possible de récolter des champignons excellents parmi les divers sous-genres d'agarics : tels que les lépiotes, les amanites, les lactaires, les chanterelles, les marasmes, etc.

En ce qui concerne les bolets, caractérisés par leur hymenium poreux disposé en petits tubes sous le chapeau, on arrive très facilement à identifier les cèpes les plus comestibles : il n'existe d'ailleurs, du moins dans nos régions, que deux bolets réellement dangereux, très reconnaissables à la coloration bleu foncé que prend immédiatement leur chair quand on la casse.

Faute de se donner la peine d'une étude facile et intéressante, bien des gens s'interdisent absolument de manger aucun champignon, tandis que d'autres vont jusqu'à risquer leur existence plutôt que de renoncer à un aliment qui, d'ailleurs, il faut en convenir, a toujours été recherché, même dans l'antiquité.

Les Grecs et les Romains avaient pour ces végétaux une passion singulière, si l'on en croit Pline, Martial, Juvénal.

Les deux espèces qu'ils recherchaient, de préférence, étaient la truffe (*Tuber cibarius*) universellement appréciée et l'orange vraie (*Amanita casarea*) qui ne se rencontre en France que dans les provinces méridionales.

Il est d'ailleurs incontestable que les champignons constituent un aliment particulièrement délicat et nutritif, apprécié aujourd'hui dans toutes les parties du monde : les Russes, les Hongrois, les Toscans en font une consommation considérable. A Madagascar, en Chine, en Cochinchine, on en fait un très grand usage. A la Terre-de-Feu, les habitants

en font leur nourriture habituelle pendant plusieurs mois de l'année.

En dédaignant les champignons, faute de les connaître, on se prive donc d'un aliment excellent, économique, dont la recherche est une véritable distraction et dont l'analyse chimique a pleinement démontré les propriétés nutritives.

Vous me direz, peut-être, que je viens de me faire l'apôtre de la botanique alimentaire, mais n'est-ce pas également intéressant de connaître quelque peu les fleurs et les arbres que nous admirons partout au cours de nos promenades et qui diffèrent constamment selon la nature du terrain.

Et cela est surtout sensible dans votre belle Normandie si fertile, si riante, si variée, selon qu'on la parcourt dans ses magnifiques forêts, dans la riche vallée de la Seine, sur les bords de la mer et dans certaines régions favorisées, où prospèrent des plantes plutôt méridionales.

*
**

Si, d'ailleurs, nous subordonnions nos voyages aux recherches botaniques, nous serions amenés à constater que ce sont généralement les régions les plus belles et les plus pittoresques qui nous font aussi rencontrer les plus belles plantes et les espèces les plus variées.

Tandis que les plaines si monotones de la Champagne et de la Beauce sont d'une pauvreté botanique désespérante, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, l'Auvergne, la Provence nous font rencontrer des plantes remarquables et souvent particulières à chaque région. Certaines localités comme le Lautaret dans les Alpes, le val d'Esquicry dans les Pyrénées sont de véritables jardins botaniques,

En Normandie même, sur les côtes de la Manche, on peut récolter plusieurs espèces qu'on n'observerait pas autre part en France.

Tout près de Rouen, sur les coteaux d'Amfreville, de Saint-Adrien, à la côte des Deux-Amants, fleurit la violette de Rouen (*Viola rothomagensis* Desp.) qui n'existe nulle part ailleurs.

A Duclair, une crucifère, l'*Iberis intermedia* (Buen.), abonde sur les rochers de la Chaise de Gargantua, alors qu'aucune autre localité n'en est connue. Aux pieds mêmes de ces rochers, une plante corse, qui n'est spontanée nulle part en France continentale, l'*Hypericum hircinum*, s'est naturalisée là depuis bientôt quarante ans et donne au paysage un aspect presque méridional.

Très amateur de voyages et passionné pour la botanique dès mon enfance, — le goût m'en ayant été donné par mon oncle Eugène de Fourcy, auteur lui-même d'une *Flore des environs de Paris*, — j'avais successivement visité l'Algérie, l'Espagne, le nord de l'Italie et la plus grande partie de la France continentale; mais j'étais resté longtemps sans avoir l'occasion de me rendre en Corse : c'est la botanique qui me l'a fait connaître.

Une société dont je faisais partie projetait d'y tenir une session depuis plusieurs années, mais la session étant constamment remise à l'an prochain, je me suis décidé à m'y rendre seul en juillet 1914.

Ce voyage a été pour moi une révélation : tandis que la Corse est peut-être, de toute l'Europe, la région qui, proportionnellement à son étendue, renferme le plus grand nombre d'espèces endémiques, c'est-à-dire y croissant exclusivement,

c'est en même temps une province merveilleuse, justement dénommée *l'Île de Beauté*.

Et puisqu'elle est ainsi, à la fois, intéressante au point de vue botanique et au point de vue touristique, laissez-moi vous en parler quelques instants.

Tous ceux qui la visitent en reviennent ravis : j'ai été moi-même si conquis par son charme que je viens d'y faire, l'été dernier, mon quinzième voyage. Je voudrais lui envoyer encore de nouveaux admirateurs.

Aujourd'hui, d'ailleurs, elle est presque à la mode : on y fait volontiers son voyage de noces ; des hôtels confortables s'y sont construits et une publicité intense invite à s'y rendre.

Au contraire, lors de mes premiers voyages, l'Île était délaissée par les touristes ; certains parcours étaient d'ailleurs presque impraticables faute de moyens de locomotion, aussi était-on souvent seul dans les auberges et les hôtels, et — faut-il l'avouer ? — c'était peut-être un charme de plus.

La Côte d'Azur, toujours délicieuse assurément, a beaucoup perdu, au point de vue pittoresque, par le développement du soi-disant progrès !

Couverte de villas souvent baroques, d'hôtels colossaux, parcourue en tous sens par des trains, des tramways, des autocars, d'innombrables voitures de tourisme, elle est loin d'avoir maintenant le charme qu'elle possédait il y a quelque cinquante ans.

Bien au contraire, en Corse, la nature a conservé toute sa splendeur et certaines régions sont restées à la fois si belles et si sauvages qu'on a presque en les parcourant l'illusion de les découvrir.

Sur la côte occidentale, il y a des paysages féériques comme les fameuses *calanches de Piana*, où l'on n'aperçoit

que la mer, les montagnes, des rochers polychromes et fantastiques, une végétation exubérante et infiniment variée, sous un ciel d'une luminosité éclatante.

Dans son ensemble, la Corse offre d'ailleurs les aspects les plus différents, des rivages tantôt rians, tantôt âpres et déchiquetés, des régions arides et abandonnées comme le désert des Agriates, des plaines fertiles et cultivées comme la Balagne, des forêts splendides et toujours fraîches, en raison de leur altitude, des montagnes s'élevant jusqu'à près de 3.000 mètres et dont l'ascension, rarement dangereuse, permet de contempler des panoramas merveilleux.

Il m'a été donné d'escalader de très hauts sommets, en France, en Espagne, jusqu'à la Sierra Nevada; nulle part, je n'ai éprouvé la joie que m'a procurée l'ascension du Monte Rotondo, situé au centre de la Corse à 2.680 mètres d'altitude. C'est que partout ailleurs, sauf peut-être en Auvergne, des cimes aussi élevées, sinon plus, que celle qu'on a gravie, vous cachent une grande partie de l'horizon. Au contraire, du sommet du Rotondo, on aperçoit au loin la côte orientale, tout le sud de l'île et les merveilleux rivages de l'ouest, tandis que se développe au nord le panorama splendide de la chaîne du Cinto (2.710 mètres), souvent saupoudrée encore de neige, et les montagnes du Cap Corse.

D'autre part, comme je vous le disais à l'instant, la flore de l'île et surtout celle des sommets est particulièrement intéressante : on peut récolter plus de cent plantes spéciales, sinon à la Corse elle-même, du moins à l'archipel tyrrhénien, qui comprend avec elle la Sardaigne, les îles d'Elbe, de Capraia et de Monte-Cristo.

Mais, comme c'est en Corse que sont les sommets les plus élevés, bon nombre d'espèces lui sont particulières. Leur

récolte n'est pas, il est vrai, toujours aisée, car il faut souvent trouver son chemin sans le secours d'aucun sentier et chercher les plantes dans les escarpements les moins accessibles, pour qu'elles aient pu échapper à la dent des chèvres et des moutons.

Soit dit en passant, ce sont ces animaux qui fournissent maintenant presque tout le lait nécessaire à la confection du *roquefort*, les brebis du continent n'étant plus assez nombreuses.

Les bergers corses font avec le lait de leurs troupeaux un premier fromage — le *broccio* — qu'on descend sur la côte à la fin de l'été : le port de l'Île Rousse, qui centralise les expéditions, dirige les fromages sur le Rouergue où, dans les caves à courant d'air des causses de l'Aveyron, ils sont transformés en roquefort.

Il est, au reste, assez curieux de noter que précisément pour résister à la voracité des chèvres, beaucoup de plantes corses sont pourvues d'épines souvent très piquantes : le maquis est ainsi parfois presque impénétrable et il ne fait pas bon s'y égarer au cours d'une herborisation.

Cela explique aussi combien il est facile de s'y dissimuler, quand un méfait quelconque oblige un Corse à s'y réfugier. Ne croyez pas, d'ailleurs, que tous ceux qui gagnent le maquis soient dangereux à rencontrer : le plus souvent, ceux qu'on nomme improprement des bandits ne sont coupables que d'un délit de chasse ou d'une vengeance de famille et ils ne feraient aucun mal au touriste qui les découvrirait.

La cause de beaucoup de malheurs tient à ce fait que, dans la campagne, les Corses, très chasseurs, sont constamment armés de leur fusil.

Il y a quelques années, dans la région du golfe de Porto,

un chasseur passait à côté d'un troupeau : son chien coupa la queue d'un mouton ; le berger tira sur le chien et le chasseur, furieux, tira sur le berger. D'où vendetta entre la famille du berger et celle du chasseur, et c'est ainsi que la queue d'un mouton coûta la vie à plusieurs personnes. Sur le continent, tout se serait réduit, sans doute, à l'échange de quelques injures.

Evidemment, il y a en Corse, comme partout, de véritables malfaiteurs : cependant, ce sont rarement des Corses, bien connus pour leur grande honnêteté et leur généreuse hospitalité.

La recherche des brigands n'a d'ailleurs été que le prétexte de la fameuse campagne entreprise récemment, soi-disant pour purger l'Ile de ses bandits.... Comme on ne songeait pas alors au désarmement intégral, vous devinerez, sans que j'aie besoin d'insister, quel en a été le vrai motif...

Mais me voici bien loin de mon sujet et du continent
« *Paulo minora canamus.* »

Je viens de vous dire comment la botanique nous incitait à visiter de beaux pays, je vous avais exposé, auparavant, combien elle nous est utile pour la connaissance des végétaux et en particulier des végétaux alimentaires. Mais, dira-t-on, si cette aimable science n'a d'autre avantage que de flatter notre gourmandise et de nous inviter à voyager, son étude ne peut profiter qu'à un petit nombre d'amateurs. Je répondrai qu'elle peut, au contraire, nous procurer à tous des satisfactions réelles, à toute époque de notre vie, et en toutes saisons.

N'est-ce pas un plaisir, même pour des enfants, de cueillir de jolies fleurs, d'apprendre à les connaître par leur nom, d'en admirer la structure, de les faire sécher, le mieux

possible, et, à l'occasion, d'en constituer une collection qu'on peut consulter et étudier quand la saison ne permet plus d'en récolter.

Si, par la suite, on s'est adonné sérieusement à la botanique, on possède un herbier qui est à la fois un document précieux et une mine de souvenirs qui nous rappellent nos voyages et nos excursions — personnellement, si j'ai besoin de préciser la date d'un voyage déjà ancien, je n'ai qu'à regarder dans mon herbier l'étiquette d'une des plantes que je me souviens avoir recueillies au cours du dit voyage.

Pendant les soirées d'hiver, on classe et on examine les récoltes faites l'été précédent; à l'occasion, on fait des échanges entre confrères.

Quand, plus tard, l'âge ne permet plus de circuler aussi facilement, on a entre les mains un moyen d'occuper ses loisirs en étudiant plus particulièrement telle famille ou tel genre.

C'est ainsi se préparer une distraction pour ses vieux jours qu'avoir pratiqué une science si facile, n'exigeant ni études compliquées, ni accessoires coûteux ou encombrants.

Combien de retraités sont désemparés, faute de savoir utiliser leurs loisirs! Beaucoup s'ennuient et sont à charge à leur entourage et à eux-mêmes.

Il en va tout autrement quand on a pour s'occuper l'étude d'une science comme la botanique. J'ai un excellent ami, officier supérieur, veuf, sans enfant, qui passe toute l'année solitairement dans une propriété de Touraine. Après avoir donné son riche herbier à un musée, il s'est cantonné dans l'étude des *graminées* et est devenu, à cet égard, un spécialiste réputé. On lui envoie, pour détermination ou étude, des *exsiccata* de toutes les régions du globe, de la Russie

à l'Amérique du Sud : il ne connaît pas un moment d'ennui et presque chaque année, il publie des monographies très appréciées par les botanistes du monde entier.

Aujourd'hui, la jeunesse se porte surtout du côté des distractions sportives ; certes, je suis loin de l'en blâmer : le sport, quand on n'en abuse pas, est excellent pour la santé, laquelle est le premier des biens !

Mais, après tout, la botanique n'est-elle pas une science qui se concilie absolument avec le sport par excellence : la marche ?

Certaines herborisations exigent un réel entraînement, et pour en faire dans les montagnes, où elles sont si intéressantes, ne faut-il pas être quelque peu alpiniste ?

D'ailleurs, la pratique de l'équitation, de la bicyclette, même de l'automobile nous permet de faire des herborisations qu'il serait parfois difficile de réaliser autrement.

En tous cas, il est indispensable de donner des distractions à notre esprit aussi bien qu'à notre corps : les difficultés du temps présent obligent presque tout le monde à s'assujettir à une position, à gagner de l'argent, à faire prospérer sa fortune : pour beaucoup, c'est là un effort considérable et continu dont il faut pouvoir se reposer au point de vue intellectuel comme au point de vue physique. Le sport et souvent l'auto — si à la mode aujourd'hui — reposera le corps, — quand il ne le fatiguera pas trop, — mais comment reposer l'esprit s'il ne trouve pas comme distraction, comme dérivatif, un goût, un art, une science capables de l'intéresser ?

N'oublions pas qu'un jour viendra peut-être où le sport et l'exercice ne nous seront plus possibles, alors que les distractions intellectuelles nous resteront. Combien, alors, serons-

nous heureux de nous occuper, grâce à la musique, à la peinture, à une collection quelconque, à une science agréable et facile comme la botanique.

Alors nous pourrons dire, nous aussi : *Deus nobis hæc otia fecit.*

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CHEVALIER

(10 mars 1933)

L'IMPORTANCE DES RECHERCHES BOTANIKES

Par M. ROBERT REGNIER

Secrétaire de la Classe des Sciences

MONSIEUR,

NÉE sous le signe de la botanique, notre Compagnie se doit de compter dans ses rangs un botaniste, mais c'est une dame âgée — dont nous fêterons dans onze ans le deuxième centenaire — et qui est difficile et patiente, aussi ne vous étonnez pas qu'elle ait attendu vingt-cinq printemps pour donner un successeur au regretté D^r Blanche. Si l'Académie vous ouvre aujourd'hui ses portes, c'est qu'elle trouve que nul autre n'est plus qualifié pour occuper cette place.

Botaniste, vous l'êtes, Monsieur, depuis votre enfance : dès l'âge de treize ans, vous herborisiez dans la région parisienne, aux côtés de votre oncle de Fourcy, auteur d'une *Flore des Environs de Paris*; depuis, vous n'avez cessé d'accroître votre herbier, qui se classe maintenant parmi les premiers de France, tant par le nombre des échantillons que par la qualité de leur préparation. Vous avez présidé aux destinées de notre Société des Amis des Sciences naturelles, et vous en êtes encore le vice-président. Ce sont là des titres que nous ne saurions méconnaître.

Né à Paris d'une famille angevine venue de Provence en Anjou à l'époque du roi René, petit-fils d'un combattant de l'armée vendéenne, fils d'un des chefs de service du Ministère de l'Intérieur, vous avez hérité de vos ancêtres ces qualités de race qui sont la force de notre pays. Vos études de droit terminées, vous entrez à la Direction des Chemins de Fer de l'Ouest, mais cette vie sédentaire ne convient pas à votre tempérament, vous passez dans les services actifs et faites toute votre carrière à Rouen, où vous prenez votre retraite comme inspecteur de l'Exploitation. Vous mettez à profit les facilités de déplacement que vous donne votre fonction pour visiter toutes les régions de France, l'Algérie, le nord de l'Espagne et de l'Italie. Vos compagnons de route sont devenus des savants notoires : Rouy, Saint-Yves, Wilseck, Verguin, Coste, Corbière. Vous faites partout d'abondantes et fructueuses récoltes de plantes rares. Mais c'est surtout la Corse qui vous attire en raison de sa flore particulièrement riche en endémiques et de son charme incomparable. Presque chaque année, depuis près de vingt ans, vous y retournez pour y explorer quelque coin perdu du Monte Rotondo ou de la côte occidentale, et à chaque fois ce sont de nouvelles découvertes. Votre discours vient de nous montrer en quelle estime vous teniez l'Île de Beauté; nous le savions déjà par vos communications enthousiastes à la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, nous savions aussi que, dans le fervent botaniste que vous êtes, se cache une âme délicate, qui n'est jamais insensible aux splendeurs de la nature et sait y puiser les consolations de la vie, loin du tourbillon des hommes et des idées. S'il en était autrement, vous ne seriez pas un vrai botaniste.

Aimer la nature! Quelle belle chose! Combien je vous en

félicite et plains ceux qui ne vibrent pas devant le spectacle qu'elle nous offre. Trop souvent le grand public se représente le naturaliste comme un maniaque qui passe son temps à trier des coquilles, à piquer des insectes ou à sécher des plantes. Il ne voit dans ces besognes absorbantes et nécessaires à l'exercice de toute science naturelle qu'un passe-temps inoffensif et sans intérêt, dont l'économie moderne pourrait se passer. Que c'est donc mal juger ceux qui consacrent leur vie à l'étude, et mal connaître les besoins de notre civilisation. Les hommes auraient-ils oublié qu'ils tirent leurs ressources de la nature d'abord. L'utilisation de la soie artificielle, la découverte du pétrole synthétique, du caoutchouc chimique et de tant de merveilleux palliatifs facilitent l'existence humaine, mais ne la conditionnent pas.

Les progrès saisissants accomplis depuis cent ans dans le domaine de la physique et de la chimie nous ont fait connaître un monde nouveau, dont on vante avec raison les bienfaits, mais songe-t-on autant aux conséquences de la découverte d'un domaine comme celui de la bactériologie. Parce qu'insaisissables, les infiniment petits n'en sont pas moins importants pour nous : par la rapidité foudroyante de leur multiplication, à chaque instant nous les trouvons sur notre route pour nous aider, nous affaiblir ou nous détruire. Ah ! certes, les bactéries ne nous apportent pas, comme les ondes, les mélodies lointaines, qui chantent à nos oreilles pendant les soirées d'hiver, mais elles font fermenter les liquides que nous buvons, pousser les plantes que nous mangeons, et savent aussi, hélas ! profiter de toutes les défaillances de notre organisme.

A quoi nous serviraient l'avion, le cinéma, la T. S. F., si nous néglignons l'étude de la vie. Et c'est pourquoi, malgré

les plus grandes découvertes, on voit toujours se profiler à l'horizon une ombre géante : Pasteur.

*
**

Tout à l'heure, Monsieur, vous nous avez vanté les bienfaits et les agréments de l'aimable science dont vous vous occupez depuis votre enfance. Les végétaux, nous avez-vous dit, charment les yeux et beaucoup d'entre eux délectent notre palais; leur recherche nous incite aux voyages et aux promenades à pied, très salutaires pour notre corps; leur étude détend l'esprit; leur classement occupe les vieux jours. Je partage tout à fait vos idées sur les avantages de la collection, et m'étonne qu'elle ne fasse pas plus d'adeptes, mais, poursuivant votre pensée, je voudrais à mon tour montrer tout ce que notre existence doit au règne végétal et aux études botaniques. Nous avons besoin de connaître chaque jour davantage les ressources mises à notre disposition par la nature et les lois qui régissent leur répartition et leur développement; pour cela, il ne suffit pas de porter nos regards sur les quelques plantes utilitaires, que l'expérience nous a appris à cultiver ou à observer, il faut aussi se pencher sur les humbles fleurs qui se cachent parmi les herbes, vers ces mousses, ces lichens, ces algues, ces champignons qui nous voilent tant de mystères troublants, sur ces infiniment petits, enfin, dont nous parlions il y a un instant. Nous ne devons jamais perdre de vue que des végétaux non seulement dépendent notre alimentation et une partie de nos moyens d'existence mais aussi notre santé. C'est aux plantes, ne l'oublions pas, qu'est dévolue la fonction chlorophyllienne, base de la vie; cette fonction, on le sait, consiste dans l'absorption par le végétal de l'acide carbonique de l'air, et

dans l'élimination par celui-ci d'oxygène; elle s'exerce sous l'influence de la lumière : le soleil est le grand dispensateur de l'énergie sur notre astre refroidi; grâce à lui, les plantes poussent et les animaux et l'homme peuvent se nourrir. La pauvreté des fonds marins, où, au delà de 500 mètres, les radiations lumineuses, même ultra-violettes, ne pénètrent pas, nous en fournit un exemple très net. Il existe entre tous les êtres une interdépendance qui est conditionnée d'abord par la lumière solaire — ce terme étant pris dans son sens physique le plus large — et le règne végétal ensuite.

En régénérant l'oxygène de l'air, indispensable à notre organisme, et en absorbant le gaz carbonique, qui est un poison pour nous, les végétaux sont des purificateurs de l'air. Les hygiénistes ne l'ignorent pas quand ils envoient les enfants passer leurs vacances à la campagne, ou quand ils demandent d'intensifier les plantations dans nos villes à l'atmosphère corrompue. Jamais les grandes cités ne feront trop de sacrifices à cet égard : il faut mieux entretenir des parcs que des hôpitaux.

Des végétaux, nous ne tirons pas seulement les fruits, les grains, les fleurs, les tubercules, les tiges, les feuilles qui nous nourrissent ou alimentent les animaux que nous mangeons, mais aussi les fibres qui servent à faire le linge, les vêtements, les cordages. Nous saignons les pins pour avoir la résine, les *Ficus* pour avoir le caoutchouc. D'autres nous donnent des colorants qui, malgré les progrès des techniques chimiques, sont restés inégalables; d'autres nous fournissent des produits bienfaisants pour adoucir les maux dont nous souffrons, mais aussi des narcotiques dangereux.

Les arbres nous apportent les matériaux dont nous construisons nos maisons et nos meubles, et le bois dont nous

nous chauffons. La houille elle-même n'est que la transformation millénaire de forêts englouties, la tourbe le résultat de la lente décomposition des sphaignes et des *Carex*.

Les plantes sont nos auxiliaires dans la lutte contre les éléments; les arbres absorbent l'eau et régularisent le débit des cours d'eau; les *Carex* et les pins fixent les dunes, les algues protègent les côtes contre les assauts furieux des flots.

Végétaux, enfin, le sont aussi la plupart de ces micro-organismes qui travaillent pour ou contre nous, poussières impondérables, germes de vie ou de mort. Rien ne leur échappe : ici c'est un mal insidieux qui ronge notre corps et détruit progressivement nos globules rouges, malgré les contre-attaques des leucocystes. Là, c'est la parure de nos jardins, qui tout à coup s'étiole; ce sont nos fruits qui, brusquement, perdent leur saveur ou pourrissent avant d'avoir pu mûrir; ce sont les épis qui noircissent, et les racines qui meurent.

Les exemples fourmillent. Mais je n'aurais garde d'oublier que, présentement, c'est au botaniste, à l'ami de la nature que je m'adresse, aussi laisserai-je délibérément de côté tout ce qui se rapporte à l'homme et aux animaux pour ne parler que d'un sujet qui, professionnellement, m'est à cœur : les maladies des végétaux.

*
**

La pathologie végétale est une science relativement récente, mais elle est de celles qui depuis le milieu du XIX^e siècle ont connu le plus bel essor; elle le doit aux travaux préliminaires de savants, comme Tulasne et de Bary, aux méthodes pastoriennes, mais aussi et surtout aux nécessités économiques : il ne suffit plus de produire, il faut défendre la production.

L'introduction en Europe de parasites américains comme

l'oïdium (1845), le phylloxéra (1865), le mildiou (1878) et le black-rot (1885), capables de ruiner tous les vignobles, devait entraîner une série de recherches fructueuses et former une école de phytopathologues avertis, tels que Millardet, Viala, Ravaz, Capus, Prillieux, pour ne citer que quelques noms français, qui allait permettre l'organisation chez nous d'un cadre permanent de savants spécialisés dans l'étude des maladies des végétaux. Aujourd'hui, tous les pays possèdent des laboratoires de pathologie végétale. Certains, comme les Etats-Unis, dont les immenses territoires cultivés sont particulièrement favorables à l'extension rapide des épiphyties, ont fait à cet égard un effort considérable. Ce grand pays, il faut le dire, a trouvé dans la personne du prestigieux Erwin Smith, l'auteur des beaux travaux sur le cancer végétal et les maladies bactériennes des végétaux, un savant à sa taille tant par sa lucidité que par ses dons d'organisateur : grâce à son impulsion, les « Experiment Station » occupent maintenant des centaines de chercheurs.

Il serait vain et téméraire dans ce bref exposé de tenter d'esquisser ici le programme des études phytopathologiques, il suffit d'ouvrir le récent et substantiel ouvrage de nos collègues Gabriel et Madeleine Arnaud (1) pour voir combien le champ est vaste et combien sont variés les aspects du problème phytoparasitaire. Comme l'homme et les animaux, les plantes sont sujettes à d'innombrables maladies, qui déforment, désorganisent ou détruisent leurs tissus : il en résulte toute une série d'altérations caractéristiques qui permettent de les classer, et, le microscope aidant, d'identifier

(1) G. et M. ARNAUD, *Traité de Pathologie végétale*. Paris, Lechevalier, 1931.

le parasite : taches, nécroses, chancres, tumeurs, cloques, balais de sorcière, anomalies structurales, changements de coloration constituent autant de symptômes propres à chaque agent d'infection.

Les altérations sont locales ou généralisées, mais toutes les parties de la plante y sont sujettes : dans le cas des curieux balais de sorcière, nous assistons à une pousse exagérée de petits rameaux formant buisson; « l'imagination populaire y voyait autrefois les restes des montures chevauchées par les sorcières pour se rendre au sabbat » (Arnaud); dans le cas des maladies vasculaires, au contraire, nous voyons toute la plante se flétrir sans réaction apparente; il en est de même lorsque les racines sont envahies par une maladie, comme le pourridié, dont l'évolution foudroyante déconcerte tant de planteurs.

Plus insidieuses sont toutes les affections connues sous le nom de maladies à virus, les dépérissements comme celui de l'abricotier, qui dévaste la vallée du Rhône, les dégénérescences comme celles de la pomme de terre ou de la betterave, dont l'origine est encore mal connue. Les importants travaux publiés sur ces questions depuis dix ans, notamment aux Etats-Unis, en Angleterre et en Hollande, ouvrent des horizons insoupçonnés.

Nous savons que certains insectes se font les vecteurs de ces maladies; c'est une raison de plus pour intensifier les recherches entomologiques, en particulier sur la biologie des hémiptères, dont l'appareil buccal étroitement adapté à la succion permet, par la pénétration profonde des stylets dans les tissus, l'introduction des germes pathogènes, comme les moustiques nous inoculent la malaria ou la fièvre jaune.

Les études phytopathologiques ont eu pour conséquence

directe l'apparition et le développement de toute une thérapeutique appropriée à la nature du végétal à défendre et du parasite à combattre. L'arsenal chimique devait à cet égard apporter les premiers éléments essentiels à l'organisation de la lutte contre des fléaux menaçants pour l'agriculture. Bénédicte Prévost, en signalant, dès le début du XIX^e siècle, les propriétés fongicides des sels de cuivre, fondait la thérapeutique végétale. Délaissées, combattues même par un des nôtres, J. Girardin (1845), qui redoutait la toxicité des sels de cuivre, les idées de Bénédicte Prévost ne prévalurent que cinquante ans plus tard. Aujourd'hui, il n'est pas un viticulteur qui ne vitriole ses vignes, et, grâce à cette découverte, le vin continue à couler à flots dans tous les verres malgré les parasites américains. Une industrie florissante en est sortie, qui disperse ses produits et ses appareils aux quatre coins du monde. Les traitements anticryptogamiques ne s'adressent d'ailleurs pas seulement à la vigne, ils sont rentrés dans la pratique agricole courante, c'est à eux que l'on doit ces fruits magnifiques, exempts de tavelure, qui s'étalent dans nos expositions, et qu'on devrait trouver partout, si les arboriculteurs comprenaient tous leur intérêt.

Les recherches phytopathologiques ont permis également de discerner parmi les végétaux des différences de sensibilité qui, au point de vue pratique, ont une importance considérable, car elles ont pour résultat la sélection des variétés résistantes aux maladies parasitaires. Les raisons de la réceptivité et de l'immunité des végétaux sont encore bien mal connues, et jusqu'ici les résultats obtenus sont dus plus au tâtonnement qu'au discernement des causes. Ceci prouve que, malgré les brillantes découvertes de ces derniers temps, certains principes fondamentaux de la vie cellulaire nous

échappent encore. Nous ne pouvons qu'être frappés, en tout cas, de la variation des réactions aux agents parasitaires dans une même famille végétale. Nous n'en voulons pour preuves que les recherches que nous poursuivons en ce moment, en liaison avec la Station centrale de Pathologie végétale, sur le chancre perniciosus des peupliers. Nous avons constaté que les Salicinées réagissaient très différemment suivant leur espèce et même suivant leur variété aux piqûres des aphrophores, qui produisent, on le sait, cette écume caractéristique qui « fait pleurer les saules », aussi, en arrivons-nous à penser que les chancres étudiés ne sont que les manifestations pathologiques inhérentes à la nature de certains *Populus*. Il est fort possible que des variétés, considérées présentement comme réfractaires à la maladie, ne soient pas indemnes, en réalité, et constituent, au contraire, des réservoirs d'agents pathogènes. Nous n'avons pas, hélas! de méthodes thermométriques permettant, comme pour les animaux et pour l'homme, de découvrir l'état morbide de la plante. Devant certains faits, je me demande si les maladies à symptômes inapparents, que notre illustre confrère Charles Nicolle a si magnifiquement mis en lumière dans la série animale et chez l'homme, n'existent pas aussi dans la série végétale. Nous savons déjà que certains champignons comme la rouille grillagée du poirier empruntent plusieurs hôtes pour effectuer leur développement, absolument comme les vers parasites; nous savons également que des virus peuvent se conserver sur des plantes très différentes de leur hôte habituel; dans le cas que nous venons de citer, nous pouvons fort bien supposer que l'agent pathogène du chancre, encore peu connu, sommeillait sans symptômes apparents dans les tissus de quelque Salicinée ou plante voisine indigène, et qu'il ne s'est manifesté au

planteur que le jour où celui-ci a introduit dans ses plantations une variété sensible, à réaction brutale. L'origine relativement récente du chancre du peuplier et son extension foudroyante, coïncidant avec l'introduction et la multiplication intensive des variétés à pousse rapide, viennent à l'appui de cette thèse. L'avenir dira si nous avons raison. Pour l'instant, le rôle du phytopathologiste est avant tout d'observer, de prévenir et de guérir, mais sa victoire ne sera complète que le jour où il saura pourquoi il a vaincu.

*
**

Si je me suis permis de prendre un exemple dans mes recherches personnelles, c'est parce qu'il démontre d'une manière saisissante l'importance des travaux de science pure, que tant de gens ont tendance à considérer comme des plaisirs de dilettante, et aussi parce qu'il prouve la portée des études de systématique très précise; nous ne connaissons jamais assez les peuplements botaniques de notre territoire. Vous avez eu le mérite, Monsieur, d'y consacrer votre vie; ce que vous avez dit à nos réunions scientifiques sur les plantes adventices de Normandie nous montre l'intérêt que vous portez aux recherches de géobotanique. Grâce à la méthode que vous avez apportée dans la constitution de votre herbier, vous avez fourni des pierres à l'édifice. L'herbier phanérogamique ou cryptogamique n'est qu'un chapitre dans le vaste programme de l'étude des végétaux, mais c'est un grand livre auquel on se réfère sans cesse pour puiser des renseignements. Il est heureux pour l'humanité que des amateurs comme vous aient pu y consacrer tant d'heures attentives; votre herbier, m'a appris la renommée, ne compte pas moins de vingt-cinq

mille feuillets, englobant la plupart des plantes vasculaires de France, de Corse et d'Espagne, et fourmillant de notes extrêmement précieuses. C'est là un ouvrage de grande envergure, qui vaut bien des monographies et que je vous félicite de léguer à la postérité. Le Muséum de Rouen est mieux placé que quiconque pour apprécier la solidité de vos connaissances ; il n'oublie pas qu'il vous doit la réalisation de l'herbier phanérogamique de Normandie, auquel nous tenions tant pour le développement de notre programme régionaliste.

*
**

Enfin, même s'il n'y avait pas pour nous attirer vers les études botaniques les multiples raisons utilitaires que nous venons d'indiquer, il y aurait toutes celles dont vous avez parlé : le charme de la vie au contact des plantes, la poésie qui s'en dégage, la consolation qu'elles nous apportent et les souvenirs qu'elles évoquent.

En vous écoutant, Monsieur, je pensais que, moi aussi, dans mon enfance, guidé par un père vénéré, passionné pour les fleurs, j'avais fait mes premiers pas en histoire naturelle en herborisant sur les collines de l'Ile-de-France. Je vois encore ces coins de la vallée de l'Oise, où je découvrais pour la première fois la petite gentiane bleue, le *Cephalanthera grandiflora*, le *Limodorum abortivum*, et la délicieuse grasette, là-bas réputées fort rares. Je me vois encore courir de mes petites jambes pour arriver le premier à la touffe de pyrole, qui se cachait sous le taillis. Que de souvenirs n'éveillent-ils pas encore en moi ces feuillets froissés, arrachés aux décombres de la maison familiale : cette linaigrette, qui perd son duvet, poussait, oui, je m'en souviens, près d'une

mare où il y avait des tritons et des dytiques qui faisaient ma joie ; là-bas, en face, quand le temps était clair, on voyait les tours du château féodal de Coucy ; hélas ! elles aussi ont disparu dans la tourmente. Cet arnica, cette anémone blanche, c'est le Hohneck, ce sont mes neuf ans et mon prix d'excellence, dont la récompense fut un voyage dans les Vosges. Ces algues bien étalées, c'est Boulogne où j'assistais avec mes grands yeux d'enfant au départ de la *Marguerite*, c'est Jersey, Saint-Malo, le tombeau de Chateaubriand, où nous faillîmes être cernés par les eaux, c'est la Bretagne, c'est Biarritz et le rocher de la Vierge. De cet *Ophrys apifera* informe, tout noirci par le temps, j'avais fait un gros bouquet un lundi de Pentecôte, tant il y en avait, et je l'avais rapporté à ma mère : comme elles étaient jolies, ces fleurs ; pendant plus d'une semaine, elles eurent les honneurs du salon et firent l'admiration des amis de la maison ; j'en étais fier ! De toutes ces plantes desséchées, il n'en est pas une qui n'évoque quelque souvenir d'autrefois. Les pages d'un herbier sont autant de reflets de la vie ; aussi, quand on les ouvre, on y voit des fleurs magnifiques, des coteaux enchanteurs, des vallées, des plaines, des montagnes, des parcs délicieux et des espaces infinis. On y retrouve sa jeunesse, ses joies, ses illusions, son insouciance, et l'on sent vibrer son âme. Ils sont à plaindre ceux qui ne connaissent pas dans la vie de passion pure comme celle-là.

Ce n'est pas à vous, Monsieur, qu'il faut rappeler ces choses, je ne commettrai pas l'indiscrétion de demander à vos feuilles d'herbier tout ce qu'elles cachent d'émotion et d'intime sensibilité, il me suffit de regarder avec quel soin vous préparez vos spécimens et annotez vos récoltes pour comprendre la valeur que vous leur attribuez,

Nous aimons ici les hommes qui vivent pour un idéal. Il est heureux qu'il y ait encore çà et là dans nos provinces des institutions qui groupent ceux dont la pensée est tout entière tournée vers le beau, le vrai et le bien, et ne cherchent d'autre compensation à leur désintéressement que la joie d'en goûter ensemble les charmes.

Votre place était parmi nous, à la suite des éminents botanistes, Malbranche, Niel, Blanche, qui, comme vous, furent présidents de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen. Vous nous parlerez le langage des fleurs, dont vous ne devez ignorer aucun des secrets, et, grâce à vous, l'Académie cessera, de temps en temps, d'être un salon où l'on cause pour devenir un jardin embaumé, où l'on se promène en rêvant.

Février 1933.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

A LA RÉCEPTION DE M. J. CHEVALIER

Un Janséniste botaniste : Laurent Augier d'Angerville

MONSIEUR,

J E ne puis que m'associer à la satisfaction de M. le Secrétaire de la Classe des Sciences, qui est d'ailleurs partagée par tous nos collègues.

L'Académie, en vous élisant, Monsieur, a fait un choix heureux.

Et puis..., la réception d'un botaniste, cela ne nous reporte-t-il pas aux plus belles années de la Compagnie? au temps où, avec l'enthousiasme des néophytes, ses membres, tous ses membres, tenaient à honneur de participer au travail collectif, n'avaient, semble-t-il, en séance et hors séance, qu'une préoccupation : l'expansion de l'influence de la Compagnie, cependant que, grâce à leur initiative se traduisant par la création d'écoles de toutes sortes, se propageait à travers la cité le culte des sciences, des belles-lettres et des arts.

Certes, à deux siècles de distance, les conditions de la vie et du travail, l'état d'esprit surtout, se sont bien modifiés; mais quoi? deux siècles? Notre distingué Secrétaire pour les Sciences ne craint pas de remonter bien au delà : « Grâce à vous, Monsieur, vous dit-il, l'Académie cessera, de temps en temps, d'être un salon où l'on cause pour devenir un jardin embaumé, où l'on se promène en rêvant. » Ce jardin

entrevu n'est-il pas celui où jadis, aux portes d'Athènes, se réunissaient les premiers académiciens? Vous auriez en tous cas, Monsieur, toutes les qualités requises pour en être l'hôte : l'amour de la science et de l'étude désintéressée; avec cela, votre discours en est la preuve, un certain goût pour le prosélytisme.... Nous avons fait un choix heureux.

A propos de votre discours, me permettez-vous, Monsieur, en deux mots, une petite remarque.

En rappelant les noms des botanistes fondateurs de notre Académie, vous avez oublié l'un des plus curieux, celui d'un membre correspondant de l'Académie des Sciences, académicien rouennais de la première heure — il prit séance en août 1744. — Président en 1755-1756, Intendant du Jardin des Plantes l'année suivante, ami de Jussieu; je veux dire Louis-François Augier d'Angerville, plus souvent nommé « Monsieur de Saint-Sylvestre ».

C'était, dit-on, un botaniste éminent. Il avait composé un herbier magnifique et en mourant laissait manuscrite une *Flore des environs de Rouen* dont, à l'époque de la restauration de l'Académie, vingt-cinq ans après le décès de M. de Saint-Sylvestre, Gossaume réclamait à grands cris la publication.

Si, malgré une passion juvénile pour les randonnées à travers la campagne à la recherche des raretés florales, je m'avoue aujourd'hui incompetent, Monsieur, dans votre domaine, comment se fait-il, direz-vous, que je paraisse si documenté sur cet obscur M. de Saint-Sylvestre?

Ce n'est pas, je vous l'avoue, parce que botaniste; ce n'est pas même parce qu'il fut notre confrère; mais..., à chacun sa chimère : les uns se passionnent pour les vieilles faïences, d'autres pour les autographes, voire même les timbres poste,

moi, je collectionne les jansénistes. Or, M. d'Angerville, paroissien, de droit, de Saint-Gervais, de fait..., et pour cause, de Saint-André-porte-Cauchoise, était janséniste, et l'un des plus notoires; et quoiqu'on en dise, ces affreux hérétiques n'étaient pas si nombreux en notre province que l'on ne puisse les connaître tous.

Né en 1706, de Laurent Augier d'Angerville, officier au château du Vieux-Palais, Louis-François se destinait à l'état ecclésiastique; mais lorsqu'il fut en âge de prendre les ordres, Nicolas Colbert était mort, Claude Maur d'Aubigné lui avait succédé... et depuis, dans le diocèse, la signature du « Formulaire » stigmatisant les erreurs de Jansénius était exigée : Il s'y refusa.

Il se tourna alors vers la médecine..., mais, là encore, le terrible Formulaire barrait les issues.

Il ne fut donc que botaniste, par goût de l'étude, et rebouteux par charité.

Reconnaissons d'ailleurs que pour se refuser avec une telle opiniâtreté à reconnaître les erreurs de l'évêque d'Ypres, M. de Saint-Sylvestre avait à invoquer, je ne dirai pas des circonstances atténuantes, mais des raisons... bien personnelles.

A Paris, au cimetière de Saint-Médard, et sur divers points du royaume, les « Convulsions » se multipliaient. A Rouen, un seul cas fut signalé... et ce fut précisément sur la sœur de Louis-François d'Angerville. Elle en guérit, paraît-il, grâce à l'attouchement d'une parcelle du bois de lit..., ou du parquet de la chambre du fameux diacre Pâris.

Comment, tenant compte de l'époque et du milieu, cela n'aurait-il pas fait de M. de Saint-Sylvestre un janséniste.

- Ne croyez pas cependant, Monsieur, que ce fut en considération de ces circonstances que M. d'Angerville fut toléré

à l'Académie : malgré la présence, parmi les premiers confrères, de l'abbé Saas, de François de Rougeville et même du zélé chanoine Terisse, jamais nul ne songea à joindre aux vénérables statuts que vous venez de signer un formulaire quelconque.

De tout temps, l'éclectisme de l'Académie fut des plus larges et je n'en veux pour preuve que l'admission, en 1754, de cet autre jansénisant l'abbé Clément Lucas et ce, grâce à l'assentiment du terrible vicaire général Terisse qui, quelques mois auparavant, avait cru devoir, comme prêtre, lui interdire la chaire.

Servir les sciences, les lettres et les arts, là se bornent les aspirations de l'Académie... et la tâche, pour la bien remplir, est suffisamment lourde et le domaine assez vaste.

Je ne voudrais pas terminer sans adresser nos plus vifs remerciements à notre dévoué Secrétaire de la Classe des Sciences..., mais les éloges que je pourrais faire de son beau discours seraient superflus : sa compétence et son zèle ne sont-ils pas connus et appréciés non seulement de ses collègues de l'Académie, mais de tous ceux qui, en France comme à l'étranger, tiennent un rang dans le domaine des sciences naturelles.

UN ESSAI D'ORGANISATION MUNICIPALE DE ROUEN AU XVIII^e SIÈCLE :

Le Règlement pour l'administration de la Ville de Rouen du 15 juin 1767

par M. E. LE PARQUIER

APRÈS le traité de Paris en 1763, le gouvernement réorganisa les administrations urbaines en abolissant la vénalité des offices pour rétablir la liberté des élections et en donnant aux habitants une participation plus sérieuse à la gestion de leurs affaires. Ce fut l'objet de l'édit d'août 1764, de la Déclaration du 15 juillet 1765, et, pour la Normandie, de l'édit de juillet 1766. Rouen ne fut pas compris dans cet édit. L'importance des affaires confiées à ses échevins et la juridiction des manufactures, qu'ils exerçaient depuis 1670, lui valurent l'honneur d'un Règlement particulier. Ce sont du moins les deux motifs invoqués dans le préambule des lettres patentes du 15 juin 1767 (1). Mais je crois qu'il

(1) On trouve le texte imprimé de ces lettres patentes, avec l'enregistrement et les modifications apportées par le Parlement de Rouen, au tiroir 237¹ des Archives de la ville. Au tiroir 196³ il y a un autre exemplaire, avec cette mention écrite à la main : « Exemplaire original envoyé par le procureur général du Parlement. » Il porte la signature manuscrite du greffier du Parlement, Auzanet. Au même tiroir et attachés à cet exemplaire : l'Édit du roi portant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume. Compiègne, août 1764, et l'Édit du roi concernant l'administration municipale dans les villes et bourgs de la province de Normandie. Versailles, juillet 1766. L'édit d'août 1764 a été publié par Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. 22, p. 405. Mais il n'a publié ni celui de juillet 1766, ni les lettres patentes de 1767.

faut y joindre le souci de respecter, dans une certaine mesure, ses vieilles institutions municipales, qui, en dépit des édits de vénalité, s'étaient maintenues à peu près intactes depuis le XV^e siècle.

ANALYSE DES LETTRES PATENTES DE 1767. — Les lettres portant règlement pour l'administration de la ville de Rouen sont datées de Versailles, 15 juin 1767. Elles comprennent un préambule et quatre-vingt-cinq articles (1). Ce Règlement, comme il ressort du préambule, a été fait après consultation du Parlement. Très développé et très complet, il entre dans de minutieux détails surtout en matière financière. Il est, avec les *Etablissements* et l'*Ordonnance* de Philippe le Long de 1321 (1320 v. style), la seule constitution municipale écrite qu'ait jamais connue la ville de Rouen.

Bien que les articles, au moins dans la seconde partie, ne se suivent pas dans un ordre rigoureux, on peut cependant les répartir en plusieurs groupes. Les trente-quatre premiers sont consacrés à la municipalité proprement dite : maire, échevins, conseillers de ville, notables. Les articles 35 à 55 s'occupent du receveur ; les articles 56 à 66 traitent d'objets divers : employés de la ville (2), archives, adjudications, baux, procès, nomination des administrateurs des hôpitaux et des officiers des compagnies bourgeoises. Les articles 67 à 76 s'occupent des octrois qui constituaient la principale ressource de la ville. Les derniers articles prescrivent les formalités

(1) L'édit de juillet 1766, relatif aux villes de Normandie, n'en compte que cinquante-huit ; et si les idées qui l'inspirent se retrouvent dans nos lettres patentes, celles-ci en diffèrent sur bien des points.

(2) Les articles 56 et 57 sont consacrés aux « officiers subalternes » de la ville,

nécessaires pour la gestion des biens municipaux et l'acquittement des dettes. Ils exigent pour les principales décisions une délibération de l'assemblée des notables (1).

La rédaction n'est pas très soignée; et il y a, surtout dans la seconde partie, des obscurités et des contradictions, au moins dans la forme, que le Parlement signala et corrigea en partie, lors de l'enregistrement.

RÉORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ. — Il nous faut exposer d'abord l'organisation municipale antérieure; nous verrons ensuite les changements qui y furent apportés par ce règlement.

Avant le 15 juin 1767, l'administration municipale comprenait un maire et six conseillers échevins qui formaient le *Bureau*, quatre quarteniers, un procureur, un receveur et un greffier. Depuis le rétablissement de la mairie élective, en 1695, le maire était nommé tous les trois ans par le roi sur une liste de trois noms choisis par le Conseil de ville, dit des *Vingt-Quatre*, et seize notables, — quatre par quartier. Il était pris alternativement parmi les nobles, les cours souveraines, les négociants. Les deux premiers échevins, ou *échevins anciens*, étaient pris parmi les anciens échevins; les quatre autres étaient les *échevins modernes*. Les quarteniers représentaient les quatre quartiers : Beauvoisine, Cauchoise, Martainville, Saint-Hilaire.

(1) Art. 77-81 : acquisitions, constructions, réparations des édifices municipaux; délibération des Notables et autorisation du gouvernement nécessaires pour les baux de longue durée. Art. 82-84, qui prescrivent de réunir dans les deux mois une assemblée générale pour délibérer sur les moyens de parvenir à une meilleure administration des biens patrimoniaux et des octrois, de lui présenter dans le même délai un état des recettes et des dépenses et de discuter les moyens d'acquitter les dettes.

Echevins et quarteniers étaient élus, comme les candidats à la mairie, par le Conseil de ville et les notables, tous les trois ans, le 4 juillet, ou à un jour très rapproché de cette date (1). L'élection était présidée par le gouverneur de la province ou l'intendant; mais leur absence ne l'empêchait pas d'avoir lieu et d'être valable. La désignation des échevins modernes n'était guère qu'une formalité, parce qu'il était d'usage immémorial que les quarteniers devinssent échevins à l'expiration de leur charge. Seulement, depuis Colbert, un des conseillers anciens, deux des modernes étaient pris obligatoirement parmi les marchands. Le procureur, dont la charge était vénale depuis 1692, est commissionné par le roi; il porte le titre de *procureur du roi de la ville* ou de *l'Hôtel de ville*.

Le Conseil de ville, connu, depuis le milieu du xv^e siècle, sous le nom de *Conseil des Vingt-Quatre*, bien que le nombre

(1) Antérieurement au règlement de 1767, il y avait eu plusieurs modifications dans la composition du corps électoral. Elles sont indiquées dans le travail de M. Jubert sur *Les élections municipales de Rouen de 1665 à 1789*, lu à la Semaine de Droit normand de 1929, et resté malheureusement inédit. Les élections du 4 juillet 1662 avaient encore été faites dans la forme traditionnelle : réunion des notables à l'Hôtel de ville et désignation par eux pour chaque quartier de candidats aux fonctions d'échevins et de quarteniers, choix définitif par le Conseil de ville. En juin 1665, un arrêt du Conseil du roi décide que chaque quartier nommera quatre notables et que ces seize notables procéderont aux élections avec le Conseil de ville. Nouveaux changements en 1671 (arrêt du 13 juin). Les seize notables sont nommés par le Conseil de ville, mais ils élisent seuls les échevins et les quarteniers. Ce système dura près d'un siècle, jusqu'en 1764. A cette date, un arrêt du Parlement rétablit en partie le système antérieur à 1665 : les seize notables seront désignés, à raison de quatre par quartier, par quarante habitants de chaque quartier, et les officiers municipaux seront nommés par le Conseil de ville et les Seize.

de ses membres fût variable et, en droit, supérieur à ce chiffre, était formé du maire, des échevins en exercice, des quarteniers, des anciens échevins, du procureur de la ville et de l'avocat pensionnaire, dernier représentant de ces huit pensionnaires qui y avaient tenu une si grande place au XV^e et au XVI^e siècles. Le lieutenant général du bailliage ne le présidait plus depuis le rétablissement du maire; mais les gens du roi : l'avocat général au Parlement, le lieutenant général de police, le procureur et l'avocat du roi au bailliage y avaient toujours droit de séance.

MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE RÈGLEMENT DE 1767. — Le nouveau règlement maintient le maire, les échevins, les quarteniers. Le maire est toujours nommé pour trois ans par le roi sur une liste de trois noms désignés par les bourgeois et pris alternativement dans la noblesse, les cours souveraines et parmi les négociants. Les échevins comprennent toujours deux échevins anciens et quatre échevins modernes. Mais, au lieu d'être réélus en bloc tous les trois ans, ils sont renouvelables par tiers tous les ans. Les quarteniers le sont par moitié; et, comme la durée de leurs fonctions est de trois ans, il y a désormais une année sur trois sans élection de quarteniers. Echevins et quarteniers sont élus au scrutin par le Conseil de ville et les notables. Ils sont pris obligatoirement parmi les conseillers de ville, dont nous parlerons tout à l'heure, et l'un d'eux au moins doit être gradué.

Le maire et les échevins forment le *Bureau*. Le procureur, qui est expressément maintenu en titre d'office, le greffier-secrétaire et le receveur en font partie, sans avoir voix délibérative, et même, pour les deux derniers, à condition d'y être appelés. Le greffier et le receveur sont élus par l'assemblée générale comme les échevins et les quarteniers.

Ils sont nommés pour six ans, mais indéfiniment rééligibles.

Le Bureau est chargé de l'administration ordinaire. Il nomme « les officiers subalternes » : maître des ouvrages, gardes des moulins, employés de la ville, huissiers, concierge, serviteurs ou *galonniers*. Il exerce la juridiction municipale sur les halles, les quais, les moulins, les foires, l'éclairage des rues et le service des banneliers. Enfin, le règlement maintient expressément sa juridiction sur les manufactures pour l'application des règlements, les conflits entre fabricants et entre fabricants et ouvriers.

Voici maintenant les principales innovations. La première est la création des douze *conseillers de ville*. Ils comprennent les quatre quarteniers, désignés désormais sous le nom de *conseillers quarteniers administrateurs de l'hôpital général*, quatre conseillers pris parmi les anciens maires et échevins, quatre autres pris parmi les notables. Ils sont élus pour six ans, renouvelables par sixième tous les ans, et non rééligibles immédiatement. Ils forment avec le maire, les échevins et le procureur, le nouveau Conseil de ville qui remplace le Conseil des Vingt-Quatre, dont le nom même disparaît pendant les six ans que va durer l'application de ce Règlement. Les anciens échevins ne siègent plus de droit au Conseil et il n'y a plus d'avocat pensionnaire.

La seconde innovation est la création d'un corps de *vingt-quatre notables* élus pour quatre ans et rééligibles. Ils ont une double mission : réunis au Conseil de ville, ils désignent les candidats à la mairie, ils nomment les échevins, les quarteniers, les conseillers, le receveur et le greffier ; d'autre part, ils constituent avec le Conseil l'assemblée générale que le Bureau convoque toutes les fois qu'il le juge nécessaire, et obligatoirement pour fixer le cautionnement et les remises

du receveur, le salaire du greffier et des *officiers subalternes*, pour demander les concessions ou les prorogations d'octrois, pour contracter un emprunt, aliéner les propriétés de la ville, recevoir et approuver les comptes du receveur des hôpitaux. Dans ces deux derniers cas, l'assemblée se tient au Palais sous la présidence du premier président, assisté du procureur général, de quatre conseillers du Parlement et de quatre conseillers de la Chambre des Comptes.

Echevins, conseillers et notables doivent avoir au moins trente ans, être nés et établis dans la ville et y résider ordinairement.

Le Règlement fixe la composition des notables de telle sorte que toutes les classes de la bourgeoisie soient représentées. Ils comprennent un chanoine de la cathédrale, un autre ecclésiastique séculier, quatre nobles ou anciens officiers, un membre du bailliage, un membre des autres juridictions, trois représentants des commensaux du roi : avocats, médecins, bourgeois vivant noblement, un représentant des procureurs et des notaires, six négociants en gros, quatre marchands tenant boutique, un représentant des chirurgiens et autres professions libérales, et un artisan, terme par lequel il faut entendre non pas un simple ouvrier, mais un de ces maîtres-fabricants, si nombreux ici à cette époque : drapiers-drapants, basdestamiers, fabricants passementiers, teinturiers, etc. A la première élection, en 1767, ce fut un drapier-drapant. Il est intéressant de voir figurer, pour la première fois peut-être depuis la commune, un membre des métiers à l'assemblée municipale. Mais on notera surtout la part faite aux nobles, aux juridictions, aux gens de loi et aux professions libérales, part très supérieure à leur proportion réelle parmi les habitants.

Ces vingt-quatre notables sont nommés eux-mêmes par un

corps électoral de trente-trois électeurs ainsi composé : un chanoine, un autre ecclésiastique séculier, un noble, un membre du bailliage, un avocat, tous les cinq choisis par leurs pairs, et vingt-huit représentants des quartiers, — sept par quartier —, élus dans chaque quartier par vingt-cinq personnes désignées par le Conseil de ville (1). Ces vingt-huit élus furent en très grande majorité des négociants et des marchands, comme c'était naturel dans une ville de commerce. A Cauchoise, par exemple, à la première élection, il n'y eut que des négociants; et ils furent encore les plus nombreux à Beauvoisine et à Martainville. A Saint-Hilaire seulement, les représentants du quartier furent plus mêlés et comprirent quelques maîtres de métiers, mais pas un ouvrier proprement dit.

Ces élections multiples et compliquées nécessitaient plusieurs jours. Le règlement prévoyait qu'elles dureraient du 1^{er} au 4 juillet. Mais, en 1767, les opérations électorales, retardées par les formalités de l'enregistrement et de la publication, ne commencèrent que le 17 août. Ce jour-là le Conseil des Vingt-Quatre qui allait disparaître pour quelque temps, procéda à la désignation des vingt-cinq électeurs au premier degré dans chaque quartier. Le 21 eut lieu l'élection des vingt-quatre Notables et le lendemain, 22 août, les Notables et le Bureau nommèrent les conseillers de ville, le receveur, le greffier, deux quarteniers, deux échevins modernes et dési-

(1) On voit la bizarrerie de ce système qui ne donne qu'une voix aux nobles qui ont droit à quatre notables et qui n'en donne aucune aux juridictions autres que le bailliage et aux corps libéraux autres que les avocats. L'édit de juillet 1766 avait créé aussi un corps électoral spécial dans les autres villes de Normandie; mais la composition en était mieux proportionnée, et, si l'on peut ainsi parler, plus démocratique.

gnèrent les trois candidats à la mairie parmi les officiers des cours souveraines, dont c'était le tour. Le 28, le roi avait choisi sur cette liste comme maire Gallois de Maquerville, premier avocat général à la Cour des Comptes.

Les élections suivantes eurent lieu régulièrement, du 1^{er} au 4 juillet, en 1768, 1769, 1770, 1771. Mais le Règlement ayant été abrogé en novembre 1771, il n'y eut pas d'élections en 1772. Celles de 1773, retardées jusqu'au 12 octobre, et toutes les autres jusqu'en 1790, se firent d'après le système en vigueur avant le Règlement.

La nouvelle organisation fonctionna jusqu'en 1772. Elle ne rencontra pas d'opposition ouverte, et elle paraît même avoir été assez bien accueillie par l'opinion, bien qu'il restât dans le milieu échevinal quelques regrets de la transformation du Conseil de ville (1). Elle donna un regain d'activité à la vie municipale. Le Conseil et les Notables se réunissent fréquemment, et le nombre des assistants est relativement élevé, si l'on tient compte du peu d'empressement que les Rouennais avaient toujours mis à se rendre aux assemblées municipales.

(1) La municipalité, ayant obtenu en 1772 le maintien provisoire de l'organisation établie en 1767, écrivait à Bertin le 15 mars 1772 : « Notre satisfaction, que nos concitoyens partagent, est fondée sur les grands avantages et les heureux effets qu'a produits ce Règlement, qui nous a mis à portée d'éclairer tous les ordres de la cité sur notre administration et de lui faire connaître le véritable produit et l'emploi utile des deniers communs. » Arch. mun., tiroir 327². Mais lorsque l'ancien état de choses fut rétabli, le premier échevin, Le Couteux de Verclive, le 12 octobre 1773, se félicitait peut-être plus sincèrement de la rentrée des anciens maires et échevins au Conseil des Vingt-Quatre, et il les saluait comme « les anciens et naturels coopérateurs de l'administration municipale ». Reg. A³⁹, f^o 58 et suiv.

L'assemblée générale ordinaire au complet aurait compté quarante-quatre membres : le maire, six échevins, douze conseillers, le procureur, vingt-quatre notables (1). Il est à peine besoin de dire que ce nombre n'est jamais atteint ; mais le chiffre des assistants descend rarement au-dessous de trente ; il est souvent de trente-cinq à trente-huit (2). Il dépasse toujours quarante quand les députés du Parlement et de la Chambre des Comptes viennent se joindre aux conseillers et aux notables pour l'examen des comptes des hôpitaux et de la ville.

Dès le 25 août 1767, l'assemblée des notables s'occupait de l'établissement des états financiers et du projet de *règlement économique* prescrits par l'article 82 des lettres patentes. Elle nommait une commission dont le rapport devait se faire attendre jusqu'au 19 décembre 1769. Provisoirement, elle décidait de ne rien changer à la régie des octrois, ni au nombre et aux gages des employés municipaux. Le 14 décembre, une autre assemblée autorisait la distribution au 1^{er} janvier des présents, honoraires, robes, toques, et autres « gracieusetés » aux échevins, conseillers, officiers subalternes et serviteurs de la ville.

Le 30 août 1767, une assemblée extraordinaire, présidée

(1) Par une curieuse coïncidence, sous la Révolution, le Conseil général de la commune comptera quarante-cinq membres avec le procureur et son substitut.

(2) Voici quelques chiffres : trente-huit le 25 août 1767, trente-quatre le 14 décembre, trente-cinq le 14 février 1769, trente-six le 21 janvier 1771. Assemblées extraordinaires pour les comptes de la ville ou des hôpitaux : quarante le 21 février 1768 ; quarante-trois les 4 et 18 juin 1769. Les assemblées électorales ne sont pas les plus fréquentées : trente et un électeurs seulement le 4 juillet 1768.

par Miromesnil, demandait la prorogation pour neuf ans de l'octroi de 1758, et une assemblée analogue, le 28 février 1768, celle de l'octroi accordé à l'hôpital général en 1762.

Les premiers états financiers étaient approuvés le 13 janvier 1768 et transmis au contrôleur général. Mais le projet de règlement économique n'avancé pas. On discutait le sens de plusieurs articles des lettres patentes, et l'intendant de Crosne, en octobre 1768, conseillait d'en demander l'interprétation au Conseil du roi avant de rien changer à la régie des octrois.

En décembre 1769, il est encore question du règlement économique, cette fois à propos des dépenses spéciales de l'Hôtel de ville, qui s'élevaient à 32.000 livres, dont 10.000 pour les honoraires, étrennes, distributions de sel, bougies, sucre et vin aux maires, échevins, anciens échevins, conseillers de ville et principaux fonctionnaires municipaux. Le gouvernement trouvait ce chiffre excessif. Mais la municipalité refusait de réduire ces gratifications : elles étaient, disait-elle, aussi anciennes que l'Hôtel de ville et les plus modérées de toutes les grandes villes du royaume. Il faudrait plutôt les augmenter ; et, non sans habileté, elle parlait de s'en remettre au roi pour récompenser la fidélité, le zèle et le dévouement des administrateurs de la « commune » de Rouen (1).

(1) En 1773 et 1774, la municipalité prépara de nouveaux projets de règlement : le premier en soixante et un articles ; les articles 60 et 61 maintiennent expressément, pour la municipalité et le Conseil de ville, les exemptions de guet, garde, logement des troupes, etc., ainsi que les émoluments et honoraires. Le second n'a que vingt-trois articles ; les articles 22 et 23 contiennent les mêmes mentions. Cf. Arch. mun., 237⁴. La même liasse renferme un état de ces honoraires. Les gens du roi, avocat général au

L'application du règlement du 15 juin 1767 nous fournit aussi des renseignements sur le budget de la ville et des hôpitaux. Aux termes de l'article 47, les comptes du receveur devaient être rendus tous les ans en juillet devant l'assemblée des notables. L'exercice financier allait d'une Saint-Michel à l'autre. Le compte de l'exercice 1766-1767 est rendu le 3 juillet 1768. Il s'élève, en recettes, à 504.110 livres, — y compris six chapons et trois aires [couples de pigeons], redevances en nature qui ne sont évaluées qu'à 6 l. 6 s. —, et en dépenses à 457.102 livres. Le compte de 1767-1768, rendu le 11 juin 1769, de 440.950 livres aux recettes, de 393.388 livres aux dépenses, est incomplet, parce qu'il ne comprend qu'une partie des octrois et des dépenses payées sur ces octrois. Le compte de 1768-1769, rendu le 24 juin 1770, est de 474.311 livres aux recettes, dont 208.714 livres pour les biens patrimoniaux et anciens octrois, et 265.701 livres pour les nouveaux octrois. Les dépenses s'élèvent à 425.230 livres. Le compte de 1769, rendu le 23 juin 1771, est de 486.343 livres aux recettes, dont 200.529 livres pour les biens patrimoniaux et les anciens octrois, de

Parlement, lieutenant général de police, avocat et procureur du roi au bailliage reçoivent annuellement, à eux tous, pour 1.424 l. 2 s. 8 d. de bougie, sel, sucre et jetons d'argent. Les maire et échevins en exercice, les anciens maires et échevins, le procureur, les quarteniers, l'avocat pensionnaire, rétabli en 1773, et les fonctionnaires de la ville recevaient en sel, sucre, cire, une somme totale de 2.760 livres environ. Il faut y ajouter les émoluments proprement dits du maire et des échevins, qui montaient à 8.400 livres (1.200 livres pour chacun). Le total de ces présents et honoraires s'élevait donc à la somme de 12.584 livres. Ces règlements, malgré toute l'insistance de la ville, ne furent pas homologués par le Conseil du roi; mais les présents et honoraires continuèrent à être touchés comme par le passé.

285.814 livres pour les nouveaux octrois; les dépenses s'élèvent à 440.080 livres (1).

Ces comptes sont décevants. Ils présentent tous un excédent apparent : plus de 47.000 livres en 1767 et en 1768, 49.000 livres en 1769, plus de 46.000 en 1770. Mais, chaque fois, comme le maire le fait observer, l'excédent est absorbé, et au delà, par les dettes qui restent à payer sur l'exercice, par les dépenses urgentes déjà engagées, par exemple, en 1769 et 1770, la réparation du berceau de la salle des procureurs au Palais, la réfection des talus des quais, la suppression des gouttières en saillie sur les rues dans les édifices appartenant à la ville, en sorte que, finalement, chaque année se solde par un déficit qui atteint 53.000 livres en 1768, plus de 37.000 livres en 1769, 46.000 en 1770.

Le budget des hôpitaux est encore plus déficitaire que celui de la ville. Leur détresse nous est révélée à l'assemblée du 18 juin 1769, qui nous en donne les causes : prix excessif des denrées, grand nombre de pauvres et d'enfants abandonnés, mauvais état des bâtiments prêts à tomber, impossibilité pour les bourgeois, épuisés par les impôts et les droits sur les denrées de consommation, de supporter de nouvelles charges. La conclusion est assez hardie pour l'époque : on demandera au roi une subvention sur les Economats, c'est-à-dire sur la Régie des biens ecclésiastiques soumis à la régale, sur les ressources à provenir de la réunion de béné-

(1) Cf. pour ces budgets les séances du 3 juillet 1768, 11 juillet 1769, 24 juin 1770, 23 juin 1771, Reg. A³⁸, f^os 194, 227, 262; A³⁹, f^o 4. Les nouveaux octrois sont ceux de 1709, 1714, 1741, 1758, ce dernier destiné au casernement des troupes. Un octroi *de la bâtisse* avait été accordé pour la construction de l'Hôtel de ville au Vieux-Marché, construction qui fut abandonnée après avoir déjà coûté près de 2 millions,

fices et de l'extinction de certaines communautés, sur les produits des loteries; et, à défaut de ces ressources, on sollicitera la prorogation de l'octroi du don gratuit de 1759 attribué aux hôpitaux en 1764.

L'ABROGATION DU RÈGLEMENT ET LE RETOUR A L'ANCIENNE ORGANISATION MUNICIPALE. — Le règlement du 15 juin 1767 n'eut qu'une durée éphémère. Dès 1771, le contrôleur général, Terray, léger d'argent et léger de scrupules, revenait au procédé commode qui consistait à rétablir les fonctions municipales en titre d'office et à les mettre en vente. C'est l'objet de l'édit général de novembre 1771. Le gouvernement n'avait du reste d'autre but que d'arracher aux villes une nouvelle contribution extraordinaire pour le rachat des offices.

Mais la ville de Rouen était bien décidée à défendre à la fois ses finances et son droit d'élire ses officiers municipaux. L'on voit alors se poursuivre, pendant toute une année, un jeu serré et fort piquant entre le gouvernement royal et la municipalité, dirigée par le premier échevin, Le Couteulx de Verclive, en l'absence du maire, le comte d'Amfreville, suspendu de ses fonctions pour son attitude dans l'affaire du Conseil supérieur en décembre 1771 (1).

Le 14 mai 1772, la municipalité envoyait à Bertin, secrétaire d'état de la province, un mémoire très intéressant, où elle montrait, en s'appuyant sur ses archives, que depuis six cents ans, — c'est-à-dire depuis l'origine de la commune, — la ville avait toujours été gouvernée par des sujets électifs et pris dans son sein, que la vénalité des offices municipaux,

(1) Cf. Arch. mun., tiroir 237, la correspondance des échevins avec Terray, Bertin, de Crosne, Turgot, Necker de 1772 à 1780.

introduite en 1692 et plusieurs fois renouvelée depuis, n'y avait rien changé puisqu'elle les avait toujours rachetés. Il lui en avait coûté 2 millions et demi; mais à ce prix elle avait conservé la liberté de ses élections, l'administration de ses hôpitaux et de son collège, la régie de ses revenus et octrois (1). Elle demandait à être traitée comme Paris et Lyon, qui avaient été exceptés des dispositions de l'édit de 1771.

Le 2 juin, Bertin répondait que le roi n'y consentirait point, parce que Rouen n'avait jamais joui de cette faveur dans le passé. Mais il voulait bien réduire le prix du rachat à 300.000 livres payables en argent; seulement, il fallait se hâter; car on avait déjà reçu une soumission de 300.000 livres rien que pour les offices de receveur et de contrôleur.

La municipalité ne se laissa pas prendre à ce chantage; et elle envoya un échevin à la Cour pour traiter l'affaire directement. Le 28 juillet, le contrôleur annonçait un nouveau rabais de 100.000 livres; le roi ne demandait plus que 200.000 livres. Le 6 novembre, la municipalité en offrait 60 à 80.000, à condition d'être autorisée à les emprunter et à les verser à mesure que les fonds rentreraient. Le 1^{er} décembre, on se mit d'accord sur le chiffre de 80.000 livres, outre 6.000 livres pour le marc d'or; et, le 10 mars 1773, la ville obtenait des lettres patentes qui l'autorisaient à

(1) Voir le détail dans *l'Etat des finances payées au roi par l'Hôtel de ville de Rouen pour la suppression et réunion des offices municipaux depuis 1692*, Arch. mun., tiroir 237². Le total monte à 2.614.592 l. 2 s. Le Mémoire proprement dit, intitulé simplement *Mémoire pour la ville de Rouen*, exposait les inconvénients qui résulteraient pour la ville de l'établissement d'officiers municipaux en titre. Il y en a deux exemplaires manuscrits dans ce tiroir. Il fut adressé le 14 mai au contrôleur général, le 16 à Bertin et à l'intendant.

racheter ses offices municipaux (1). Elle recouvrait en fait son ancienne organisation municipale, telle qu'elle existait avant le Règlement de 1767 : suppression des conseillers de ville et des notables, rétablissement du Conseil des Vingt-Quatre avec tous les anciens échevins, élection des échevins et des quarteniers par les Vingt-Quatre et seize notables désignés eux-mêmes par quarante bourgeois de chaque quartier. Du règlement de 1767 il ne restait que le renouvellement annuel et partiel des échevins et des quarteniers.

Le 16 juillet 1773, Le Couteulx de Verclive réunissait pour la dernière fois l'assemblée des Notables pour lui communiquer les lettres patentes du 10 mars. Trois mois plus tard, le 12 octobre, on voyait reparaître le Conseil des Vingt-Quatre : c'était encore Le Couteulx qui présidait. L'assemblée comprenait les échevins en exercice, les anciens échevins au nombre de quatorze, le lieutenant général de police, le procureur de la ville, l'avocat pensionnaire, — il s'appelait Gense, et il fut le prédécesseur immédiat de Thouret, — et enfin les quatre quarteniers, vingt-six personnes en tout, non compris le greffier. Le Conseil des Vingt-Quatre va maintenant, avec son nom traditionnel, prolonger son existence jusqu'en 1790 ; et avant de terminer sa carrière, plusieurs fois séculaire, il prendra, sous l'influence de Thouret et d'un autre Le Couteulx, Le Couteulx de Canteleu, la délibération du 30 novembre 1788 qui aura tant de retentissement en Normandie et dans toute la France.

Il me reste à dire quelques mots du paiement des

(1) Cf. au tiroir 237² les lettres patentes du 10 mars 1773 qui permettent aux officiers municipaux de la ville de Rouen d'acquiescer pour lui demeurer unis et incorporés les offices de maire, lieutenant de maire, échevins, assesseurs, etc.

80.000 livres. Il ne se fit pas sans difficulté ni retard. La ville essaya encore d'en obtenir la remise pour les appliquer à des besoins urgents. Les versements devaient être faits tous les trois mois et par tiers chaque mois. Le 1^{er} décembre 1773, elle n'avait versé que 17.900 livres. La mort de Louis XV et la chute de Terray lui permirent d'éluder longtemps encore ses engagements. Il fallut les réclamations pressantes de Turgot en 1775 et de Necker, en 1779 et en 1780, pour la décider à contracter de nouveaux emprunts. Le versement ne fut achevé qu'en septembre 1780; c'est alors seulement que le receveur des parties casuelles lui délivra quittance, selon l'usage, au nom de l'homme vivant et mourant qu'elle avait désigné (1).

Dans toute cette affaire, on a l'impression de l'affaiblissement du pouvoir royal, déconsidéré par ses expédients financiers et par les marchandages auxquels il se prête, et qui finit par céder sur la question administrative et par transiger au plus bas sur la question financière.

Cette impression est confirmée par ce qui s'est passé à la

(1) Cf. au tiroir 237³ *l'Etat des emprunts et paiements faits par l'Hôtel de ville de Rouen pour la réunion des offices municipaux*. Les intérêts ne sont pas très élevés. Le plus grand nombre des prêts, quinze sur vingt, sont faits à 5 0/0, les cinq principaux à 4 1/2 seulement. Parmi les prêteurs, des veuves, les Religieuses du Saint-Sacrement, les Ursulines, les Chartreux, l'hôpital général, Dambourney (4.000 livres), Tuvache de Vertville (26.000 livres), Cabot de Cailletot (23.400 livres). Les emprunts s'élèvent à 85.203 l. 1 s. 4 d.; les versements aux parties casuelles à 85.175 l. 2 s. 4 d.; 17.900 livres le 24 décembre 1774, 12.000 livres le 12 mai 1780, 26.000 livres le 27 juin, 24.000 le 1^{er} juillet. Les derniers versements se firent par l'intermédiaire de la banque Le Couteulx. Parmi les frais accessoires qui grossirent le chiffre de 80.000 livres, il faut noter 5.135 livres pour les députations et l'obtention des lettres patentes de mars 1773.

même époque au Havre et à Caen. Le Havre, dont la municipalité a du reste correspondu à ce sujet avec celle de Rouen (1), avait été taxé à 70.000 livres pour le rachat des offices. Le chiffre fut réduit à 50.000 livres. Les échevins réussirent à en différer le paiement jusqu'en 1780 et à transiger avec Necker pour 25.000 livres, dont la moitié seulement payée comptant. Mais dès le 8 février 1779, ils avaient obtenu, eux aussi, le rétablissement de leur organisation municipale telle qu'elle existait avant les édits de 1764 et de 1766.

Pour Caen, il me suffit de renvoyer à la communication faite à la Semaine de Droit normand de 1930 par M. Yver, professeur à la Faculté de Droit, sur *les Officiers municipaux de Caen au XVIII^e siècle*. Elle a été publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Caen* en 1931 (2). On y voit comment la ville, taxée à 118.000 livres pour le rachat de ses offices municipaux, s'en est tirée avec 12.000 livres, et comment elle a réussi, comme Rouen, à garder son organisation antérieure.

Ainsi donc, et c'est aussi ce que constate M. Yver, ces créations d'offices vénaux, que certains historiens ont représentées comme un moyen employé par la royauté pour achever de détruire les institutions municipales des villes, ont eu finalement un résultat contraire. Rouen, Caen et Le Havre, tout au moins, en ont retiré une confirmation, sinon un surcroît de leurs libertés municipales.

(1) *Ibid.*, 237², Lettres des officiers municipaux du Havre aux maire et échevins de Rouen, 14 avril 1772 : « Nous avons l'honneur de vous adresser la présente pour nous informer de ce que vous comptés faire à l'occasion de l'édit du mois de novembre 1771. »

(2) Cf. *Mém. Acad. Caen*, nouv. série, t. VI, pp. 189-220.

L'INSTANT PSYCHIQUE

Communication par M. le D^r M. LEMESLE

J E me propose de vous entretenir de ce qui peut être dénommé *l'instant psychique* et, à cette occasion, de dire un mot sur une façon, un peu particulière, d'observer l'activité de notre personne.

L'âme « pur esprit » a sa vie propre, qui n'est pas l'objet de cette étude. Mais ce « pur esprit », pour agir sur le monde extérieur, ou même pour subir l'influence de ce monde extérieur, a besoin du concours de l'organisme, notamment de celui des muscles et des nerfs. Or, ces muscles et ces nerfs sont des conducteurs de forces; leurs dimensions et leur conductibilité sont mesurables, et les forces qui les parcourent sont, elles aussi, sujettes à la mensuration. C'est ainsi, par exemple, qu'on a évalué expérimentalement la vitesse de l'influx nerveux. Donc, à un certain point de vue, notre vie psychique, quelle qu'en soit la complexité, est soumise à une règle, elle se déroule dans le temps, elle a le temps pour cadre.

Sans nous aventurer dans l'étude des théories spatiales, nous avons le droit de nous demander ce qui se passe en nous, à l'un de ces éléments de durée dont la succession constitue le temps.

Nous pouvons légitimement essayer de satisfaire cette curiosité, même — et nous insistons sur ce point — même si nous n'avons pas intégré dans notre connaissance la notion métaphysique du temps, la notion du temps en soi.

Pareillement, un électricien, pour les nécessités de son travail, peut évaluer les caractéristiques d'un courant à un *moment donné*, et ignorer absolument la définition philosophique de ce moment pendant lequel il mesure le courant.

Cette comparaison est naturellement boiteuse, mais elle nous permet de signaler le caractère un peu rudimentaire du procédé dont nous parlons, de ce mode d'observation à la fois direct et approximatif.

Ici-bas, nous l'avons dit, notre vie psychique se déroule dans le temps, et nous avons l'impression que cette vie comporte un nombre indéterminé d'instant's qui se succèdent. Nous définirons *l'instant psychique, le temps minimum nécessaire pour que se produise en nous un phénomène de sensibilité, de pensée ou de volonté*. Nous ne parlons pas, bien entendu, des phénomènes de volonté, de sensibilité ou de pensée « en soi », nous parlons de ces phénomènes en tant qu'ils se réalisent avec le concours de l'organisme : à ces phénomènes-là, pensons-nous, une certaine durée de temps est nécessaire pour qu'ils se réalisent.

L'exactitude de cette conception est, pour ainsi dire, évidente, à qui veut bien se rappeler les liens qui unissent notre âme au corps, au corps soumis indiscutablement au temps et à l'espace et, comme tel, mesurable.

Les physiciens réalisent dans leurs laboratoires des mouvements extrêmement rapides, de l'ordre d'un cent millième de minute, par exemple ; la nature nous en présente un nombre incalculable ; or, chacun de ces mouvements ne peut être perçu, analysé, enregistré ni par les sens, ni par l'intelligence aidée du simple concours des sens. La raison n'a prise sur eux qu'en usant de *subterfuges*, qu'en employant des appareils enregistreurs plus délicats que nos sens, plus rapides que

cette association « *âme et corps* » qui nous permet d'agir directement sur le monde extérieur, de le percevoir, de l'étudier, ou même, tout simplement, d'avoir conscience qu'il agit sur nous.

Bref, il faut un temps minimum pour qu'un phénomène psychique s'accomplisse. Quelle est la valeur d'horloge de ce temps minimum, de cet *instant psychique*? Elle n'est pas, croyons-nous, de l'ordre des infiniment petits. Pour fixer les idées, nous serions tenté de l'évaluer à un deux centième ou à un trois centième de minute. Nous avons rappelé, tout à l'heure, qu'un certain temps est nécessaire à la perception intelligente des mouvements, un temps également mesurable est nécessaire pour que le moi accomplisse un acte de volonté.

Si l'on frappe aussi rapidement que possible sur le clavier d'une machine à écrire, on dépasse difficilement deux cents frappes à la minute. Nous entendons deux cents frappes conscientes et voulues. On peut, évidemment, produire des mouvements plus rapides, mais ces mouvements ne sont plus perçus par l'intelligence, ils deviennent reflexes, ils sont mécaniques. Le complexe « *âme-organisme* » doit, par définition, être mis en jeu dans tout phénomène psychique. Or, ici, un seul de ces deux éléments, l'organisme, est entré en fonction. Et nous arrivons à une hypothèse curieuse. Nous nous demandons si le sens commun n'attribue pas à ce qu'il appelle « un instant » une durée analogue à celle que nous attribuons à l'instant psychique. L'expression *instant* par laquelle nous traduisons dans le langage courant la durée *la plus petite dont nous ayons une notion un peu nette correspondrait, en définitive, au temps minimum nécessaire à la production d'un phénomène psychique.*

Cette durée est-elle identique pour tous les hommes? C'est

possible, mais ce n'est pas démontré; les chiffres que nous avons donné tout à l'heure n'ayant qu'une valeur d'argumentation.

Quoi qu'il en soit, le procédé qui consiste à découper, pour ainsi dire, en fines tranches notre vie psychique nous semble offrir quelques avantages.

D'abord, il nous oblige à nous rappeler que l'activité de notre personne n'est pas anarchique, mais qu'elle est soumise, notamment, à la loi du temps.

Par ailleurs, en observant ce qui se passe en nous au cours d'un instant ainsi envisagé, nous constatons que notre personne, lorsqu'elle est à l'état de veille, est constamment sollicitée par des forces qui viennent soit du monde intérieur (de l'indocosme), — données de la mémoire, instinct, etc., — soit du monde extérieur (de l'ectocosme), — sensations, etc. On dispose ainsi d'une méthode d'investigation psychologique qui peut avoir son utilité.

Notons un autre avantage à l'actif de ce procédé. Il nous rappelle l'importance que doit garder, dans la psychologie, la notion du dynamisme, notion qui, au dire de M. Pierre Janet, est trop souvent mésestimée. C'est d'ailleurs là un reproche qui est fréquemment adressé — avec plus ou moins de justice — à l'école française.

Enfin, en nous montrant la richesse des jeux de l'organisme et de l'âme, l'observation de *l'instant psychique* nous fait soupçonner la merveilleuse activité de l'âme elle-même. Reprenant la comparaison classique du violon et du violoniste, nous dirons qu'en étudiant les vibrations émises par l'instrument nous comprenons mieux la puissance de l'artiste qui le fait chanter.

HOMMAGE A NOS MORTS

NOTICES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

MGR ERNEST PRUDENT

BIOGRAPHIE

Né au Fays-Billot (Haute-Marne) le 21 décembre 1852; mort à Rouen le 19 novembre 1932.

Elève du Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades; ordonné prêtre le 23 décembre 1876.

Professeur au Petit-Séminaire, 1876; vicaire à Saint-Godard, 1879; secrétaire particulier de Mgr Billard, évêque de Carcassonne, 1881; aumônier de la Communauté de Saint-Joseph, 1884.

Rédacteur de la *Semaine religieuse du Diocèse de Rouen*, 1890; puis du *Bulletin religieux* du même diocèse: c'est à lui que l'on doit la plus grande partie des articles d'édification imprimés dans la *Semaine religieuse*, après l'ordre de la semaine, et, dans le *Bulletin religieux*, après la partie officielle. Nombre de ces articles ont été recueillis dans deux volumes intitulés: *Figures de prêtres du diocèse de Rouen* (1906); *Esquisses et profils* (1908).

Chanoine honoraire en 1893, puis titulaire en 1911. Reçu la même année à l'Académie. Il avait pris comme sujet de son discours de réception une étude sur l'abbé Fouard. Y a présenté plusieurs rapports et communications. En fut président en 1917.

Directeur du *Bulletin religieux* de 1913 à 1932. Vicaire général honoraire, 1917; prélat de la maison de Sa Sainteté, 1918.

BIBLIOGRAPHIE

A. — *Ouvrages*

Fleurs de Noël, poésies (1886).

L'œuvre apostolique, discours (1890).

La dévotion à la Sainte Face.

- La Société normande des Demoiselles employées dans le Commerce, allocution (1894).
 Six cantiques pour l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Lourdes (1896 et 1898).
 Saint Aubin, patron d'Hugleville-sur-Scie, sermon (1901).
 Figures de prêtres du diocèse de Rouen (1906). (Extr. *Semaine religieuse de Rouen*.)
 Esquisses et profils (1908). (Extr. de la même publication.)
 Notre-Dame de Bonsecours (1924).
 O Musicienne céleste : pour un oratorio de sainte Cécile (1931).
 Le Blé eucharistique, poésie. Musique de P. Paray (1932).

B. — *Articles*

- Dans le *Précis de l'Académie de Rouen* : 1910-1911 : Discours de réception. L'abbé Fouard. — 1914-1915 : Rapport sur les prix de vertu. — 1916 : Rapport sur les prix de vertu; Rapport sur l'œuvre de M^{me} Colette Yver; Notice sur l'abbé Emmanuel Auvray. — 1917 : Réponse au discours de réception de M^{me} Colette Yver; Discours à l'occasion de l'entrée effective de M. Minet à l'Académie; Allocution annonçant le service pour les académiciens décédés; Discours aux obsèques de M. Ferdinand Marrou; Eloge de M. Jesse-Benedict Carter, membre correspondant. — 1921 : Le poète Charles Lemercier; Paul-Hippolyte Flandrin. — 1926 : La chrétienne Madame de Sévigné. — 1927 : Rapport sur le prix Bouctot; Réponse au discours de réception de M. P.-L. Robert. — 1928 : Réponse au discours de réception de M. R. Herval. — 1930 : Rapports sur les prix Gossier et Bouctot; Un vieux couvent de Rouen : la Communauté de Saint-Joseph, rue Poisson. — 1932 : Réponse au discours de réception de M. H. Beaucamp.
- Dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, outre de nombreux articles d'édification et notices nécrologiques : 1889 : La musique religieuse, discours (1890). (Tirage à part.)
- Dans le *Bulletin religieux de Rouen*, outre la plupart des chroniques générales et de nombreux articles d'édification : 1908 : Le diocèse de Rouen à Lourdes en 1908. (Tirage à part.) — 1909 : San Salvador. Les Hospitalières. (Tirage à part.) — 1910 : M. l'abbé Bazire. (Tirage à part.) — 1915 : Monseigneur Fuzet. — 1916 : Armoiries et devises épiscopales; Mgr Fuzet et la dévotion au Pape. — 1919 : La fête de l'Assomption en France. — 1929 : Noël normands. — 1930 : Le premier monastère de la Visitation de Rouen célèbre le troisième centenaire de sa fondation, 23 octobre 1630.

Le Chanoine FRANÇOIS BLANQUART

BIOGRAPHIE (1)

Né au Boulay-Morin (Eure) le 24 novembre 1853; décédé à Rouen le 20 janvier 1933.

Sous-diacre le 18 décembre 1875; diacre le 23 décembre 1876, ordonné prêtre le 29 juin 1877; vicaire des Andelys le 5 août 1877; curé de Neaufles-Saint-Martin (Eure) le 12 juillet 1883, puis de La Saussaye (Eure) le 1^{er} avril 1887. Démissionnaire en 1916, vient se fixer à Rouen.

Partage son temps entre le ministère paroissial, la restauration des églises dont il était curé et les recherches historiques et archéologiques.

Collaborateur de *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, du *Bulletin de la Société historique de Pontoise et du Vexin*, de la *Société des Amis des Arts du département de l'Eure*, mais surtout de la *Société de l'Histoire de Normandie*.

Nommé secrétaire adjoint de cette dernière Société en 1913, a édité plusieurs textes dans sa collection de *Mélanges* et, dans son *Bulletin*, de nombreuses notices dont quelques-unes ont été réunies en trois brochures sous le titre de *Miscellanées*.

Membre correspondant de l'Académie de Rouen en 1910, membre titulaire le 1^{er} juillet 1927, reçu le 7 novembre 1930. Avait pris comme sujet de son discours de réception : *Quelques auteurs d'inscriptions rouennaises aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

Lauréat de la Société française d'Archéologie en 1926.

Correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique (arrêté du 15 juillet 1919).

Officier de l'Instruction publique le 11 avril 1926 (*Journal officiel* du 2 mai 1926).

Membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure (séance de la Commission du 19 février 1921).

Chanoine honoraire d'Evreux le 3 septembre 1927.

BIBLIOGRAPHIE

A. — *Ouvrages*

Epitaphes et inscriptions du XIII^e au XVIII^e siècle recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne. — Rouen, L. Gy, 1909, 55 pp.

(1) Pour de plus amples détails, cf. *Bull. Soc. Hist. de Normandie*, t. XV, pp. 84-92, la biographie que lui a consacrée notre confrère M. P. Le Verdier, et pp. 109-123 la bibliographie de ses travaux.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques de Monseigneur Julien Loth (1862-1913). — Rouen, A. Lainé, 1914, 90 pp., portr. h. t. (Extr. *Bulletin Soc. Hist. Normandie*, t. XII, 1913-1918.)

Notre-Dame de Montaigu et Lière-en-Brabant. Note sur une image de dévotion du xvii^e siècle. — Evreux, Imp. de l'Eure [1917]; 7 pp., 1 pl. h. t. (Extr. de *Une abbaye bénédictine disparue, Notre-Dame de Lyre*, par Louis Régnier.)

Deux notes relatives à la Cathédrale d'Evreux. I. L'anniversaire de la dédicace en 1548. II. Etat du chœur au xviii^e siècle. Consécration des deux autels en 1749. — Appendice : Pose de pavage du chœur et de l'église. Inscriptions commémoratives (1784). — Evreux, Imp. de l'Eure, 1919, 16 pp. (Extr. de l'ouvr. de M. l'abbé Delamare : *Calendrier de l'église d'Evreux*.)

Miscellanées d'histoire et d'archéologie normandes. 1^{re} série. I. Commencement de l'abbaye de Notre-Dame de Pacy (1638). Epitaphe de la première abbesse [Marie-Paule d'Albret (1638-1683)]. II. Lettres d'indulgence de l'archevêque Thibaud pour les anniversaires de dédicace de la chapelle Saint-Nicolas de Beauvoir, dite depuis chapelle Saint-Maur (1294). III. Dédicace de l'église Saint-Léger de Fécamp par un évêque d'Evreux [Richard de Bellevue] (31 août 1223). IV. Prise d'Evreux en 1448. Remise partielle de fermages pour le moulin Maréchal endommagé par les troupes anglaises. — Rouen, A. Lainé, 1919, 23 pp. (Extr. *Bull. Soc. Hist. Normandie*.)

Louis Régnier, archéologue et historien. Biographie (1865-1923). Bibliographie (1882-1924). — Rouen, A. Lestringant, 1925. En collaboration avec M. le chanoine Bonnenfant.

Miscellanées d'histoire et d'archéologie normandes. 2^e série. I. Mort et sépulture de Claude de Sainctes, évêque d'Evreux. II. Cerfs délivrés à l'évêque d'Evreux. III. Droits exercés en la forêt d'Evreux par le Chapitre. IV. Droit de l'abbaye de Saint-Taurin à l'entrée d'un évêque d'Evreux. — Rouen, A. Lainé, 1927. (Extr. *Bull. Soc. Hist. Normandie*.)

Miscellanées d'histoire et d'archéologie normandes. Petits documents inédits. 3^e série. I. Bulle de Clément VII incorporant à la mense abbatiale de Saint-Wandrille le prieuré de Guitry (13 mai 1394, Avignon). II. Un portrait de l'archevêque Robert de Croismare par Charles-Antoine Coypel à la Bibliothèque du Chapitre de Notre-Dame de Rouen en 1737. III. Eglise [de Saint-Luc] où reposaient les cœurs de François d'Espinay-Saint-Luc et de Jeanne de Cossé-Brissac. IV. Rassemblement à Honfleur d'une flottille qui ramena en Angleterre la reine Marguerite d'Anjou (novembre 1462). V. Sauvegarde du conné-

table de France, duc de Montmorency, pour le prieuré de Saint-Aubin-en-Bray et ses dépendances (29 octobre 1596). VI. Lettres patentes obtenues par les religieuses de Saint-Aubin-en-Bray portant autorisation de transférer leur prieuré en la ville de Rouen (Versailles, avril 1633). VII. Nombreuses églises de la province de Rouen appauvries et privées de prêtres après la guerre de Cent ans (extrait d'un document de 1457). VIII. Décoration de deux portes du pont de Seine à Rouen pour la première entrée de Louis XI en cette ville (1462). — *Rouen*, A. Lainé, 1927, 43 pp. (Extr. *Bull. Soc. Hist. Normandie.*)

B. — *Articles*

Dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, 1930 :

Discours de réception. Quelques auteurs d'inscriptions rouennaises aux XVII^e et XVIII^e siècles. Tirage à part (1931).

Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie* :

T. IX (1900-1904) : Construction du château d'Ételan, 1494.

T. XII (1913-1918) : Lettre de Charles IX ordonnant l'élargissement d'Antoine Le Lieur incarcéré au Vieux-Palais de Rouen, 6 novembre 1572 ; Testament d'Adam Rabasse, curé de Rouville, 1683 (en collaboration avec M. le chanoine Lesourd) ; Prise d'Évreux en 1418. Remise partielle de fermage pour le moulin Maréchal endommagé par les troupes anglaises ; Lettres d'indulgence de l'archevêque Thibaud d'Amiens pour les anniversaires de dédicace de la chapelle Saint-Nicolas-de-Beauvoir, dite depuis chapelle Saint-Maur à Rouen, juin 1224 ; Dedicace de l'église Saint-Léger de Fécamp par un archevêque d'Évreux [Richard de Bellevue] (31 août 1223).

T. XIII (1919-1924) : Quittance pour le transport par bateau de Vernon à Rouen de pierres appareillées destinées aux réparations de l'ancien pont de Rouen (6 avril 1409, n. s.) ; Commencement de l'abbaye Notre-Dame de Paey, 1638. Épitaphe de la première abbesse [Marie-Paule d'Albret (1638-1683)] ; Reconnaissance d'emprunt pour le paiement du présent offert par la ville de Rouen à la nouvelle reine d'Angleterre, Catherine de France, lors de sa joyeuse entrée (1420) (Communication de L. Régnier) ; Le vicomte d'Argentan certifie que, dans toute l'étendue du ressort, durant les trois mois précédents, ne lui avait été portée aucune plainte pour exaction ou pillages commis par les troupes de garnison (1^{er} avril 1430, n. s.) ; Lettres de non-préjudice au sujet des clefs de la cité d'Évreux confiées à la garde des doyen et chapitre de cette ville, 24 novembre 1346. Vidimus du 30 août 1392 ; Une

curieuse redevance. Les « omelettes à la Célestine » au dîner des plaids de Robec à Rouen, 11 juin 1662; Lettre de Marie de Médicis à Nicolas Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, président au Parlement, l'un des commissaires pour le roi aux Etats de Normandie de septembre 1614 (28 août 1614); Décoration funèbre de la cathédrale de Rouen pour le service d'un archevêque [Armand Bazin de Bezons, † 1721]; Information au sujet des tables de change occupées à Rouen en 1445-1446; Conditions d'engagement de l'exécuteur des sentences criminelles à Dieppe (8 juillet 1726); Permission de quêter [à Fécamp] pour faire les frais d'un pèlerinage vers 1550; Anagramme latine offerte au chancelier Séguier (vers 1640); Cloches de la cathédrale de Rouen réservées pour donner l'alarme en temps de guerre (12 octobre 1369); Transaction au sujet d'un droit appartenant à l'aumônerie de l'abbaye Saint-Taurin lors de la première entrée d'un évêque d'Evreux (23 novembre 1549); Cerfs et sangliers annuellement délivrés à l'évêque d'Evreux en vertu d'usages forestiers; Droits de coutume exercés en la forêt d'Evreux par le Chapitre de la Cathédrale; Sauvegarde du connétable de France, duc de Montmorency, pour le prieuré de Saint-Aubin-en-Bray et ses dépendances (29 octobre 1596); Extraits de plusieurs mémoires sur la mort et la sépulture de Claude de Saintes avec les épitaphes, dont une inédite, de cet évêque d'Evreux († 1591); Lettres patentes obtenues par les religieuses de Saint-Aubin-en-Bray portant autorisation de transférer leur prieuré en la ville de Rouen (Versailles, avril 1633); Bulle de Clément VII incorporant à la mense abbatiale de Saint-Wandrille le prieuré de Guitry, 13 mai 1394, Avignon; Tables de change occupées à Rouen pendant le semestre échéant à Pâques 1458; Rassemblement à Honfleur d'une flottille qui ramena en Angleterre la reine Marguerite d'Anjou (novembre 1462).

T. XIV (1925-1930) : Un portrait de l'archevêque Robert de Croismare par Charles-Antoine Coypel à la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Rouen en 1737; Eglise [de Saint-Luc] où reposaient les cœurs de François d'Espinay-Saint-Luc et de Jeanne de Cossé-Brissac; Nombreuses églises de la province de Rouen appauvries et privées de prêtres après la guerre de Cent ans (extrait d'un document de 1457); Décoration des deux portes du pont de Seine, à Rouen, pour la première entrée de Louis XI en cette ville (1462); Fractionnement excessif de quelques redevances d'après un aven de 1715 [rendu par l'église d'Harquency, Eure]; Lettres de non-préjudice pour le prieur de Montaure après une dédicace de l'église faite le 4 février 1474 (n. s.); Dépenses occasionnées

par une réconciliation d'église [à Hacqueville-en-Vexin] au XV^e siècle.

T. XV (1931-1932), en cours de publication : Lettres de l'archevêque Guillaume de Flavacourt pour la dédicace de l'église Saint-Vivien de Rouen, 24 mai 1356; Prêt au roi par le chapitre de Rouen d'une somme de 2.000 livres, 26 juillet 1488; Lettres de Charles VIII requérant un emprunt [11 avril 1494].

Dans les *Mélanges* de la dite Société :

2^e série (1893) : Bulles d'indulgences et documents relatifs aux travaux exécutés du XIII^e au XVI^e siècle à la cathédrale d'Evreux; Tableau de l'église messieurs Sainets Gervais et Prothais de Gisors; description en vers écrite en 1629 par Antoine Dorival, publiée avec une introduction et des notes. Tirages à part (1893).

6^e série (1906) : Ancien coutumier de l'église cathédrale d'Evreux vulgairement appelé « Hunaud » publié d'après une copie du XVII^e siècle et annoté. Tirage à part (1906).

7^e série (1907) : Comptes de dépenses pour la construction du pavillon d'entrée du doyenné d'Evreux, 1507-1511, 1527-1531. Tirage à part (1907).

8^e série (1917) : Quelques dons royaux en faveur de travaux de réédification à la cathédrale d'Evreux pendant les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Tirage à part (1917).

10^e série (1926) : La Madeleine du Mont des Deux-Amants en 1722 : description de l'ancienne église prieurale au moment de sa démolition. Tirage à part (1926).

11^e série (1927) : Etat des tombeaux des Picart de Radeval en l'église Notre-Dame d'Andely, d'après une enquête de 1646.

Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* :

T. XVII, 1^{re} livr. (1927) : Note sur une inscription commémorant la bénédiction d'un sanctuaire [Sainte-Croix-des-Pelletiers (?)] sous le patronage de Saint Adrien et de Saint Victor; Les « tableaux des commandements » de Dieu [à Rouen et en Normandie].

T. XVII, 2^e livr. (1930) : Pierre de consécration à l'abbaye d'Auchy, près Aumale.

T. XVII, 3^e livr. (1933) : Le sculpteur [Mathieu] Le Pilleur; Inscription placée dans l'église prieurale de Saint-Michel du Mont-Gargan, à Rouen; Inscription de l'église de Saint-Martin-du-Manoir (1519); Inscription du méridien de la Bourse; Fenêtres de l'église des Augustins de Rouen.

Dans l'*Annuaire de l'Association normande* :

1904 : Le « Bethléem » de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon à Aubevoye. Tirage à part (1904).

1923 : Deux lettres-royaux à propos de la refonte d'une des cloches à Notre-Dame de Montivilliers (15 novembre et 21 décembre 1424). Tirage à part (1923).

1924 : Notes et documents relatifs à quelques fontes de cloches pour trois églises autrefois collégiales au diocèse d'Evreux : Notre-Dame de Vernon (1450), Saint-Antoine de Gaillon (1647), Saint-Louis de La Saussaye (XVI^e et XVIII^e siècles). Tirage à part (1924).

Dans le *Bulletin de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure* :

1898 : Le Saint Bruno de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon.

1899 : La chapelle de Gaillon et les fresques d'Andrea Solario. Tirage à part (1899).

1904 : La clôture du chœur de Notre-Dame d'Andely et le tombeau des Picart de Radeval. Tirage à part (1905).

Dans l'*Album artistique...* de la dite Société :

2^e série (1902) : Lambris et stalles de l'église d'Ecouis.

4^e série (1925) : Le Missel de Raoul du Fou.

Dans les *Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin* :

T. VII (1885) : Notice sur les vitraux de Gisors. Première partie. Les peintres-verriers. Tirage à part (1884).

T. XI (1888) : Un maître de l'œuvre de l'église de Magny-en-Vexin [Guillaume Le Maistre] (1500-1521). Tirage à part.

Dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques* :

1922-1923 : L'épithaphe de Charles de Boudeville par Ronsard. Tirage à part (1925).

1925 : Fiefs et arrière-fiefs du Vexin normand et du Vexin français mouvant de l'archevêque de Rouen aux XIII^e et XIV^e siècles. Tirage à part (1927).

1926-1927 : Enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Evreux. Tirage à part (1929).

1928-1929 : Une redevance de l'abbaye de Fécamp aux évêques d'Evreux pour leur joyeux avènement.

Dans le *Bulletin du Bibliophile* (1919) : Etude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen, le portail des Libraires, les commencements de l'imprimerie à Rouen. Tirage à part (1919).

Ouvrage de Léon de Laborde publié par le comte Alexandre de Laborde et dont le texte et les notes ont été revus par M. le chanoine Porée et l'abbé Blanquart.

Dans le *Bulletin monumental* (1885) : Les fouilles du Château-Gaillard aux Andelys.

- Dans le *Congrès archéologique de France, LVI^e Session, Evreux*, 1889 : L'imagier Pierre des Aubeaux et les deux groupes du Trépassement de Notre-Dame à Gisors et à Fécamp. Tirage à part (1891).
- Dans le *Bulletin religieux de Rouen* (1928) et le *Journal de Rouen* (17 mars 1928) : La liste des curés de Saint-Vivien.
- Dans *l'Intermédiaire des Chercheurs*, 1900 : Notes sur : Porte Guillaume-Lion [à Rouen]; Images de mariage; Epitaphes en parchemin [à l'église de Dangu (Eure)]; Armoiries [de la famille Desmarets]; *Per angusta...*, devise héraldique; Pouillé : étymologie; Gardes des plaisirs du roi; Qui donne aux pauvres...; [Saint Siméon] enfant martyr. — 1901 : Saint Jacques; Autel à la romaine; Armoire des cœurs à Saint-Denis; Devise des ateliers de Solingen; Etymologie de Spée; Roesons et roraïsons; Formule *sanguinem et latronem*; Notre-Dame de la Carolle; Confession coupée; Sens de alesne; Saint Siméon; latidunarisme; Amuir, amuissement; Roi des Belges; Chansons sur l'Angleterre; Insectes et livres; Ordre de l'Eteignoir; Quatrain du xv^e siècle; L.-A. de Lezay-Marnésia, évêque d'Evreux; Armoiries de Charles Le Gras, sieur du Réel; Armoiries de Le Cerf du Breuil et de la Viéville; Inscription d'Alexandra Zélénine; Oclusion des yeux après la mort. — 1902 : Vierges blondes; *Virescit vulnere vir[tus]*; Textes de prières; Collège de Lisieux; Jésus au Sanhédrin; Gâteaux sacrés; Ex-libris Brunet de Castelpers; Garde des plaisirs du roi; Mouillettes de noces; Un duc de Bouillon en 1815; Fêtes de l'enfance [à Evreux]; Gâteaux sacrés; Moulins à hostie; Autruche citée dans la Bible; Oclusion des yeux après la mort; Sens de rabiboche; Tableau de N.-D. de Crestochovie; Charte normande; Les mouillettes de noces; Bibliographie des sept péchés capitaux. — 1904 : Battre la tablette; Numérotage des maisons à Evreux; Autel à chanter; Saint Jean l'Évangéliste; Clous de la Passion; Statuaires Gois; Femmes célèbres qui ont posé nues; Fer de cheval dans les églises. — 1905 : Les yeux à la Montmorency; Sirène à double queue de poisson. — 1906 : Censure des épitaphes; Châteaux de France; Roues de Fortune.
- Dans *la Normandie*, 1893, I : Les métamorphoses d'un bas-relief [à Gisors]. Tirage à part (1893).
- Dans *la Revue cathol. de Normandie*, 1927 : Cloche d'Epreville-en-Roumois.
- Dans *la Semaine religieuse d'Evreux*, 1927 : Armoiries de l'évêché d'Evreux. Tirage à part (1927).

Le Chanoine LÉON JOUEN

BIOGRAPHIE

Né à Darnétal le 7 juillet 1864; décédé à Marseille le 16 mai 1933.

Elève du Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades.

Licencié ès lettres vers 1883; ordonné prêtre le 26 mai 1888. Professe dès cette même année au Petit-Séminaire.

Vicaire à Saint-Michel du Havre en 1896; curé d'Omonville de 1901 à 1904; aumônier des Bénédictines du Saint-Sacrement en 1904.

Collabore dès cette dernière année au *Bulletin religieux du Diocèse de Rouen*, dont il deviendra directeur en 1932. Y a écrit, outre de nombreux articles d'édification et des notices nécrologiques, plusieurs articles historiques, entre autres un important travail sur la Notre-Dame de Pitié de la Cathédrale.

Chanoine de Rouen, vice-officiel; co-fondateur et secrétaire de la Mutualité ecclésiastique normande; rédacteur en chef de *l'Echo de Normandie*; directeur de la Ligue patriotique des Françaises et de l'Union diocésaine des Œuvres de Jeunes Gens.

A publié, en collaboration avec Mgr Fuzet, les *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal* (1908), ouvrage pour lequel il lui a été décerné le prix Saintour en 1911 à l'Académie des Inscriptions.

Membre de l'Académie de Rouen en 1913. Avait choisi pour sujet de son discours de réception: *Georges I^{er} d'Amboise, archevêque de Rouen et ministre de Louis XII*, sur lequel il fit une autre communication en 1914.

Vice-président de l'Académie en 1920, président en 1921, a été, de 1914 à 1931, secrétaire de la Classe des Lettres.

Membre de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure en 1916; président de la Société des Amis des Monuments rouennais de 1921 à 1923.

Officier du Nicham-Iftikhav.

Aux obsèques (20 mai 1933) de notre confrère, M. Féron, président, a prononcé l'allocution suivante :

« C'est avec une profonde émotion, qu'au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, j'adresse ce suprême adieu à notre vénéré secrétaire perpétuel.

« Il y a quinze jours à peine, il officiait ici même au service annuel pour nos bienfaiteurs et membres défunts..., quelques

heures plus tard, appelé par un de ses multiples devoirs, il partait, souriant, pour un Congrès en terre africaine : Nous ne devions plus le revoir !

« Cette dernière messe célébrée dans cette cathédrale qu'il avait tant étudiée, tant aimée..., elle fut dite aux intentions de l'Académie ! Souvenir tristement symbolique qui, pour nous, fixe à jamais la figure de M. le chanoine Jouen : l'Eglise et l'étude, ce fut toute sa vie.

« Est-il vraiment nécessaire de rappeler son rôle pendant les vingt années qu'il passa dans notre Compagnie ?

« Ce fut au lendemain du décès de Mgr Loth que M. le chanoine Jouen posa sa candidature. A l'appui de cette démarche, il présentait des œuvres qui déjà avaient retenu l'attention de tous : Une étude sur le domaine familial de Mgr Fuzet : *Aiguèze; Souvenirs normands en Italie; Jeanne d'Arc et l'Archevêché*, et particulièrement les *Comptes, devis et inventaires du Manoir archiépiscopal de Rouen*, ouvrage dans lequel M. Jouen donnait libre cours à son érudition, consacrant des notices amplement documentées à nombre de nos archevêques et notamment au cardinal Guillaume d'Estouteville, lequel est étudié avec une sagacité vraiment remarquable.

« Le rapporteur, un sévère critique cependant, un « hypercritique », a-t-on dit (c'était M. l'abbé Vacandard), fit des travaux présentés un éloge sans réserves ; des félicitations furent adressées au candidat. A la séance suivante, le 17 avril 1913, M. le chanoine Jouen était élu membre de l'Académie.

« Sa réception devait présenter un intérêt tel qu'elle fut réservée pour la séance publique de décembre. Poursuivant ses études sur nos archevêques, il consacra son discours de réception au cardinal Georges I^{er} d'Amboise, ministre de Louis XII, vice-roi du Milanais et légat du pape... ; mais non exclusivement cependant car, en quelques pages particulièrement touchantes, il avait tenu à faire revivre la physionomie de ce bon Mgr Loth dont il pouvait, à juste titre, se considérer comme le successeur.

« Entré brillamment dans notre Compagnie, il y donna, outre ses rapports annuels, de nombreux travaux dont le souvenir est dans toutes les mémoires : Une étude sur Jean Masselin, chanoine de Rouen et trésorier du cardinal d'Estouteville ; trois communications successives sur la politique italienne de Louis XII et de Georges d'Amboise ; deux notices, l'une sur Notre-Dame de la Pitié, l'autre sur les cloches et clochers de notre cathédrale....

« Mais, ce n'est ni le lieu ni le moment de poursuivre cette froide énumération, ni d'apprécier comme il convient les mul-

tiples travaux d'histoire et d'archéologie de notre regretté collègue..., plus tard, dans le calme d'une séance d'études, l'un de nous ne saurait manquer de rendre à son érudition, ainsi qu'à son activité et à son dévouement, l'hommage qui leur est dû. Au reste, un fait suffira pour montrer en quelle estime il était tenu parmi nous.

« Quinze mois à peine s'étaient écoulés depuis la réception de M. le chanoine Jouen lorsqu'en avril 1915 il fut élu secrétaire perpétuel de la Classe des Lettres et des Arts. Appelé à la vice-présidence en 1920, président en 1921, il reprenait en décembre 1922 ce poste de secrétaire qu'il ne devait plus quitter... jusqu'à sa mort.

« C'est là, au Bureau, où nous le rencontrions fidèle à chacune de nos séances, qu'il nous plaît de le revoir... toujours souriant, d'un sourire peut-être un peu malicieux parfois, mais si franc, si bon.... Tous nous l'aimions, comme lui-même, profondément, il aimait l'Académie. Tous nous apprécions cet esprit d'une lucidité surprenante : une controverse se prolongeait-elle un peu confuse : une observation, un mot de M. Jouen ramenait la clarté. Qu'en ses œuvres écrites on soit frappé de ce souci de la clarté, de l'ordonnance toujours logique, on peut voir là l'empreinte de la forte culture que, jeune séminariste, il avait reçue de ses maîtres ; mais que dire de ses communications et rapports verbaux où la même maîtrise se rencontrait..., enrichie même de ce pétilllement d'esprit bien français qui pouvait alors se donner libre cours.

« D'ailleurs, le plus souvent, même à sa table de travail, n'improvisait-il pas ? Ses multiples occupations devaient certes l'y contraindre, et sa calligraphie, sorte de sténographie par lui seul déchiffable, pour ainsi dire sans rature, semblerait le prouver. Je sais telle réponse à certain discours de réception, coulée cependant dans la plus pure forme académique, qui ne fut rédigée que quelques heures avant la séance..., au grand émoi du récipiendaire, dont l'anxiété se fût changée en véritable angoisse s'il avait pu prévoir que, quelques années plus tard, à lui reviendrait le triste honneur de prononcer l'éloge funèbre de celui qui l'avait si généreusement accueilli....

« Nous sentons trop le vide que cette mort produit parmi nous pour pouvoir actuellement l'exprimer..., les mots ne sauraient traduire nos sentiments intimes.... En présence de la dépouille mortelle de notre regretté secrétaire perpétuel, nous ne pouvons que nous recueillir et partager la douleur de tout un diocèse. Particulièrement à Monseigneur l'Archevêque et au vénérable Chapitre de l'Église métropolitaine, à la famille de M. le cha-

noine Jouen, nous présentons respectueusement nos condoléances les plus émues. »

BIBLIOGRAPHIE

A. — *Ouvrages*

- Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal (1908).
Aiguièze.
Jumièges : à travers l'histoire, à travers les ruines (1926).
La cathédrale de Rouen (1932).
A préfacé le livre de M. R. Herval : Saint-Maclou de Rouen (1933).

B. — *Articles*

- Dans le *Précis de l'Académie de Rouen* : 1912-1913 : Discours de réception : Georges I^{er} d'Amboise, archevêque de Rouen, ministre de Louis XII. — 1914-1915 à 1931 : Rapports sur les travaux de l'Académie. — 1914-1915 : Jehan Masselin ; La politique italienne de Louis XII et de Georges d'Amboise. — 1917 : Notre-Dame de Pitié à la Cathédrale. (Tirage à part.) — 1918 : M. le D^r Desseaux. — 1919 : Rapport sur les prix de vertu. — 1921 : Réponse au discours de réception de M. Louis Dubreuil : La vie municipale à Rouen au XVI^e siècle ; Cloches et clochers : le dernier étage de la Tour Saint-Romain, les cloches « Marie d'Estouteville » et « Guillaume » ; Notice nécrologique sur l'amiral Neveu. — 1922 : Réponse au discours de réception de M. Georges Dubosc. — 1923-1924 : Rapport sur les prix de vertu. — 1926 : Réponse au discours de réception de M. A. Féron. — 1927 : Guillaume le Conquérant. — 1928 : Charles de Beaurepaire. — 1929 : Réponse au discours de réception de M. E. Le Parquier : La méthode historique.
- Dans le *Bulletin des Amis des Monuments rouennais* : 1909 : Souvenirs normands en Italie. (Tirage à part.) — 1914-1920 : Excursion à Gaillon. — 1920-1921 : Le Palais archiépiscopal ; Nécrologie. — 1922-1923 : Saint-Wandrille, Caudebec et autres lieux (excursion du 25 juin 1922).
- Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XVII (1915-1920) : L'église Saint-Michel d'Ingonville.
- Dans le *Bulletin religieux de Rouen* (outre les articles d'édification placés généralement avant la chronique générale et

quelques articles de la chronique diocésaine) : 1903 et 1904 : Maître Jehan Masselin. — 1905 : Le culte de nos marins pour la Sainte Vierge et le Très-Saint-Sacrement [au Havre en 1662] ; Jeanne d'Arc et [les inscriptions à mettre sur les murs de] l'Archevêché. (Tirage à part.) — 1906 : Rouen et Bayeux : Un chanoine de Rouen [Thomas de Fréauville] évêque de Bayeux au XIII^e siècle. — 1907 : Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen de 1453 à 1483. — 1908 : La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française ; M. Charles de Beaurepaire ; Regards sur le passé : La Vierge de l'Inviolata et l'Autel du Vœu (non signé). — 1909 : Regards sur le passé : L'abbé Lecot et les mobiles de l'Oise en Normandie pendant la guerre de 1870 ; Le cardinal-légat Georges I^{er} d'Amboise à Rouen en janvier-février 1502 ; Le bienheureux Jean Eudes à Rouen ; La chapelle de la Vierge derrière le chœur (non signé) ; Les tapisseries de Saint-Vincent (non signé). — 1910 : Les tapisseries de Saint-Vincent (non signé) ; Regards sur le passé : La chapelle de la Vierge derrière le chœur (non signé) ; [Archevêques de] Narbonne et Rouen ; les Plantagenets : leurs tombeaux à l'abbaye de Fontevrault et à la Cathédrale de Rouen (signés L. J.). — 1911 : Regards sur le passé. A la Cathédrale : les chapelles du transept sud ; le Crucifix de Clodion (non signé) ; l'Eglise normande de Sicile ; La fête de la réduction de la Normandie (12 août) ; les fenêtres hautes et les verrières du sanctuaire et du chœur de la Cathédrale. — 1912 : L'abbé Cochet (7 mars 1812-1^{er} juin 1875) ; Regards sur le passé : Le beffroi de la Tour Saint-Romain ; Orderic Vital ; Chez nous autrefois : Les Confréries du Saint-Sacrement. — 1913 : Chez nous autrefois : Confréries du Saint-Sacrement ; La flèche [de la Cathédrale]. — 1915 : Fête de la Dédicace ; Jeanne d'Arc et [la plaque commémorative de] l'Archevêché de Rouen ; Notre-Dame de Pitié à la Cathédrale ; Regards sur le passé : [Prières ordonnées lors de la] Campagne de Flandre (1744-1746) ; Le premier centenaire du vœu de Louis XIII (1738) ; Service pour les soldats de France (1734). — 1916 : Joyeuse entrée des archevêques de Rouen ; Regards sur le passé : Jean Bigues, donateur du groupe de N.-D. de Pitié ; Saint Louis et les archevêques de Rouen ; Les Sept Requêtes : vieille prière rouennaise au Dieu de pitié. — 1917 : Regards sur le passé : Une reine douairière d'Angleterre visite la Cathédrale [1692]. — 1918 : Les vitraux de nos églises. — 1919 : Regards sur le passé : Les Palinods et le Chapitre de Rouen. — 1920 : La « Jeanne d'Arc » et le carillon de la Victoire ; A propos

d'une translation [archevêques de Rouen transférés à un autre siège]; Regards sur le passé. Cloches et clochers : La Tour de Beurre et la « Georges d'Amboise ». — 1921 : Regards sur le passé : Prières pour les soldats morts à l'ennemi [1734]; Cloches et clochers : La Tour de Beurre et la « Georges d'Amboise »; [Rapports entre] Amiens et Rouen [dans le passé]; Les peintures murales de Saint-Vivien; Bibliographie normande : Recherches historiques sur les reliques de Saint Vigor, évêque de Bayeux. — 1922 : Regards sur le passé : Centenaire de l'incendie de la flèche de la Cathédrale (15 septembre 1822); M. le chanoine Patry. — 1923 : La dédicace de l'Eglise métropolitaine [1063]. — Regards sur le passé : Jean de La Roche-Taillée, archevêque de Rouen [1423-1429]; Les orgues et le jubé de Saint-Maclou. — 1925 : Les bienheureux martyrs canadiens d'origine normande; Regards sur le passé : Saint Louis et le diocèse de Rouen. — 1926 : Le bienheureux Pierre-Claude Pottier, eudiste, supérieur du Séminaire Saint-Vivien de Rouen; Le bienheureux Frère Salomon, des Frères des Ecoles chrétiennes; A la Cathédrale : La nouvelle verrière de la chapelle de Notre-Dame de Pitié. — 1927 : Le culte de Notre-Dame de Pitié à la Cathédrale; Les martyrs de septembre 1792. Les différés : l'abbé Marc-Antoine-Philippe Fauconnet (30 septembre 1755-3 septembre 1792). — 1930 : La dernière chevauchée de Jeanne d'Arc; Regards sur le passé : Québec et Rouen; l'église et le calvaire d'Etretat; Les plus célèbres « Assomptions »; L'autel majeur de la basilique Notre-Dame de Bonsecours. — 1931 : Le cinquième centenaire de Jeanne d'Arc : Son procès.

Dans la *Revue catholique de Normandie* : 1912-1913 : Chronique normande. La vie intellectuelle, sociale et religieuse dans le diocèse de Rouen pendant novembre et décembre 1912. — 1916 : Mgr Fuzet, archevêque de Rouen.

Dans *Nos Prêtres au Champ d'honneur* : 1916 : Le clergé de la Seine-Inférieure pendant la guerre. Ce qu'il a fait. (Tirage à part.)

Dans *Nos Evêques de France*, n° 10 : Province et diocèse de Rouen.

LOUIS DESCHAMPS

BIOGRAPHIE (1)

Né à Bolbec le 29 décembre 1851; mort à Rouen le 12 novembre 1933.

Etudes à l'Institut ecclésiastique d'Yvetot.

Travail, après son baccalauréat, comme ouvrier dans une usine anglaise.

Entre en 1880 comme associé aux Etablissements de la Motte.

Maire de Petit-Quevilly de 1884 à 1887 : y fonde trois écoles et un hôpital.

Publie alors son premier ouvrage : *Etudes élémentaires sur le coton* (1885).

Devient membre de l'Académie de Rouen (Classe des Sciences) en 1888; prend comme sujet de son discours : *Le traité de 1786 et la Chambre de Commerce de Rouen*.

Cette même année, il rédige un rapport sur *la situation de l'industrie en France* présenté à la sous-commission d'enquête parlementaire au nom de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Publie ensuite dans le Bulletin de cette même Société : *Rapport sur la réforme de l'impôt des boissons* (1886), *Note sur le projet de loi relatif à l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine* (1890).

Travaille, de 1890 à 1905, à Fleury-sur-Andelle où il fonde la Société de Secours mutuels « l'Andelle »; pendant ce temps, publie *la Philosophie de l'écriture* (1892).

Revient habiter Rouen en 1906, au moment où il devient administrateur délégué des Etablissements de la Motte, à Petit-Quevilly.

Vice-président de l'Académie de Rouen (exercice 1908-1909).

Pendant la guerre est placé à la tête de la Section d'Assistance à domicile de la Commission générale d'Assistance établie à Rouen.

Retiré des affaires depuis la guerre, consacre son activité aux œuvres sociales.

Propagateur du sursalaire familial dès 1920, le met en application en 1923 en Normandie; préside la Caisse patronale de Sursalaire du Textile normand.

(1) Cf. sur Louis Deschamps, la brochure de notre confrère, M. le D^r Cauchois : *Louis Deschamps, initiateur du sursalaire en Normandie*.

Fonde à Rouen la Mutualité maternelle départementale (1920) : en est resté président jusqu'à sa mort.

Membre de l'Académie d'Education et d'Entr'aide sociale de Paris.

Chevalier de la Légion d'honneur au titre du Ministère de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale (décret du 9 septembre 1923, *Journal officiel* du 27).

Président de la Caisse primaire départementale des Assurances sociales.

Président de la Société industrielle en 1922-1923 ; de la Société d'Emulation de 1924 à 1928. Cette Société lui décerne sa médaille en 1929.

BIBLIOGRAPHIE

A. — *Ouvrages*

Etudes élémentaires sur le coton (1885).

La philosophie de l'écriture (1892).

Principes de la morale sociale (1903).

Réflexions sur l'étude de Cléanthe : La force par les revients (1907).

Les œuvres sociales à Rouen en 1914-1915. Préface de M. Maxime Deschamps (1915).

Le sursalaire familial. Leçon professée à la Semaine sociale de Metz (1919).

Le point de vue du patronat vis-à-vis des revendications du travail. Leçon professée à la Semaine sociale de Caen (1920).

Le sursalaire familial. Rapport au II^e Congrès de la Natalité (1920).

Les œuvres de l'enfance en Seine-Inférieure. Préf. de M. Charles Lallemand (1922).

L'organisation d'hygiène sociale en Seine-Inférieure. Rapport au XII^e Congrès de l'Alliance d'Hygiène sociale (1922).

Assurances sociales. Les Caisses primaires. Exposé fait devant la Chambre de Commerce de Rouen (1928).

L'obligation légale en matière d'allocations familiales (s. d.).

B. — *Articles*

Dans le *Précis de l'Académie de Rouen* : 1887-1888 : Discours de réception : Le traité de commerce de 1786 et la Chambre de Commerce de Rouen (tirage à part) ; Rapport sur le prix Dumanoir ; Organisation politique de la Pologne (c. r.) ;

Constitution de la république de Venise (c. r.) ; Rapport sur le livre du D^r Jules Roger : Syndicats ouvriers et régime corporatif (c. r.). — 1888-1889 : Rapport sur le prix Duma-noir. — 1890-1891 : De la graphologie d'après le livre de M. Crépieux-Jamin (c. r.). — 1891-1892 : L'Eglise et l'Etat en Chine. — 1903-1904 : Quelques idées sur les études philo-sophiques au Japon. — 1904-1905 : L'influence sociale des diverses églises chrétiennes à Londres (c. r.). — 1907-1908 : La Compagnie de la Nouvelle-France (c. r.). — 1908-1909 : Réflexions sur divers groupements sociaux (tirage à part) ; Eloge des citoyens dont l'ambition est d'être utile et de consacrer leur vie au bien commun ; L'esprit de solidarité ; Réponse au discours de réception de M. Bordeaux (tirage à part) ; Influence romaine sur les institutions civiles en France ; Le génie latin : Réponse au discours de réception de M. Dela-barre (tirage à part). — 1918 : Le problème moral dans la grande industrie : Réponse au discours de réception de M. Lafosse. — 1919 : Rapport sur les travaux de M. E. Perrée.

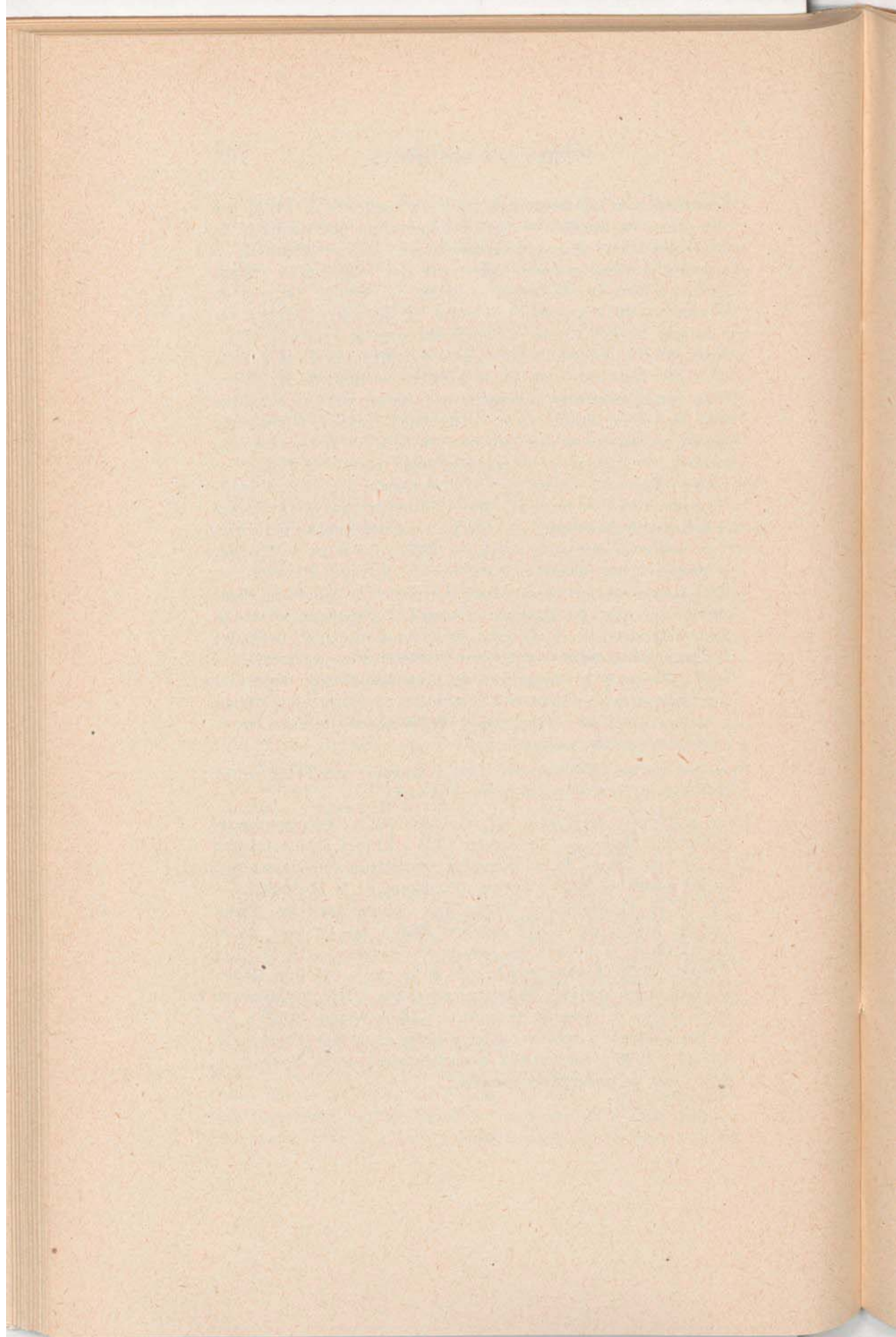
Dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de la Seine-Infé-rieure* : 1881-1882 : Rapport sur le sifflet Meillan. — 1882-1883 : Note sur la production du coton en Amérique ; Note sur la mesure des fibres de coton. — 1884-1885 (2^e part.) : Rapport sur la situation de l'industrie en France (tirage à part) ; Rapport sur la visite à Rouen de la commission parle-mentaire. — 1885-1886 (1^{re} part.) : Note sur les inconvénients du régime financier des Caisses d'épargne (tirage à part). — 1885-1886 (2^e part.) : Rapport sur la réforme de l'impôt sur les boissons (tirage à part) ; Rapport sur les graisseurs Bu-caille. — 1886-1887 (2^e part.) : L'Etat et les téléphones. — 1888-1889 (2^e part.) : Etude sur la constitution politique et sociale d'Athènes (tirage à part). — 1889-1890 (1^{re} part.) : Note sur le projet de loi relatif à l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine (tirage à part). — 1924-1925 : Discours à la séance publique annuelle ; Allocution pour le centenaire de Descroizilles. — 1926-1927 : Discours à la séance publique annuelle. — 1928 : Discours à la séance publique annuelle ; Rapport sur le prix Gossier ; Discours à l'inau-guration du mémorial des fondateurs de l'industrie cotonnière en Normandie. — 1929 : Discours lors de la remise à lui faite de la médaille de la Société.

Dans le *Bulletin de la Société industrielle de Rouen* : 1912 : La filature de coton en France. — 1916 : La contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre (tirage à part) ; Observations sur le projet de loi

accordant aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat des allocations de famille. — 1917 : Réponse au questionnaire de la Commission extraparlamentaire sur les modifications à apporter à l'enseignement secondaire des jeunes filles (tirage à part) ; Note sur la brochure de M. E. Perrée : Le port de Rouen. — 1919 : Désordre moral et désordre social : La politique financière, les rapports du capital et du travail ; Note sur l'étude de Cléanthe : Les conséquences de la guerre. — 1920 : Note sur le projet de croisière coloniale de M. Bony ; Note sur le salaire et le sursalaire ; Aux ouvriers et employés pour le développement de la production ; Réponse à l'enquête sur la participation aux bénéfices. — 1922 : Les assurances sociales. — 1923 : La réorganisation du réseau de l'Etat. — 1924 : Rapport sur le projet de création d'un cours supérieur de direction des entreprises ; Rapport sur l'état moral et social de la Normandie. — 1925 : Le communisme, réflexions d'un bourgeois (tirage à part). — 1926 : Le refus de l'impôt, à propos d'une manifestation récente (tirage à part). — 1927 : Les assurances sociales : Le projet de loi de la Commission sénatoriale (tirage à part) ; Le centenaire de la Société industrielle de Mulhouse ; Résumé explicatif de la loi des assurances sociales votée par le Sénat (tirage à part). — 1928 : Discours prononcé lors de l'inauguration du mémorial des fondateurs de l'industrie cotonnière en Normandie (tirage à part). — 1932 : Quelques réflexions sur la crise et le machinisme (tirage à part).

Dans les *Assises de Caumont*, 1923 : Rapport sur l'état moral et social de la Normandie (tirage à part).

Dans le *Journal de Rouen* : 27 décembre 1921 : Les œuvres de l'enfance à Rouen. — 16 janvier 1923 : Primes à la natalité : Lettre aux dames de la Mutualité maternelle départementale. — 10 novembre 1923 : Lettre aux dames de la Mutualité. — 15, 16 et 17 septembre 1924 : Les caisses agricoles d'allocations familiales. — 11 octobre 1926 : Le Congrès de la Mutualité et la loi sur les assurances sociales. — 15, 17, 21 et 22 avril 1927 : Lettres sur le coût de la vie. — 15 juin 1929 : Les assurances sociales. Réflexions adressées à MM. les Membres des sociétés de secours mutuels. — 15 septembre 1929 : La loi des assurances sociales et les sociétés et caisses d'usines. — 12 avril 1930 : Lettre aux parlementaires de la Seine-Inférieure sur les assurances sociales.



TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS DE L'ACADÉMIE
AU COURS DE L'ANNÉE 1933

ALLINNE (MAURICE)

Nommé président de la Société des Amis des Monuments rouennais.

Communications à la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure : Notes d'archéologie gallo-romaine : Cimetière romain de Mesnil-sous-Jumièges, sépultures de Berville-sur-Seine, objets provenant du fanum de la forêt de La Loude, découverte d'une sépulture gallo-romaine à Rouen, rue du Renard (publiées dans le *Bulletin* (1933) de cette Société).

A publié dans : *Conseil général de la Seine-Inférieure* (2^e session ordinaire), *Rapports des Chefs de Service* : Rapport du Conservateur du Musée des Antiquités ; — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Erreurs d'attribution d'objets du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure ; — Bijoux du Musée des Antiquités ; — Cimetière gaulois de Jumièges et de Berville, dragages de la Seine en face d'Aizier, médaille gauloise d'Ectot-les-Baons ; — *Bulletin de la Société libre d'Emulation*, Rapport sur les prix Lethuillier-Pinel et Bouctot ; — Notes sur un médaillon en marbre provenant du château de Gaillon et sur un plat du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure datant de l'époque des invasions des barbares en Gaule (tirage à part) ; — *Journal de Rouen*, 1^{er} décembre, Une sépulture gallo-romaine, rue du Renard.

BEAUREPAIRE (G. DE)

Communication à la Semaine de Droit normand à Rouen : Le Parlement de Normandie et l'Université de Caen : Intervention du Parlement dans l'élection du recteur en 1767 (Sommaire publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*).

BLANQUART (chanoine F.)

A publié dans : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* : Le sculpteur Le Pilleux; — Inscription du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan; — Inscription de l'église Saint-Martin-du-Manoir; — Vœu pour le rétablissement du Méridien de la Bourse; — Eglise des Augustins à Rouen.

BOUCHER (D^r LOUIS)

Communications à l'Académie : L'Etendard de Guillaume le Conquérant; — Méthodes à suivre pour enrayer la propagation de la tuberculose.

A publié dans le *Bulletin de la Société libre d'Emulation* : Rapport sur le prix Dumanoir.

CAILLE (ABEL)

Reçu docteur ès sciences.

A publié : Contribution à l'étude des éthers cellulosiques; — dans le *Bulletin de la Société industrielle* : Rapports sur les institutions d'enseignement et cours (Institut chimique, cours de filature et tissage, cours d'aides-chimistes); — Les Fumées industrielles. La législation nouvelle, les enseignements des brouillards de la Meuse (tirage à part).

CHEVALIER (JOSEPH)

Communication à la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (mai 1933) : L'île Majorque et sa flore.

Publie dans ce *Précis* de 1933, Discours de réception : *Eloge de la Botanique*.

CAUCHOIS (D^r A.)

Communication à l'Académie sur la mortalité en Seine-Inférieure.

A publié : Louis Deschamps, initiateur du sursalaire familial; — la Mortalité en Seine-Inférieure; — dans *Familles de France*, janvier et août-septembre, Médecine et famille; — février, l'Année 1931, année de décadence démographique; — juillet, les Colonies de Vacances menacées d'un monopole

d'Etat; — octobre, Coup d'œil sur la démographie normande; — dans *la Famille nombreuse de Normandie*, janvier et février, l'Année démographique en Normandie; — mars, Mortalité infantile; — avril, mai, juillet, Mortalité infantile en Normandie; — novembre et décembre, Mort de M. Louis Deschamps, initiateur du sursalaire en Normandie.

CHIROL (PIERRE)

Lauréat de la Société des Architectes français.

Conférence : aux Amis du Vieux-Havre, décembre, la Cathédrale de Rouen.

Communications à l'Académie : Eglise bâtie par lui à Charleville; — Jardin de l'Hôtel des Sociétés savantes.

A publié dans : *le Correspondant*, 10 janvier, l'Art religieux après le Concile de Trente; — 25 septembre, Une Exposition d'Art religieux moderne à Lisieux; — *Architecture et Construction dans l'Ouest*, conférences par T. S. F., janvier, le Château d'O; — février, l'Abbaye aux Hommes à Caen; — octobre, l'Abbaye de Bernay.

COUTAN (D^r)

A publié dans : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Eglise Saint-Sauveur de Rouen; — Etat du Beffroi et de la Grosse Horloge; — Chapelle du Fay à Sainte-Marie-des-Champs; — *Bulletin monumental*, Chapelle Notre-Dame du Parc, prieuré de Grandmont à Rouen.

DELABARRE (ED.)

Nommé directeur de l'Ecole régionale d'Architecture de Rouen.

A publié dans : *Architecture et Construction dans l'Ouest*, juin, Discours aux obsèques de M. Victorien Lelong.

DES VIGNES-ROUGES (JEAN)

A exposé à la XXIII^e Exposition des Artistes normands.

Lecture à l'Académie d'un chapitre de son roman : *L'Amour dans les Vignes*.

A publié : *L'Amour dans les Vignes* (Paris, Nouvelle Revue critique).

DUBREUIL (LOUIS)

A publié dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* : Jubé de la Cathédrale : lettres d'Eugène Dûtuit; — Réclames de chocolat homogène pour la goutte.

FAUCHOIS (RENÉ)

Editeur de la revue *Montjoie*.

FERON (A.)

Communications à l'Académie : Cumul des bénéfices au Chapitre de Rouen au XVII^e siècle et Congrégation du Saint-Sacrement; — Saint Vincent de Paul dans le diocèse de Rouen.

Publie dans ce *Précis* de 1933 : Allocution à la réception de M. Chevalier, *Un Janséniste botaniste : Laurent Augier d'Angerville*; — *Les Académies de Province*.

GÂSCARD (A.)

Communication à l'Académie : Empoisonnement par les champignons.

Publie dans ce *Précis* de 1933 : Rapport sur le prix Gossier.

GUEY (FERNAND)

Nommé directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Publie dans ce *Précis* de 1933 : Rapport sur les prix Pellecat.

A publié dans : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Note sur la reconstruction du jubé de la Cathédrale; — *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, La Peinture flamande à Rouen (tirage à part); — *Journal de Rouen*, outre le compte rendu des expositions, 15 janvier, la Restauration d'un tableau ancien de l'église du Bourg-Dun; — 23 janvier, Jean de Rouen et les artistes français au Portugal; — *Bulletin des Musées de France*, mars, Musée des Beaux-Arts de Rouen : nouveaux enrichissements.

HERVAL (RENÉ)

Nommé directeur du Crédit du Nord, à Rouen.

Conférences : Aux Amis des Monuments rouennais, mai, Saint-Maclou ; — novembre, Abbayes et Châteaux du Cotentin ; — Aux Normands de Paris, janvier, et à la Société archéologique de l'Orne, février, La Sicile normande ; — à l'Association des Officiers de Réserve, à Rouen, octobre, et à la Société cherbourgeoise de Conférences, décembre, Promenade à travers la beauté grecque.

A publié : *Rouen, the complete City* (Paris, « L'Atlantique ») ; — *Saint-Maclou de Rouen*, étude historique et archéologique. Rouen, Defontaine ; — *Légendes de Normandie et des Pays normands d'outremer*. Rouen, Defontaine ; — *En Touraine*. Elbeuf, Duval ; — *Giovanni da Verrazzano et les Dieppois à la recherche du Cathay (1524-1528)*. Etude historique accompagnée d'une traduction intégrale de la célèbre lettre de Verrazzano à François I^{er} (Relation du voyage de la « Dauphine ». Rouen, Lestringant (extr. du Précis de 1932) ; — dans : *Etudes italiennes*, Monuments normands de Sicile, Restaurations et Résurrections ; — *Revue catholique de Normandie*, septembre, Le Prélude pour les Siciliennes (poème) ; — novembre, La Culture en Sicile à l'époque normande (Traduction d'une conférence de M. Antonino de Stefano, professeur à l'Université de Palerme) ; — *Pays d'Argentan*, décembre, Le Miracle des Roses (légende) ; — *Journal de Rouen*, 7 mars, Le Peuple de Saint-Maclou aux XV^e et XVI^e siècles ; — 9 mai, Le séjour à Rouen de l'auteur des *Essais* en 1562 (à propos du IV^e centenaire de Montaigne) ; — 16 mai, Légendes normandes : Le loup de Jumièges ; — 23 mai, Une lettre inédite de Béranger ; — 3 juin, La bénédiction de l'Âître Saint-Maclou (1357) ; — 3 juin, Coutances, III^e Etape du Millénaire ; — 17 juillet, Une curieuse figure d'autrefois : Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen (1339-1397) ; — 30 juillet, A propos du IV^e Centenaire de l'Arioste : La Normandie dans le *Roland furieux* ; — 15 août, Petits poètes normands du XVII^e siècle ; — 2 septembre, L'Abbaye de Hambye. « Jumièges » du Cotentin ; — 12 septembre, De l'île d'Avallon aux flancs de l'Etna : La curieuse transposition d'un épisode arthu-

rien; — 24 octobre, L'Abbaye de Lessay; — 2 novembre, Une nouvelle découverte normande à Palerme : Le Tombeau primitif du roi Guillaume I^{er} à la Chapelle Palatine; — 21 novembre, Faits et pensées d'aujourd'hui dans un livre du XIII^e siècle : le « *Milion* » de Marco Polo; — 29 novembre, Il faut débarrasser l'église Saint-Maclou du « Tambour » des Antonins; — 25 décembre, Pour la beauté de Rouen : Une démolition nécessaire [Le groupe de maisons placé entre l'église Saint-Godard et l'ancienne église Saint-Laurent]; — *Architecture et Construction dans l'Ouest*, mai, Saint-Maclou inconnu.

HIE (HENRI)

Rédige dans le *Journal de Rouen* le compte rendu des concerts donnés dans la ville.

A publié les Rapports (1933) de l'Assistance par le Travail de Rouen et du Comité de Défense et de Protection des Mineurs traduits en justice de Rouen.

LABROSSE (HENRI)

Communication à la Semaine de Droit normand à Rouen : Police de la commune de Rouen sous l'ancien régime (sommaire publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*).

Publie dans ce *Précis* de 1933 : Comment sont tenus les comptes de l'Académie (méthode du journal-bilan permanent).

A publié : *Manuscripts de la Bibliothèque de Rouen* (deuxième supplément). Paris, Plon; — dans : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* : Erreurs d'attribution au sujet des sceaux de la ville de Rouen; — *Bulletin annuel de l'Association amicale des anciens élèves de l'École Théodore-Bachelet*, Théodore Bachelet, sa vie; — *Architecture et Construction dans l'Ouest*, Façade de la chapelle du Lycée Corneille (rue Bourg-l'Abbé).

LAFOND (JEAN)

A publié : *Etude sur les vitraux de la Cathédrale de Coutances*, à la suite de l'ouvrage publié sur cette église par M. Colmet-Daage (Paris, H. Laurens).

LE CACHEUX (PAUL)

Elu secrétaire de la Classe des Belles-Lettres et Arts de l'Académie.

Communication à l'Académie sur la vie et l'œuvre de Siméon Luce; — à la Semaine de droit normand à Rouen, Notes sur le bourgage rouennais du XII^e au XV^e siècle (sommaire publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*).

Publié dans ce *Précis* de 1933 : Rapports sur les prix Braquehais-Verdrel et Rousselin-Mayet.

A publié dans : *Conseil général de la Seine-Inférieure* (2^e Session ordinaire), *Rapports des Chefs de Service*, Rapport annuel sur le Service des Archives départementales; — *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. XV, Un artiste flamand [Antoine Wikmale] à Evreux en 1450; — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Chapelle de Bouvrenil à Dampierre-en-Bray; — Testament de Toussaint Leclere, vicaire à Saint-Etienne-des-Tonneliers (1658); — Fondation et inscription à Notre-Dame-la-Ronde à Rouen; — *Notices publiées par la Société d'Archéologie de la Manche*, Un grand historien normand, Siméon Luce (tirage à part).

LEMESLE (D^r M.) [MAURICE GERMAIN]

Communication à l'Académie : L'Instant psychique.

Publié dans ce *Précis* de 1933 : Rapports sur les prix de vertu; — L'Instant psychique.

A publié dans : *Démocrate de Normandie*, sous le pseudonyme Maurice Germain (outre des articles de politique signés de ses initiales M. L.), janvier, « *Fin et commencement* », par René Trintzius [compte rendu]; — Le retour du petit Noël; — juin, « *L'Amour dans les Vignes* », roman de Jean des Vignes-Rouges [compte rendu]; — Une artiste de l'École de Rouen : Magdeleine Hue; — août, Mendiants d'Espagne; — septembre, A propos de la mort de l'abbé Brémond; — octobre, La danse de la mort; — décembre, Le gros lot; — *Normandie médicale*, juillet-août, Masques contre les infections des voies respiratoires.

LE PARQUIER (E.)

Communications à l'Académie : Requête présentée aux échevins de Rouen en 1769 par M. Mouchard pour la fieffe de la Tour dite de la Pucelle; — Conférence de M. Caille à la Société industrielle sur les fumées industrielles; — Confréries de charité en Normandie; — à la Semaine de Droit normand à Rouen, Essai d'organisation municipale au XVIII^e siècle : le Règlement sur l'administration de la ville de Rouen du 15 juin 1767 (sommaire publié dans la *Nouvelle Revue hist. du Droit français*).

Publié dans ce *Précis* de 1933 : Essai d'organisation municipale de Rouen (1767).

A publié dans : *Bulletin de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure*, Rapport général sur les cours; — Ouvriers et patrons [rouennais] dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (tirage à part); — *Bulletin de la Société des Etudes locales*, Démographie de la Normandie orientale d'après les travaux de M. L. Leroux; — Cahier de doléances de Guimerville; — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Pierre tombale de P.-N.-Ch. Dallet à l'église de Goupillières; — Travaux entrepris à l'église d'Etretat.

LEROY (CHARLES)

Communications : A l'Académie, sur la duchesse d'Abrantès et les éditeurs de ses *Mémoires*; — Congrès des Sociétés savantes, à Toulouse, La duchesse d'Abrantès et les éditeurs de ses *Mémoires*; — Semaine de Droit normand, à Rouen, Le droit d'Atrier dans la région d'Evreux (sommaire publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*); — Congrès de l'Association normande, à Brionne, Une exploitation agricole dans le Roumois au XVIII^e siècle; — Quelques mots sur Boscherville-en-Roumois; — Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure : De la hausse des prix de 1500 à la Révolution; — La girouette en droit féodal; — Rapport sur le prix Gossier (ce dernier rapport sera publié dans le *Bulletin* de la dite Société à paraître en 1934).

A publié : *Anticoncordataires et Gallicans*, L'abbé A.-A. Taillet, vicaire général de Saintes, de La Rochelle, de Reims et de

Rouen, et sa correspondance. Rouen, Lestringant; — *Boscherville-en-Roumois (Origines à 1789).* Rouen, Lestringant; — dans : *Comité des Travaux historiques et scientifiques, Section d'Histoire moderne et contemporaine. Notices, inventaires et documents* : A propos du Concordat de 1817. Quelques lettres inédites de Mgr de Béthizy, évêque d'Uzès (tirage à part); — *Annuaire de l'Association normande* : Dom Pierre-Eustache Taillet, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, curé de Lassy, de Berville-en-Caux et de Saint-Jacques de la ville d'Eu et poète burlesque (tirage à part); — *Bulletin de la Société libre d'Emulation* : Le droit de varech en Normandie; — Le droit de gîte dans l'ancienne France (tirage à part).

LE VERDIER (PIERRE)

Communication à la Semaine de Droit normand, à Rouen : Formation du jugement dans l'ancien droit normand (sommaire publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*).

A publié dans : *Mélanges de la Société de l'Histoire de Normandie*, 12^e série, Quelques rôles relatifs à la garnison du château d'Arques pendant l'occupation anglaise; — *Bulletin* de cette même Société, Nécrologie : le chanoine Blanquart, H. Prentout, Mgr Prudent, le chanoine Jouen, R. Boimare, Dom F. Lohier; — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Note sur un immeuble et le quartier de la rue Bouquet; — Note sur les verrières de l'église de Saint-Saëns; — Imprimeurs rouennais du xv^e siècle.

L'HOTE (JULES)

Conférences à Menton, en novembre, A travers la Provence; — à Grasse, en décembre, Quelques instants avec Malherbe.

A publié : *Malherbe et la Provence.* Rouen, Lainé (extr. du *Précis* de 1932).

MANCHON (G.)

Communication à l'Académie sur le peintre paysagiste J.-M.-W. Turner.

PAULME (H.)

Communication à l'Académie sur la Catastrophe de Neunkirchen et le Problème sarrois.

A publié dans : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Poids anciens du Musée Le Secq des Tournelles.

PERREE (EDMOND)

Nommé officier de l'Ordre chérifien du Ouissam Alaouite.

Signe, dans le *Journal de Rouen*, sous le pseudonyme de Charles-Pierre, les articles hebdomadaires intitulés : *Questions économiques*.

PINCHON (R.)

A exposé à Paris au Salon d'Automne; à Rouen, au Salon des Artistes rouennais, à la Galerie Legrip.

QUENEDEY (Commandant R.)

Communications : à l'Académie, sur divers termes de charpente employés au moyen âge (poutre, sommier, tref, post, rois ou rouets); — Congrès des Sociétés savantes, à Toulouse, Recensement de la ville d'Annecy en 1561; — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, A propos de la Tour de la Pucelle; — Amis des Monuments rouennais, janvier, Le Vieux Château de Rouen.

Discours à la séance publique annuelle de la Société libre d'Emulation.

A publié dans : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, La Prison de Jeanne-d'Arc à Rouen. Tour de la Pucelle ou Tour Saint-Gilles? (tirage à part); — Document relatif au transport de l'artillerie envoyée de Paris au siège de Saint-Lô et Carentan (1574); — *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, 1928-1931, Les Etapes de la Voie douloureuse de Jeanne d'Arc à Rouen. Le Vieux-Château, le cimetière de Sainte-Croix-Saint-Ouen, le Vieux-Marché, le pont Mathilde (tirage à part); — *Bulletin de la Société normande de Géographie*, Jacques Levainville (tirage à part).

REGNIER (R.)

Conférence à l'Hôtel de Ville de Rouen, Les aperçus nouveaux de l'étude des insectes.

Communications : à l'Académie, Collections zoologiques du duc d'Orléans installées au Muséum de Paris; — Sciences naturelles et vie moderne; — Capture à Mesnières (Seine-Infér.) d'un rat musqué et élevage du ragondin en Normandie; — Dépérissement du pin sylvestre dans les environs de Rouen; — Vie et mœurs du puceron lanigère; — Champignons vénéneux; — Défense des habitations contre les moustiques; — à la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen et à la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure.

Publié dans ce *Précis* de 1933, Réponse au discours de réception de M. Chevalier : *L'importance des recherches botaniques.*

A publié dans : *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, janvier, Les Sciences naturelles et la vie moderne; — février, Quelques enseignements de l'Exposition zoologique et florale organisée à Rouen en juin 1932; — mars, Le Dépérissement du pin sylvestre en forêt de Rouvray (S.-Inf.); — avril, Capture d'un Ondatra en Seine-Inférieure; — juillet, Contribution à l'étude de la Pégomyie de la Betterave; — décembre, Note relative aux traitements contre la Pégomyie; — *Bulletin du Syndicat agricole de la Seine-Inférieure*, juillet, Le stockage des grains et les insectes; — août, Cafards et fourmis; — septembre, La protection contre les rats; — octobre, La question des auxiliaires dans la lutte contre les rongeurs; — décembre, A propos des plantations nouvelles d'arbres fruitiers; — *Bulletin de la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure*, Considérations sur les traitements de printemps et d'été des arbres fruitiers; — *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure*, L'arsenal chimique au secours de la défense des végétaux; — Programme de campagne pour la lutte contre les ennemis des arbres fruitiers; — *Bulletin de l'Association française pomologique*, De la périodicité des pullulations d'Hyponomeutes; — *Terre et Vie*, Les grands musées d'histoire naturelle : le

Muséum de Rouen; — *Annales de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts*, Les insectes nuisibles aux peupliers.

ROBERT (PAUL-LOUIS)

Conférence sur *Tristan et Yseult*, à la salle du Palais des Consuls, sous les auspices de la Société des Amis du Théâtre-des-Arts, avec la collaboration de M^{me} P.-L. Robert et de M. Quesnot.

Rédige régulièrement la « Chronique théâtrale » du *Journal de Rouen*.

YVER (COLETTE)

Communication à l'Académie sur le sanatorium de Praz-Coutant.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

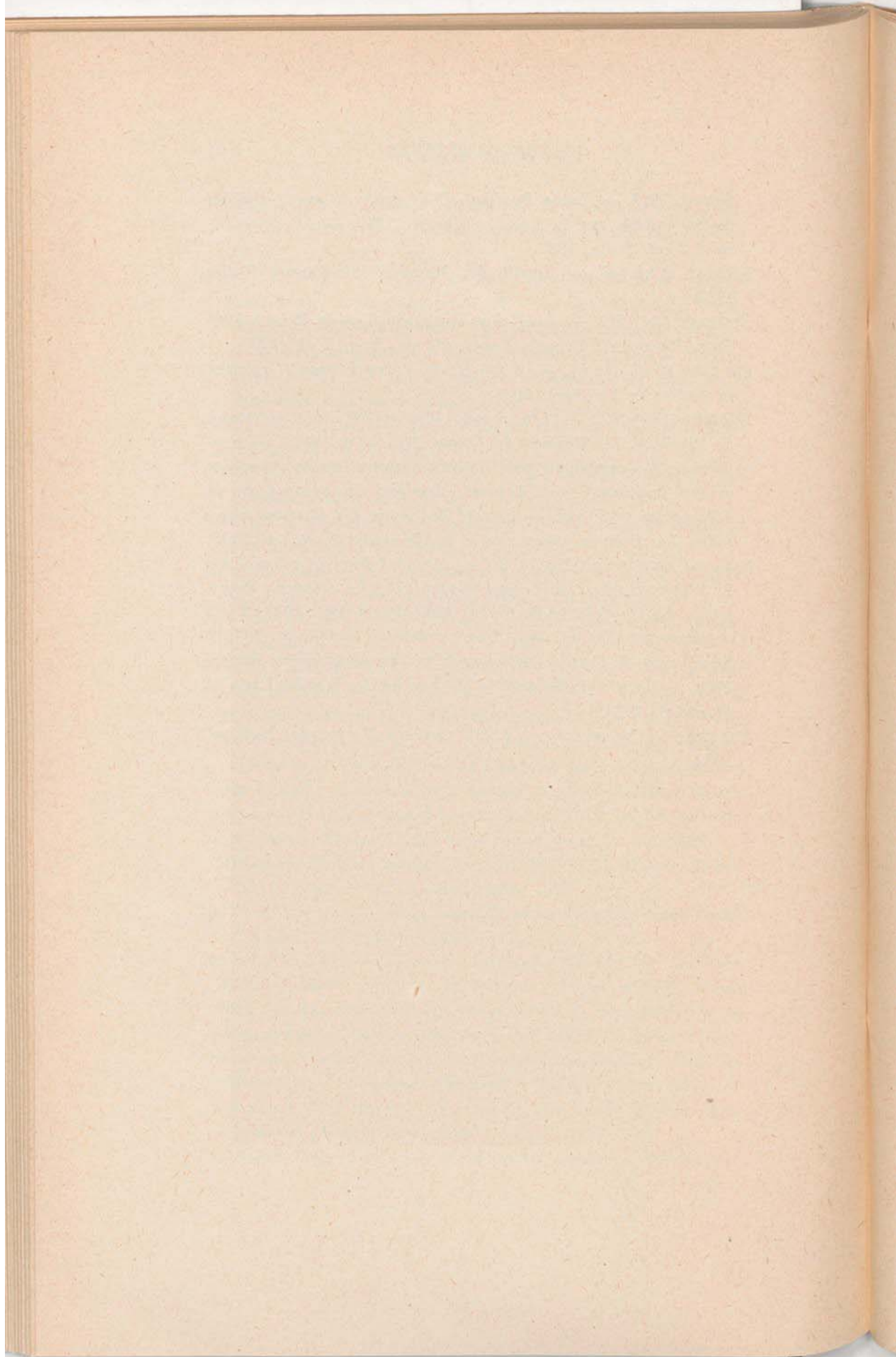
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1933

- BAIRD-SMITH (David). — *Le Confort des Malcontens. (Revue du XVI^e siècle. Tome XIX, 1932-1933.)*
- BARBIER (Emile). — *Une Campagne de Recherches minières en Seine-Inférieure. Rouen, 1921. — Madame de Maintenon à Saint-Saëns. (Revue normande, n^o 124, 1933.)*
- BARBIER (E.) et PRÉVOST (L.). — *A propos du séjour de S. A. R. la duchesse de Berry à Dieppe. Saint-Saëns, 1929. — Sur la conquête d'Alger. Le baron d'Haussez et le vicomte de Saint-Priest. Rouen, 1930.*
- BAUD (Paul). — *Jean Holker et la fabrication de l'acide sulfurique en France au XVIII^e siècle. Paris, 1933.*
- BESNIER (Robert) et YVER (Jean). — *La Faculté de Droit de Caen. De l'École de 1806 au V^e Centenaire de 1932. Bayeux, 1933.*
- BUREAU (Alphonse). — *Poèmes et Diatribes. Paris, 1933.*
- CAILLE (Abel). — *L'Œuvre scientifique et industrielle de Georges Claude. Rouen, 1932. — Les Fumées industrielles. La législation nouvelle. Les enseignements des brouillards de la Meuse. Rouen, 1933.*
- CHEVALIER (Alexis). — *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines. Paris, 1901. — Les Frères des Ecoles chrétiennes et l'Enseignement primaire après la Révolution. Paris, 1887.*
- COVILLE (Alfred). — *Hommage à M. Henri Omont. 25 janvier 1933. Discours. Toulouse, 1933.*
- DES VIGNES-ROUGES (Jean). — *L'Amour dans les Vignes. Paris, 1933.*
- DIÉTERLE (G.-P.). — *Souvenirs sur Corot. Causerie littéraire émise le 23 février 1929 au Poste de Radio-Paris. — Causerie sur la vie de Jean-Paul Laurens, émise en 1928 par Radio-Normandie.*

- ESTIENNE (J.). — *Charte donnée par la Commune de Péronne en 1151.* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1932.)
- FARCY (chan.). — *Histoire ancienne et moderne de la Paroisse Saint-Sever.* Introduction par M. Paul Le Cacheux. Rouen, 1933. — *La Chapelle Saint-Yves à Rouen.* Evreux, 1932. — *Un Monastère inconnu : Les Bénédictines « Hors le Pont ».* Evreux, 1931. — *Les Sœurs de l'Enfant-Jésus, dites de la Providence de Rouen.* Rouen, 1933.
- SOUZA (Robert DE). — *Répertoire général des Œuvres d'André Hallays, 1859-1930.* Paris, 1933.
- GADEAU DE KERVILLE (Henri). — *Distractions littéraires d'un biologiste.* Paris, 1933.
- HAUTERIVE (Ernest D'). — *Sainte-Hélène au temps de Napoléon et aujourd'hui.* Paris, 1933.
- HERVAL (René). — *Monuments normands de Sicile, Restauration et Résurrection.* Paris, 1933.
- LANGLOIS (Emile). — *A l'Ecoute!...* Trois pièces radiodiffusées. Argentan, 1933.
- LEMIRE (abbé L.-Em.). — *1418-1918. V^e Centenaire du siège soutenu contre les Anglais par la ville de Rouen, du 29 juillet 1418 au 14 janvier 1419.* Rouen, 1918. — *Le Procès de Jeanne d'Arc au jour le jour.* Rouen, 1931. — *La Chapelle expiatoire du Vieux-Marché et l'histoire des monuments élevés par la Ville de Rouen en l'honneur de Jeanne d'Arc.* Rouen, 1920. — *L'Abbé Armand Loisel.* Rouen, 1919. — *La Doctrine chrétienne.* Tours, 1929. — *Apologétique.* Tours, 1926. — *Notions d'Écriture sainte.* Tours, 1925. — *La Morale.* Tours, 1925. — *Histoire de l'Église.* Tours, 1925.
- LE PARQUIER (E.). — *Ouvriers et Patrons dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.* Rouen, 1933.
- LEROY (Charles). — *A propos du Concordat de 1817. Quelques lettres inédites de Mgr de Béthizy, évêque d'Uzès.* Paris, 1933. — *Anticoncordataires et Gallicans. L'Abbé Taillet et sa correspondance.* Rouen, 1933. — *Dom Pierre-Eustache Taillet, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin.* Caen, 1933. — *Boscherville-en-Roumois (Origines à 1789).* Rouen, 1933. — *Le Droit de Varech en Normandie. Le Droit de Gîte dans l'Ancienne France.* Rouen, 1933.
- LETÉLLIER (abbé L.). — *Louis Bouilhet; sa vie et ses œuvres.*

- Rouen, 1919. — *Louis Bouilhet. Sous peine de mort*, comédie inédite publiée par L. Letellier, Rouen, 1919. — *Le Commandant Jean*. Paris, 1932.
- NICOLLE (Charles). — *Destin des Maladies infectieuses*. Paris, 1933.
- PINCHON (Robert). — *Le Robec* (Lithographies de Robert Pinchon. Poésies de Francis Yard). Rouen, Imp. Wolf, 1933.
- POULAIN (A.-Georges). — *A travers le Vieux Vernon* (Gravures et dessins de l'auteur). 1933.
- RÉGNIER (Robert). — *Les grands Musées d'Histoire naturelle de Province. Le Muséum de Rouen*. S. l. s. n., 1933. — *Programme de campagne pour la lutte contre les ennemis des arbres fruitiers*. — *L'Arsenal chimique au secours de la défense des végétaux*. — *Société des Amis des Sciences naturelles. Les Sciences naturelles et la Vie moderne*. Rouen, 1932.
- SAINTE-CROIX DE LA RONCIÈRE. — *Grandes Figures coloniales : I. Victor Hughes, le Conventionnel; II. Le Général Richepanse. La Guadeloupe de 1801 à 1810*. Paris, 1932-1933, 2 vol.
- VAILLANCOURT (Emile). — *Adresse présentée le 9 juillet 1932 à l'Université de Caen à l'occasion de son demi-millénaire*. Rouen, 1932. — *La Conquête du Canada par les Normands*. Paris et Montréal, 1933.
- VALENTINI (Francesco). — *L'Arte nell'era Normanna*. Messine, 1932.
-



ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX A DECERNER EN 1934

PRIX BOUCTOT (1933 : *Belles-Lettres*)

Un prix de 500 francs sera décerné à un travail historique relatif à la Normandie.

PRIX BOUCTOT (1934 : *Beaux-Arts*)

Un prix de 500 francs sera décerné à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX COURTONNE-LENEPVEU

Un prix de 1.000 francs sera décerné à un archéologue, ou à un architecte, ou à un musicien.

PRIX GOSSIER (1924 : *Sciences*)

Les arrérages disponibles (700 francs) du concours de 1933 seront attribués par l'Académie à un travail scientifique.

PRIX HOUZEAU

Un prix de 400 francs sera décerné à l'auteur du meilleur travail de chimie pure ou appliquée.

PRIX LA REINTY (1920 et 1934)

Un prix de 900 francs sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX VERMONT (1933)

Conformément à la volonté de M. Vermont, un prix de 500 francs sera décerné « au meilleur mémoire présenté sur une question sociale et de préférence sur une question de prévoyance, chaque mémoire devant être rédigé dans un sens libéral et chrétien ».

PRIX ANNUELS

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1.000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1.000 francs, à la « personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le

plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

En 1934, l'Académie de Rouen distribuera, sur les arrérages de la Fondation Braquehais-Verdrel, 44.000 francs de prix ou allocations d'importance variable.

Ces prix seront accordés à des familles de l'arrondissement (circonscription de 1924) de Rouen, de nationalité française, comptant au moins six enfants vivants ou morts pour la France, ayant besoin d'une aide matérielle et jouissant d'une parfaite honorabilité.

Une notice faisant connaître les pièces à produire est à la disposition des intéressés au Secrétariat des Sociétés savantes, 40 bis, rue Saint-Lô, à Rouen.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 1^{er} juin 1934.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Auguste Guéroult, compositeur et professeur de musique, l'Académie vient en aide

aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande, en janvier, mai et septembre, à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40 bis.

PRIX A DECERNER EN 1935

PRIX BOUCTOT (1929, 1932, 1935 : *Sciences*)

Un prix de 1.300 francs sera décerné à l'auteur du meilleur travail original sur une question d'hygiène urbaine applicable à la Ville de Rouen.

PRIX ROUSSELIN-MAYET (1935)

Conformément aux intentions de M^{me} Gaston Rousselin, née Charlotte Mayet, décédée à Rouen le 17 décembre 1926, un prix de 1.500 francs sera décerné « à une famille de Rouen d'au moins cinq enfants, dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragées ».

PRIX A DECERNER EN 1936

PRIX BOUCTOT (1936 : *Belles-Lettres*)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à une œuvre littéraire, de préférence inédite, ou publiée dans l'année.

PRIX LA REINTY (1930 et 1936)

Un prix de 1.000 francs sera décerné à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'État, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime et côtière, les femmes également méritantes de marins placées dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession, par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin, tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

PRIX GOSSIER (1936 : *Belles-Lettres*)

Un prix de 700 francs sera décerné à une œuvre littéraire ou historique intéressant la Normandie, inédite ou publiée au cours des trois dernières années.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *franco de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. RÉGNIER, pour la Classe des Sciences, ou M. LE CACHEUX, pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

« *Les lauréats des prix Bouctot et Pellecal devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres.* »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, ou des familles nombreuses de l'arrondissement (circonscription de 1924) de Rouen, susceptibles de concourir respectivement pour les prix *Eugène Pellecal, Boulet-Lemoine, Dumanoir, La Reinty, Octave Rouland, Braquehais-Verdrel et Rousselin-Mayet*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40 bis, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juin.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE POUR 1933.....	5
EXPOSÉ SOMMAIRE DES TRAVAUX PENDANT L'ANNÉE 1933, par M. Paul LE CACHEUX, secrétaire de la Classe des Lettres	7
RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1933	15
<i>Comment sont tenus les comptes de l'Académie (Méthode du journal-bilan)</i> , par M. Henri LABROSSE, trésorier.	18
SÉANCE PUBLIQUE (21 décembre) :	
Procès-verbal	27
<i>Les Académies provinciales, Salons ou Sociétés Sa- vantes...?</i> discours de M. A. FÉRON, président...	29
Rapport sur le prix Gossier (Sciences), par M. Albert GASCARD	59
Rapport sur les prix Pellecat, par M. Fernand GUEY.	61
Rapport sur les prix de vertu Boulet-Lemoine, Octave Rouland, Dumanoir, par M. le D ^r Maurice LE- MESLE	67
Rapport sur les prix Braquehais-Verdrel et Rous- selin-Mayet (Familles nombreuses), par M. Paul LE CACHEUX	79
DISCOURS ET MEMOIRES IMPRIMES	
Discours de réception (10 mars) de M. Joseph CHE- VALIER (<i>L'étude de la botanique</i>).....	91
Réponse au discours de M. Chevalier, par M. Robert RÉGNIER (<i>L'importance des recherches bota- niques</i>)	105

	Pages
Allocution du Président (<i>Un Janséniste botaniste : Laurent Augier d'Angerville</i>).....	119
<i>Un essai d'organisation municipale de Rouen au XVIII^e siècle : le règlement pour l'administration de la ville de Rouen du 15 juin 1767</i> , par M. E. LE PARQUIER	123
<i>L'instant psychique</i> , par M. le D ^r M. LEMESLE.....	141

HOMMAGE A NOS MORTS

<i>Notices bio-bibliographiques : Mgr Ernest Prudent, le chanoine F. Blanquart, le chanoine L. Jouen, Louis Deschamps</i>	145
TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS (1933).....	165
TABLE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES OFFERTS.....	177
PRIX ET FONDATIONS POUR 1934, 1935 et 1936.....	181

